

1566

M. Salmon Reinach  
hommage de son livre  
H. Dehérain

HENRI DEHÉRAIN

Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut.

---

# SILVESTRE DE SACY

## et ses correspondants

---

EXTRAIT du *Journal des Savants*.  
1914-1919

---

PARIS

—  
1919

Bibliothèque Maison de l'Orient



134225

# SILVESTRE DE SACY

et ses correspondants

---

## INTRODUCTION

---

La vie du baron Antoine Isaac Silvestre de Sacy, administrateur du Collège de France et de l'École spéciale des langues orientales vivantes, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et pair de France, a été exposée par Joseph Reinaud, Daunou, le duc Victor de Broglie et Hartwig Derenbourg dans des notices de valeur diverse<sup>(1)</sup>.

Choix de lettres adressées à Silvestre de Sacy et de ses réponses, le présent travail forme un complément à ces biographies. La Bibliothèque de l'Institut principalement, puis la Bibliothèque nationale et les archives du Ministère des Affaires Étrangères en ont fourni les éléments.

Silvestre de Sacy eut pour correspondants ses amis, ses confrères de l'Institut, ses anciens élèves, des agents diplomatiques et consulaires français établis dans le Levant et enfin des orientalistes étrangers. Parmi eux, les plus notables furent les suivants :

Georges Adler, surintendant des églises du duché de Slesvig, Joseph Allioli, professeur à l'Université de Landshut, Anquetil Duperron, d'Ansse de Villoison, l'abbé Simon Assemani, professeur de langues orientales, George Beigel, conseiller de légation du roi de Saxe, Bertuch, conseiller de légation du duc de Saxe-Weimar, le duc de Blacas d'Aulps, Jean-Frédéric Blumenbach, secrétaire perpétuel de la Société royale des Sciences de Gœtting-

<sup>(1)</sup> *Notice historique et littéraire sur M. le baron Silvestre de Sacy*, lue à la séance générale de la Société asiatique, le 25 juin 1838, par M. Reinaud. Une broch. in-8°, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1838. — *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy*, par M. Daunou, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lue à la séance publique annuelle de l'Académie

des Inscriptions et Belles-Lettres du 10 août 1838 (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, p. 507-533). — *Éloge de Silvestre de Sacy*, par le duc Victor de Broglie, *Écrits et discours*, t. III, p. 447-474, in-8°, Paris, 1868. — *Silvestre de Sacy (1758-1838)*. Notice biographique par Hartwig Derenbourg. In-4°, Le Caire, 1905.

gen, Franz Bopp, professeur à l'Université de Berlin, le cardinal Borgia, Louis Bresnier, professeur d'arabe à Alger, le cardinal Caprara, J. Cellerier, professeur à Genève, Dorow, conseiller au Ministère des Affaires Étrangères de Prusse, Ducaurroy, directeur de l'École des jeunes de langues à Constantinople, Godefroi Eichhorn, philologue allemand, Fontanier, voyageur français en Perse, Nicolas Fuss, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Pétersbourg, le prince Alexandre Galitzin, ministre de l'Instruction publique en Russie, J. Geel, professeur à l'Université de Leyde, Guillaume Gesenius, professeur à l'Université de Halle, Joseph Gœrres, professeur à l'Université de Munich, Maximilien Habicht, professeur à l'Université de Breslau, Andreas Hoffmann, professeur à l'Université de Tübingen, Alexandre de Humboldt, Hermann Hupfeld, professeur à l'Université de Marbourg, Gottfried Kosegarten, professeur à l'Université d'Iéna, Félix Lajard, membre de l'Institut, La Porte du Theil, membre de l'Institut, Samuel Linde, recteur du lycée de Varsovie, David Michaelis, professeur à l'Université de Göttingen, Francisque Michel, le comte Serge Ouvarov, ministre de l'Instruction publique en Russie, le marquis Amédée de Pastoret, Peyron, professeur à Turin, Pozzo di Borgo, Rasmussen, Jean Raymond, consul de France à Bassora, le baron de Reiffenberg, professeur à l'Université de Louvain, le comte de Romanzow, Roorda, professeur à Amsterdam, Gian Bernardo de Rossi, Joseph Rousseau, consul général de France à Alep, Pierre Ruffin, secrétaire-interprète et chargé d'affaires de France à Constantinople, Ruppel, explorateur en Abyssinie, Guilhem de Sainte-Croix, membre de l'Institut, Schelling, président de l'Académie des Sciences de Bavière, Auguste-Guillaume Schlegel, Frédéric-Christophe Schlosser, professeur à l'Université de Heidelberg, Christian-Frédéric von Schnurrer, professeur à l'Université de Tübingen, Schweighauser, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, Stickel, professeur à l'Université d'Iéna, Steudel, professeur à l'Université de Tübingen, Alexandre Tourgueneff, secrétaire de la société biblique de Russie, van der Vinne, secrétaire de la Bataviaasche Genootschap van Kunsten en Wetenschappen, Johann Vater, professeur à l'Université de Halle.

L'origine géographique des lettres reçues par Silvestre de Sacy est variée, et non moins que de France, elles lui furent adressées d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Russie, de Turquie, de Syrie, de Mésopotamie et d'Égypte.

Si les sujets traités par les correspondants sont variés, beaucoup néanmoins leur sont communs.

C'est une correspondance d'orientaliste : c'est donc de l'Orient, des langues qui s'y parlent, de son histoire, de ses mœurs et de ses usages qu'il y est d'abord et surtout question. Elle est riche en notions techniques, dont l'information de Silvestre de Sacy profita largement. Sa vie méthodique et ordonnée fut féconde, puisque tout en s'acquittant scrupuleusement des

devoirs de ses charges multiples, il n'a pas produit moins de quatre cent trente ouvrages, mémoires et études. Et pourtant elle présente un défaut. Silvestre de Sacy ne vit jamais de ses yeux les contrées dans lesquelles son esprit le transportait; il n'observa point les hommes et les choses dans les rues et les marchés du Caire et de Stamboul. Jamais il ne s'entretint dans leur pays même avec les indigènes, dont la langue faisait l'objet incessant de ses études. Le voyage de 1805 à Gênes excepté, il passa toute sa vie à Paris et dans ses environs<sup>(1)</sup>. Mais dans son logis trop fermé un souffle d'exotisme pénétra grâce à ses correspondants, qui le firent bénéficier de leur expérience propre.

Un second objet dont ils l'entretenaient complaisamment ce sont leurs travaux personnels : ils lui en exposent les progrès ; ils sollicitent des conseils ; recourant à son extrême obligeance, ils le prient de faire en leur faveur des recherches dans les collections de manuscrits orientaux conservées à Paris.

L'objet de beaucoup de lettres est la présentation d'un ami. Tout orientaliste habitant hors de France qui arrivait à Paris jugeait de son devoir d'aller saluer le maître des études orientales. La lettre d'introduction donne souvent sur la biographie de son porteur des détails, qui par suite du recul des années sont devenus pour nous fort précieux.

Tous ces correspondants n'étaient d'ailleurs pas entièrement désintéressés. Sachant que Silvestre de Sacy est un personnage important et influent, ils sollicitent souvent son appui personnel. Les uns espèrent qu'il les recommandera au ministre des Affaires Étrangères pour favoriser leur avancement dans la carrière consulaire, les autres qu'il les fera élire correspondants de l'Institut.

Mais il y a un sentiment dans lequel tous ses correspondants se rencontrent, c'est leur admiration pour lui, pour son savoir, pour ses travaux, pour son caractère. Variés dans leur forme, mais unanimes, les éloges montent vers lui. Les Allemands eux-mêmes, malgré leur haine innée pour nous, les *Franzosenfresser* déclarés sont contraints, en dépit qu'ils en aient, de joindre leur voix à ce concert.

Un seul parmi les savants contemporains, Georges Cuvier, partagea avec Silvestre de Sacy cette admiration universelle. Rayonnant tous deux sur le

<sup>(1)</sup> A Oignes, près de Nanteuil-le-Haudoin (Oise), Silvestre de Sacy possédait soixante hectares de terre et deux maisons. La maison qu'il habitait et qui est restée intacte est encore la plus belle de la commune. Son nom figure souvent dans les délibérations du conseil municipal, et deux fois dans les registres de l'État civil : le 16 fructidor an II, dans un acte de mariage et le 20 vendémiaire an VII dans un acte de naissance. Il

y est nommé Antoine Isaac Silvestre et qualifié dans le premier de « bourgeois » et dans le second « d'instituteur des Langues orientales ». Ce fut à Oignes, on le sait, qu'il vécut pendant la Terreur, et il y passa ses vacances jusqu'en 1818, date à laquelle il se défit des propriétés qu'il y possédait. (Je dois la plus grande partie de ces renseignements à M. Jean Tremblot, à qui j'adresse tous mes remerciements.)

monde savant, ils contribuèrent plus que personne à établir la primauté scientifique de la France pendant le premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Outre les lettres adressées à Silvestre de Sacy, nous en possédons souvent la contrepartie sous la forme des minutes de ses réponses.

Elles témoignent d'abord de son avide curiosité scientifique. Il ne manque pas une occasion d'accroître ses connaissances et selon les moyens qu'il suppose à son correspondant, il l'interroge sur les Wahabites ou sur les Mandaïtes, sur la toponymie du golfe Persique ou sur le sens de certains termes arabes ou turcs.

Il presse aussi ses correspondants de rechercher des manuscrits écrits en langues orientales, leur indiquant avec précision les ouvrages conservés dans nos collections et ceux dont il conviendrait de les enrichir. Les documents numismatiques n'échappent pas non plus à son attention.

Il encourage les jeunes gens au travail, leur donne des conseils et stimule leur zèle. Sa correspondance forme pour ainsi dire une suite à son enseignement, et on se le représente fort bien, sa leçon d'arabe ou de persan faite dans la matinée à l'École des langues orientales ou au Collège de France, continuant à sa table de travail son rôle d'éducateur par les lettres qu'il envoie au Caire, à Bassora ou à Alep, à Tubingen ou à Iéna.

Enfin il donne des détails sur sa vie; il exprime aussi son opinion sur les événements du temps et parfois même avec une liberté qui ne laisse pas de surprendre, quand c'est à un étranger qu'il s'adresse. Ses lettres contiennent donc de véritables morceaux autobiographiques.

On se rend compte de l'intérêt que présente cette correspondance, dont le présent ouvrage donne quelques fragments.

À ses armes, à sa diplomatie, à son commerce, la France doit la place qu'elle occupe depuis huit siècles en Orient. Une part en revient aussi à nos savants, tant aux voyageurs qui ont étudié directement ses usages, ses langues et ses littératures qu'aux érudits sédentaires qui ont cultivé les lettres orientales dans leur cabinet. L'histoire de l'orientalisme forme une belle part de notre histoire intellectuelle : on a tenté ici d'y apporter une modeste contribution<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les morceaux qui suivent ont paru dans le *Journal des Savants* de 1914 à 1919. Nous avons publié précédemment quelques autres fragments de la correspondance de Silvestre de Sacy : *Une enquête de Silvestre de Sacy sur la langue du Maroc en l'an VII*, une broch. in-8°, Paris, Ed. Champion, 1914 (Extrait de la *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*). —

*L'orientaliste Bressier et la création de l'enseignement français de l'arabe à Alger*. Une broch. in-8°, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXV (Extrait du *Bulletin de la Section de Géographie* du Comité des Travaux historiques). — *Une lettre de La Porte du Theil à Silvestre de Sacy* (*Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français*, 1917, p. 50-51).

## I

### *CORRESPONDANCE DE SILVESTRE DE SACY ET DU CONSUL J.-B.-LOUIS-JACQUES ROUSSEAU.*

Pendant tout le cours de sa carrière, Silvestre de Sacy s'appliqua à diriger vers des recherches savantes les Français et notamment les agents consulaires établis en Orient. Il les encourageait à occuper leurs loisirs par l'étude de la langue, des usages et de l'histoire des populations au milieu desquelles ils vivaient et à embellir leur vie professionnelle par le plaisir de la recherche désintéressée. Personnellement sédentaire, il dirigea de Paris en Afrique du nord et en Asie occidentale, du Maroc à la Perse, une enquête variée et continue.

Les documents dont nous publions des extraits, et qui sont conservés dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut sous la cote Mss NS CCCLXXV, n<sup>os</sup> 534-539 témoignent de cette application de Silvestre de Sacy à promouvoir les études dont il était le chef éminent. Ce sont quatre lettres qu'il reçut du consul Jean-Baptiste-Louis-Jacques Rousseau et les minutes de deux réponses.

J.-B.-Louis-Jacques Rousseau était né en 1780. Son père, Xavier Rousseau, occupa les postes de consul de France à Bassora et à Bagdad pendant les dernières années de l'ancien régime et pendant la Révolution. Après une carrière très remplie, il mourut à Alep le 12 mai 1808.

L'histoire de l'expansion française en Orient offre maints exemples de familles où les fonctions consulaires se transmettaient, pour ainsi dire, de père en fils. Tel fut le cas de la famille Rousseau, et Louis-Jacques parcourut également avec succès la carrière des consulats.

Il venait d'être nommé Commissaire des relations commerciales de S. M. l'Empereur et Roi à Bassora au moment où il entra en rapport avec Silvestre de Sacy par une lettre datée d'Alep 4 juin 1806, et où il exprime l'espoir de le voir « agréer l'offre de son amitié et de ses faibles services ».

« J'ai acquis, écrit-il, une petite collection de manuscrits turcs, arabes et persans assez curieux, que je me propose de vous adresser bientôt, voie de Marseille. C'est un hommage que je fais à la Bibliothèque Impériale et vous voudrez bien avoir la bonté de les y déposer aussitôt leur réception. »

Rousseau entretient ensuite Sacy de « ses petits délassements littéraires », tels que la traduction d'œuvres du poète persan Djami; il lui demande des renseignements bibliographiques et se met à sa disposition pour toute commission « concernant des manuscrits, des antiques ou tout autre objet curieux de ces contrées-ci ».

Toujours empressé à encourager les bonnes volontés qui s'offrent à lui, Silvestre de Sacy ne dédaigne pas les ouvertures de ce jeune homme et il lui répond le 27 août 1806. Après l'avoir fait bénéficier de toutes les ressources de son érudition et lui avoir donné les renseignements bibliographiques demandés, il continue en ces termes :

« L'intérêt que vous me témoignez, Monsieur, en m'offrant votre correspondance m'engage à vous donner ces détails pour vous montrer combien je mets de prix à votre amitié. Aussi, je profite des offres que vous me faites pour vous recommander quelques recherches dignes de votre attention. Il a été imprimé à Alep en 1706 plusieurs ouvrages en arabe soit liturgiques, soit autres livres de piété à l'usage des chrétiens. Aucun de ces livres n'existe ici, et si vous pouviez en procurer pour la Bibliothèque impériale, vous lui rendriez un vrai service. Je crois que M. de Seetzen <sup>(1)</sup>, médecin allemand, a réussi à en acquérir quelques-uns pour la Bibliothèque de Weimar.

« Vous êtes sans doute à même de recueillir des renseignements sur les Wahabites <sup>(2)</sup>. Je tiens pour certain que cette secte descend des anciens Karmates <sup>(3)</sup> sur les opinions desquels j'ai trouvé des renseignements précieux dans divers écrivains arabes. Il ne serait peut-être pas impossible qu'il se trouvât encore aujourd'hui quelques livres de ces anciens sectaires à Bahrein <sup>(4)</sup>, Lahsa <sup>(5)</sup>, ou même entre les mains des Wahabites. Ce serait une acquisition très précieuse.

« Si vous établissiez votre résidence à Bassora, vous seriez à portée d'obtenir des renseignements sur l'état actuel des Mandaïtes ou chrétiens de Saint-Jean <sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ulrich Seetzen, né en 1767, voyagea à partir de 1802 en Syrie et en Arabie, fut assassiné en 1811 entre Moka et Sana.

<sup>(2)</sup> Secte arabe répandue dans le Nedjed (Arabie) et sur la rive occidentale du golfe Persique.

<sup>(3)</sup> Secte musulmane qui domina au

x<sup>e</sup> siècle une partie de l'Arabie et la région du Chatt el Arab.

<sup>(4)</sup> Ile du golfe Persique.

<sup>(5)</sup> Région située sur la rive occidentale du golfe Persique.

<sup>(6)</sup> Sectaires qui reconnaissent pour chef saint Jean-Baptiste.

Nous possédons quelques-uns de leurs livres; mais la langue dans laquelle ils sont écrits est un dialecte chaldaïque ou syriaque qui ne nous est pas bien connu. S'il existait parmi eux quelque vocabulaire de cette langue ou des traductions de leurs livres en arabe ou en persan, il faudrait tâcher de se les procurer ou d'en obtenir des copies. L'origine de leur doctrine qui est très obscure, qui paraît avoir quelque rapport avec le Manichéisme, mériterait des recherches plus approfondies que celles que l'on a faites jusqu'à présent. Voilà, Monsieur, les idées qui me viennent pour le moment. Je ne manquerai point par la suite de vous faire part de celles que les circonstances me suggéreront. »

Et comme Rousseau avait exprimé le désir d'être élu correspondant de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, de Sacy ajoute en post-scriptum que l'envoi « d'un petit mémoire sur quelque objet intéressant comme les Wahabites par exemple pour être lu à la classe serait un excellent moyen de réunir tous les suffrages ».

Flatté du bienveillant accueil de Sacy, Rousseau l'en remercie dans une nouvelle lettre datée d'Alep le 26 février 1807, puis il répond en ces termes sur les points dont l'étude lui a été suggérée :

« D'après les renseignements qui m'ont été donnés par des gens instruits, il ne paraît pas, Monsieur, qu'il y ait eu jamais de livres arabes imprimés en cette ville [Alep]. Les ouvrages de piété qu'on vous a dit avoir été achetés par le médecin Seetzen et que j'ai vus moi-même ne sortaient que de la presse du Mont Liban; et je présume que c'est la seule origine de l'individu qui y porta de Rome au commencement du dernier siècle les caractères arabes (il était natif d'Alep) qui aura pu induire quelques voyageurs à se persuader de l'existence de cette imprimerie d'Alep.

« Votre opinion, Monsieur, sur l'origine des Wahabis est parfaitement bien fondée, et je crois avec vous que ces sectaires descendent des anciens Karmathes, peuple belliqueux et fanatique dont parle l'histoire orientale et qui s'était rendu, sous le règne des califes abassides, le fléau du musulmanisme et la terreur de la monarchie arabe.

« Pendant mon séjour à Bagdad j'ai dû recueillir de nombreuses notions sur les Wahabis, lesquelles pourront servir de base au mémoire que vous m'invitez à vous envoyer pour être lu à l'Institut national. »

Rousseau annonce ensuite l'envoi d'une ode en persan sur la bataille d'Austerlitz et prie Silvestre de Sacy d'en offrir un exemplaire à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut.

« J'avais vraiment besoin, Monsieur, de votre obligeance et de vos encouragements pour oser aspirer au titre de correspondant de cet illustre corps dont

vous êtes membre, et puisque vous voulez bien vous intéresser à m'obtenir cet honneur, je vous prie d'avoir la bonté de lui en faire la demande au premier moment opportun, en lui témoignant en même temps le vif désir que j'ai de pouvoir lui être de quelque utilité réelle en ces pays. »

Silvestre de Sacy dans une nouvelle lettre du 14 janvier 1808 informe Rousseau qu'il l'a fait inscrire sur la liste des candidats au titre de correspondant de l'Institut et espère le faire élire dans le cours de l'année. Il relève une erreur contenue dans sa lettre, et il le presse d'entreprendre un dictionnaire persan-français :

« Il ne faut point, Monsieur, confondre, comme vous le pensez, les éditions des livres arabes faites à Alep avec celles du Liban. Il est certain qu'en 1706 on a imprimé à Alep deux ou trois volumes arabes dont l'un est un psautier.

« Je connais, Monsieur, et j'ai dans ma bibliothèque le *Gazophylacium linguæ Persicæ* du P. Ange de Saint-Joseph<sup>(1)</sup>. Il me semble que vous pourriez vous occuper d'augmenter et de corriger cet ouvrage et que ces matériaux amassés à la longue pourraient vous servir à donner à la France un bon dictionnaire persan-français et français-persan. Le dictionnaire de Meninski<sup>(2)</sup> est d'un usage peu commode, et d'ailleurs il n'y a point une partie qui commence par le latin dans la nouvelle édition.

« Nous manquons de dictionnaires manuels pour l'arabe, le persan et le turc et si nos liaisons avec la Perse deviennent plus importantes, ce besoin se fera encore plus vivement sentir. Vous êtes, Monsieur, dans l'âge où l'on ne doit point s'effrayer des grandes entreprises et vos connaissances acquises, vos talents naturels, votre position, tout vous appelle à rendre ce service à votre patrie et à la littérature orientale. »

Si Rousseau n'entreprit jamais ce dictionnaire persan-français, du moins composa-t-il promptement le mémoire sur les Wahabites.

Silvestre de Sacy en donna lecture à la classe d'histoire et de littérature ancienne dans les séances du 17 juin et du 5 août 1808<sup>(3)</sup>. Il fit plus encore. Le joignant à un autre mémoire de Rousseau sur le pachalik de

<sup>(1)</sup> *Gazophylacium linguæ Persarum, triplici linguarum clavi Italica, Latina, Gallica nec non specialibus præceptis ejusdem linguæ reseratum*, in-f<sup>o</sup>, Amsterdam, 1684.

<sup>(2)</sup> *Lexicon arabico-persico-turcicum*, in-f<sup>o</sup>, Vienne, 1780.

<sup>(3)</sup> « M. de Sacy commence la lecture d'un mémoire sur les Wahabites

par M. Rousseau, secrétaire de légation en Perse près le général Gardanne. » « M. Silvestre de Sacy achève la lecture de la notice de M. Rousseau fils sur les Wahabites. » *Institut national, classe d'histoire et de littérature ancienne. Procès-verbaux (manuscrits) des séances. Années 1807-1810*, p. 124 et 133.

Bagdad, à la traduction de diverses poésies persanes et à une notice sur les Yézidis par le P. Maurice Garzoni, il publia l'année suivante un recueil intitulé : *Description du pachalik de Bagdad suivie d'une notice historique sur les Wahabis et de quelques autres pièces relatives à l'histoire et à la littérature de l'orient*, par M\*\*\*, in-8, Paris, Treuttel et Würtz, 1809.

Il plaça en tête un avertissement qui commençait en ces termes :

La description abrégée du pachalik de Bagdad et la notice historique sur les Wahabis que je donne au public sont l'ouvrage d'une personne qu'un long séjour dans les contrées qu'elle décrit a mise à même de recueillir des notions sûres et exactes sur la géographie de ces mêmes contrées et sur les peuples qui les habitent. Le désir de se montrer digne des suffrages d'une société savante, à laquelle l'auteur appartient par le titre de correspondant, l'a engagé à m'adresser cet essai pour le communiquer à cette société et l'intérêt avec lequel a été entendue la notice sur les Wahabis m'a persuadé que le public ne me saurait point mauvais gré de l'en faire jouir comme j'y étais autorisé.

Comme on le voit par cette allusion, Rousseau avait conformément à ses vœux été élu correspondant de l'Institut, le 7 octobre 1808.

Louis-Jacques Rousseau mourut en 1831, consul général de France à Tripoli de Barbarie. De 1809 à 1831, il composa plusieurs ouvrages. Nous n'en dirons rien, n'ayant pas eu le dessein de donner ici une biographie de ce personnage<sup>(1)</sup>, mais seulement de montrer par un exemple comment Silvestre de Sacy s'acquittait de ses fonctions de directeur d'études orientales au grand avantage de l'érudition française.

<sup>(1)</sup> On trouvera une esquisse de cette biographie dans l'introduction de l'ouvrage suivant : J.-B.-Louis-Jacques Rousseau, *Voyage de Bagdad à Alep (1808)*, publié d'après le manuscrit inédit de l'auteur par Louis Poinssot, in-8, Paris, J. André, 1899.

## II

### *CORRESPONDANCE DU COMTE OUVAROV AVEC SILVESTRE DE SACY.*

Le comte Serge Ouvarov, né à Pétersbourg en 1785, mort en 1855, fut un lettré et un administrateur. Lettré, il publia divers ouvrages sur l'histoire de la littérature grecque, des essais sur quelques personnages de son temps, des récits de voyage. Ses titres lui valurent d'être président de l'Académie des Sciences de Pétersbourg, et associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Fonctionnaire, il fut curateur de l'instruction publique dans l'arrondissement de Pétersbourg, puis de l'Université impériale lors de sa création en 1821. Obligé en 1822 de se démettre de cette charge, il dirigea le département des manufactures et du commerce intérieur, puis les banques de l'Empire. Enfin en 1833, l'empereur Nicolas I<sup>er</sup> le choisit comme ministre de l'Instruction publique.

De 1815 à 1837, il entretint avec Silvestre de Sacy une correspondance assez suivie. Ses lettres, conservées à la Bibliothèque de l'Institut, au nombre de trente-quatre, auxquelles il faut joindre les minutes de quatre réponses de Sacy <sup>(1)</sup>, apportent quelques détails nouveaux sur l'histoire des relations intellectuelles de la France et de la Russie.

### I

Il faut d'abord relever les passages, dans lesquels Ouvarov exprime sa déférence pour Silvestre de Sacy et son admiration pour ses travaux. Même déduite la part obligatoire de l'honnêteté, ils prouvent une fois de plus en quelle haute estime l'éminent orientaliste français était tenu par les érudits étrangers.

« Dès le commencement de cette année, écrit Ouvarov le 29 juillet/10 août 1815, je me proposais de vous offrir l'hommage de la vénération la plus sincère. Les grands travaux que vous avez entrepris, les ouvrages nombreux dont vous avez enrichi le monde savant vous ont mérité depuis longtemps l'estime et la reconnaissance de l'Europe. Permettez-moi de vous assurer que nous ne sommes point insensibles à tant de succès réunis, et que votre nom est tout aussi connu sur les bords de la Néva que sur ceux de la Tamise ou de l'Elbe. »

<sup>(1)</sup> Mss NS., CCCLXXV, nos 397-436.

Vingt années passent, mais les sentiments d'Ouvarov ne perdent rien de leur chaleur, malgré le temps écoulé et nonobstant les dignités dont il est revêtu.

« Je n'ai pas besoin de vous réitérer, je l'espère, combien nous rendons pleine et entière justice à vos admirables travaux, auxquels nous devons en grande partie l'établissement et les progrès des études orientales en Russie. »  
(20 août/1<sup>er</sup> septembre 1834.)

« J'ai appris l'accident qui a failli vous être si funeste et qui a donné à tous vos amis de si vives inquiétudes; les miennes ne seront entièrement calmées que lorsque j'aurai la nouvelle de votre entier rétablissement. Vous appartenez à l'Europe aussi bien qu'à la France; il n'est personne parmi les hommes éclairés, qui ne vous porte un juste tribut de respect et d'attachement. »  
(22 juin/14 juillet 1837.)

## II

Ouvarov ayant fait paraître en 1812 un *Essai sur les mystères d'Eleusis* désirait qu'une nouvelle édition en fut publiée à Paris, et il s'ouvre sur ce point à de Sacy dans sa lettre du 29 juillet/10 août 1815. Le sujet intéressait de Sacy qui, au début de 1815, préparait une nouvelle édition des *Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme* de son défunt ami le baron de Sainte-Croix.

« J'allais, écrivait de Sacy le 17 octobre 1815, mettre cette seconde édition sous presse au mois de mars dernier, lorsque le génie du mal, l'Ahriman de ce siècle, échappé de sa retraite, a couru dans le monde d'Ormuzd et a laissé partout des traces, les Daroudjs, les Dews, et les Kharferters <sup>(1)</sup>. Les lettres sont certes une consolation dans l'adversité, mais il est des adversités telles qu'elles ôtent même jusqu'au courage de lire et d'écrire. »

S. de Sacy consentit à surveiller, avec la collaboration de Boissonade, la réimpression de l'*Essai* d'Ouvarov.

« Votre ouvrage sur les mystères d'Eleusis est sous presse, lui mandait-il, le 9 mai 1816. J'ai obtenu la permission de le faire imprimer à l'Imprimerie royale. Les cuivres sont bien gravés et je pense que vous en serez content. »

L'ouvrage <sup>(2)</sup> parut quelques mois après, précédé d'une préface dans

<sup>(1)</sup> Suppôts d'Ahriman : daroudjs, incarnation femelle de la méchanceté; dews, démons; kharferters, espèces de reptiles. Silvestre de Sacy fait vraisemblablement allusion aux armées ennemies qui avaient envahi la

France après Waterloo et la pillaient.

<sup>(2)</sup> *Essai sur les mystères d'Eleusis* par M. Ouvaroff, troisième édition, A Paris, De l'imprimerie royale, 1816, in-8°, 142-p.

laquelle de Sacy exposait en ces termes les raisons et la part de son concours.

« La lecture de l'Essai de M. Ouvaroff n'a pu que confirmer l'intérêt que le titre seul de l'ouvrage m'avait inspiré. Ayant appris que l'auteur verrait avec plaisir qu'il en fût fait une nouvelle édition à Paris, et qu'il ne désapprouverait point les légères corrections qu'on pourrait faire au style, j'ai cru que je rendrais un service aux amateurs de l'Antiquité, en les mettant plus à portée de se procurer un écrit dont un très petit nombre d'exemplaires sont parvenus en France et dans le midi de l'Europe. »

Dès qu'il a reçu le premier exemplaire de son ouvrage, Ouvarov remercie de Sacy, le 10/22 octobre 1816 :

« Les mots me manquent pour vous exprimer, M. le baron, la reconnaissance que je vous dois ainsi qu'à M. de Boissonade auprès duquel vous voudrez bien être mon interprète. L'édition est exécutée avec un goût parfait. La préface dont vous avez bien voulu l'orner est un bouclier sur lequel je compte beaucoup. »

Il ajoutait dans la même lettre : « Je me réjouis beaucoup du rétablissement du *Journal des Savants*. C'est un vrai service rendu aux lettres et aux sciences <sup>(1)</sup>. » Et quelques mois plus tard, le 14/26 mars 1817, ayant envoyé à de Sacy un mémoire en allemand sur le poète Nonnos de Panopolis, il sollicite un compte rendu.

« Cet écrit a pour objet l'un des poètes grecs les moins connus et les plus dignes de l'être. J'ai fait une étude particulière de la dernière époque de la littérature grecque, époque si remarquable par la fusion des idées anciennes et des idées nouvelles tant sous le rapport philosophique que sous le rapport littéraire. Ne voudriez-vous pas faire de cet écrit l'objet d'un article dans le *Journal des Savants*? »

L'attention qu'apportait Ouvarov à faire valoir ses travaux provenait de son ambition d'appartenir à l'Institut de France.

« L'intérêt et la bienveillance que la troisième classe de l'Institut royal de France a bien voulu accorder à mes travaux, écrivait-il le 10/22 janvier 1816, me font désirer avec empressement de lui appartenir de plus près. Le titre de correspondant est déjà une faveur, lorsqu'il est décerné par le premier corps savant de l'Europe. »

S. de Sacy s'efforçait de calmer un peu son impatience et lui écrivait le 9 mai 1816 :

« La nouvelle forme donnée aux Académies, dont la réunion compose l'Institut, retardera un peu le vœu que je formais de vous voir, M. le comte, deve-

<sup>(1)</sup> Le premier cahier du *Journal* restauré avait paru le 1<sup>er</sup> septembre 1816.

nir correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, car l'Académie est dans l'intention de réduire le nombre des correspondants actuels et de ne remplir à l'avenir qu'une seule place sur deux places vacantes.

« Toutefois vous pouvez être sûr que cet objet ne sera pas perdu de vue. »

Ouvarov fut élu associé étranger de l'Académie des Inscriptions le 7 janvier 1820.

« L'honneur insigne, écrit-il le 21 février/4 mars 1820, que m'a fait l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de m'associer à ses travaux est sans contredit la récompense la plus flatteuse que j'ai pu obtenir. A qui pourrais-je confier le soin de lui exprimer ma reconnaissance si ce n'est à celui qui eut tant de part à ma nomination et dont l'amitié m'est aussi honorable que précieuse? Veuillez donc vous charger d'être l'organe de mes sentiments près de la Compagnie illustre, à laquelle je me fais un honneur d'appartenir. »

### III

C'est à la carrière d'Ouvarov que se rapportent les différents passages cités jusqu'ici. Ses lettres traitent aussi de sujets plus impersonnels et notamment de l'étude des langues orientales en Russie à laquelle s'intéressèrent et que protégèrent Alexandre 1<sup>er</sup> et Nicolas 1<sup>er</sup>.

Ouvarov développa cette étude de deux manières : il attira des orientalistes français en Russie et il fit l'acquisition de manuscrits orientaux.

Dans une lettre du 3/15 août 1816, il fait déjà allusion à une « École spéciale des langues orientales que l'Empereur a le désir d'ériger. »

Dans celle du 28 octobre/9 novembre 1816, reprenant à ce sujet des pourparlers qui n'avaient pas abouti avec Langlès, il demande à de Sacy de lui procurer deux jeunes gens disposés à venir enseigner en Russie.

« Je crois que nous pourrions sous peu disposer d'une chaire de persan à Pétersbourg et même d'une chaire d'arabe si nous ne parvenons pas à fixer ici M. Fraehn<sup>(1)</sup>. Veuillez nous servir de guide dans ces deux choix. Si vous avez effectivement en France des jeunes gens capables de professer avec honneur les langues orientales, nous serons charmés de les recevoir de votre main. Il dépendra alors d'eux d'entrer en négociation sur les conditions qu'ils mettent à leur sortie de France. Mais il nous faut non seulement des hommes versés dans l'étude de l'Orient, mais encore des hommes assez passionnés pour leur

(1) Christian Martin Fraehn, orientaliste allemand né en 1782, professeur à l'Université de Kazan en 1807,

puis directeur du Musée asiatique de Pétersbourg, où il mourut en 1851.

science pour savoir mettre à profit les matériaux qu'ils trouveront ici en grand nombre. »

Silvestre de Sacy reçoit favorablement ces ouvertures : deux de ses élèves, écrit-il le 1<sup>er</sup> février 1817, Demange et Charmoy paraissent disposés à se charger de l'enseignement des langues orientales en Russie. Tous deux présentent des aptitudes et des titres :

« Je viens maintenant, Monsieur, à l'objet principal de votre dernière lettre, objet assez délicat, parce que, avec la meilleure intention du monde, on peut se tromper dans son choix, ou nuire à des personnes qu'on veut obliger. Je puis vous proposer, Monsieur, deux jeunes gens que je crois propres à remplir vos intentions, et qui n'ont point d'éloignement pour accepter cette vocation.

« Le premier, nommé Demange, âgé de 27 ans, natif de Paris, est à présent attaché ici à l'imprimerie royale, comme vérificateur des épreuves pour la typographie Orientale, et chargé de la garde des poinçons. Il a été bien élevé. Il a appris, et avec beaucoup de succès, l'arabe, le persan et le turc. Il a aussi étudié l'arménien, et a commencé le sanscrit. Ce n'est pas cependant, jusqu'à cette heure, un homme de lettres proprement dit; mais si une fois il n'était plus assujéti à un travail mécanique, il joindrait sûrement à l'enseignement, des travaux littéraires. Je ne crains point de dire qu'il n'y a dans toutes les Universités d'Allemagne aucun professeur qui sache l'arabe, le persan et le turc, aussi bien que lui, à l'exception peut-être d'un ou deux jeunes gens qui se sont formés ici. Il professerait en latin, et je pense qu'avec le goût qu'il a pour les langues, il apprendrait plus vite qu'un autre, le russe. Il suivrait dans l'enseignement ma méthode, puisqu'il a toujours étudié avec moi. En outre, il pourrait être utile pour la typographie. La seule chose qui lui manque, c'est l'habitude de parler et d'entendre parler, qu'on acquiert peu dans ce pays-ci. Je ne pense pas que vous exigiez cela pour un professeur homme de lettres.

« Le second, nommé Charmoy, un peu plus jeune, et docteur en droit se destinait au service du Levant, et je cherchais depuis quelque temps à le faire envoyer au Collège de Constantinople pour y prendre l'habitude de parler. Moins fort que Demange, et n'ayant étudié que l'arabe, le persan et le turc, je le crois cependant plus instruit dans ces trois langues que les meilleurs professeurs des Universités d'Allemagne. Il a de proches parents en Russie, et même, je crois à Pétersbourg, ce qui contribuerait à le déterminer. Si j'avais à leur partager la tâche, je confierais l'enseignement de l'arabe à Demange, et celui du persan à Charmoy. On pourrait y joindre pour le premier l'arménien et pour le second le turc. »

Puis prenant en mains les intérêts de ses élèves, de Sacy indique les conditions d'appointements annuels et de retraite auxquelles ils pourraient s'expatrier.

Patronnées par cette haute autorité, les candidatures des deux orientalistes français sont bien accueillies à Pétersbourg, et le 15/27 mai 1817 Ouvarov adresse à de Sacy les propositions officielles suivantes :

St-Pétersbourg, ce 15/27 Mai 1817.

« Monsieur le Baron,

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 1<sup>er</sup> février, concernant MM. Demange et Charmoy, a été mise sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur par M. le Prince Galitzin, Ministre des Cultes et de l'Instruction publique, lequel après avoir reçu les ordres de Sa Majesté m'a autorisé à vous faire part des propositions suivantes, au nom du Ministère de l'Instruction publique, conjointement avec celui des Affaires étrangères.

« Il n'est pas inutile de vous assurer que c'est sur votre témoignage et sur la juste confiance que vous inspirez, que le gouvernement a cru devoir prendre sur-le-champ la résolution de faire à MM. Demange et Charmoy des propositions à l'effet de les attacher au service de Sa Majesté Impériale. Persuadés comme nous le sommes que vous ne pouvez recommander que des hommes également distingués par leurs connaissances et par leurs principes, c'est dans cette hypothèse et par conséquent avec une parfaite sécurité que nous allons aborder la question :

« L'institut pédagogique Central, dont le but est de former des maîtres et qui tient lieu d'Université à Pétersbourg, renferme deux chaires de langues orientales que nous offrons à MM. Demange et Charmoy, conformément à la division que vous indiquez dans votre lettre. Le traitement de chaque professeur est de *deux mille* roubles assignations de banque. En outre chacun d'eux reçoit une somme de *cinq cents* roubles pour son logement.

« D'un autre côté, le Ministère des Affaires étrangères se trouvant souvent dans le cas de manquer d'interprètes dans les relations asiatiques offre à MM. Demange et Charmoy un traitement annuel de *trois mille* roubles par tête.

« C'est donc sur un revenu annuel de *cinq mille cinq cents* roubles, assignations de banque, que chacun de ces jeunes orientalistes pourra compter.

« Par le statut de l'Institut Central, il est stipulé que tout professeur qui aura servi pendant vingt-cinq ans, aura droit de se retirer avec ses appointements en pension viagère, en conservant celui de rester en Russie ou de sortir de l'Empire. Le Ministère des Affaires étrangères garantit à MM. Demange et Charmoy le même avantage pour le traitement qui leur sera délivré sur les sommes de ce département.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que MM. Demange et Charmoy en servant avec zèle et intelligence le gouvernement qui les appelle, en se livrant tout entiers aux fonctions honorables qui leur sont réservées, ne manqueront pas d'acquérir des droits certains à l'estime de leurs chefs et des titres à la bienveillante protection d'un monarque jaloux de récompenser le mérite et capable de l'apprécier dans toute son étendue.

« Sous Ses auspices, le sort de MM. Demange et Charmoy ne pourra que

s'améliorer par degré et j'ai tout lieu d'espérer qu'en aucun cas ils n'auront à se repentir d'avoir consacré à la Russie leurs talents et leur application.

« Quant à ce qui concerne le trajet de Paris à Pétersbourg, c'est avec M. le Général Pozzo di Borgo<sup>(1)</sup> que vous pourrez convenir des moyens les plus efficaces pour ces Messieurs de l'effectuer promptement. D'ailleurs M. le Général Pozzo di Borgo est chargé par Sa Majesté l'Empereur d'entrer en discussion avec vous sur tout ce qui est relatif à cette affaire et de la terminer. J'ajouterai seulement que si MM. Demange et Charmoy croient devoir accepter nos propositions, leur traitement leur sera compté du jour où ils auront quitté Paris pour se rendre en Russie.

« Quel que soit le résultat de la démarche que je suis autorisé à faire, vous y verrez, j'espère, un témoignage éclatant de la confiance que vous inspirez et dont je me plais à vous réitérer ici l'expression. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« OUVAROFF. »

« M. Demange enseignera l'arabe et l'arménien; M. Charmoy le persan et le turc. Ils pourront se servir du latin jusqu'à ce qu'ils aient appris le russe. »

L'affaire se conclut. Le 4 août 1817, de Sacy écrit que Demange et Charmoy acceptent les propositions qui leur sont faites et partiront pour la Russie à la fin du mois.

Le 10/22 décembre 1817, Ouvarov annonce leur arrivée à Pétersbourg, et dans les lettres suivantes, il entretient fréquemment de Sacy de ses élèves :

« Autant que j'en puis juger nous avons fait une fort bonne acquisition, et je regarde comme un devoir de vous exprimer toute ma reconnaissance. Le Prince Galitzin, ministre des Cultes et de l'Instruction Publique, se trouve à Moscou à la suite de l'Empereur. Il ne manquera pas de vous remercier de tous vos bons offices. C'est commencer sous d'heureux auspices que de recevoir de votre main deux orientalistes destinés à établir et à propager ici la culture des lettres orientales.

« MM. Demange et Charmoy, écrit encore Ouvarov le 1/13 juin 1818, ont ouvert leurs cours par des leçons élémentaires d'arabe; ils ont une vingtaine d'auditeurs très zélés. »

En 1822, Ouvarov fut obligé de quitter la direction de l'Université de Pétersbourg; ses protégés durent également s'en retirer.

Mais en 1823, on créa au département asiatique du Ministère des Affaires étrangères une section d'enseignement (ou Institut oriental) pour instruire

<sup>(1)</sup> Ambassadeur de Russie en France.

dans l'arabe, le persan et le turc les jeunes gens qui se destinaient à la carrière du drogmanat. Charmoy et Demange y furent attachés comme professeurs l'un de persan et de turc, l'autre d'arabe.

Ouvarov informa de Sacy de cet événement le 1/13 septembre 1823 :

« MM. Demange et Charmoy après être sortis fort heureusement et fort convenablement d'une tracasserie qui leur a été suscitée à ma retraite ont été décidément fixés au Ministère des Affaires étrangères en conservant tous les avantages qui avaient été stipulés pour eux. Ils continuent à se rendre très dignes de l'estime générale. »

Nous ne savons pas jusqu'à quelle date Demange resta en Russie. Quant à Charmoy, il en quitta le service en 1835 pour des raisons de santé et se retira dans le midi de la France. En 1837, peu après son retour, il donna au *Journal asiatique* un long mémoire intitulé : *Analyse critique des principaux ouvrages orientaux publiés en Russie depuis l'année 1830 jusqu'en 1835 inclusivement* <sup>(1)</sup>.

Charmoy vécut jusqu'en 1869. Dans un rapport lu le 28 juin 1869 devant la Société asiatique, Ernest Renan faisant allusion aux faits qui viennent d'être relatés disait : « M. Charmoy justifia cette désignation [de M. de Sacy à Ouvarov] par des travaux utiles. Il s'appliqua surtout à l'histoire des Mongols. Reconnaisant pour sa seconde patrie, M. Charmoy chercha dans les sources orientales tout ce qui peut éclairer l'histoire de Russie <sup>(2)</sup>. »

En même temps que par l'enseignement, Ouvarov développa les études orientales en Russie par l'acquisition de manuscrits. Charmoy écrivait en 1837 :

« Non content de propager dans leurs états l'étude des lettres orientales, les deux derniers monarques se sont plu à fournir de riches matériaux littéraires aux savants qui se vouent au culte des muses du Levant. C'est à la munificence de l'empereur Alexandre que l'Académie de St-Petersbourg doit l'acquisition de 750 manuscrits arabes, persans et turcs, qui lui ont été vendus par M. Rousseau, ancien consul général de France à Alep <sup>(3)</sup>. »

Silvestre de Sacy était en relations avec le consul J.-B.-Louis-Jacques Rousseau, comme on l'a pu voir dans le précédent chapitre <sup>(4)</sup>. Ce fut par son intermédiaire qu'Ouvarov acheta les collections de manuscrits faites par Rousseau, et ses lettres contiennent mainte allusion à la négociation de cette

<sup>(1)</sup> 3<sup>e</sup> série, t. IV (1837), p. 235-290 (1869), p. 22.  
et p. 316-358.

<sup>(2)</sup> *Journal asiatique*, 1837, p. 257-8.

<sup>(3)</sup> *Journal asiatique*, 6<sup>e</sup> série, t. XIV

<sup>(4)</sup> Voir ci-dessus, p. 1-5.

affaire. Elle s'opéra en deux fois : cinq cents manuscrits furent achetés en 1819 et deux cents en 1825.

La proposition vint de S. de Sacy qui dans sa lettre du 4 août 1817, faisant allusion à l'envoi d'un paquet à Ouvarov, entre ainsi en matières :

« Ce à quoi j'attache le plus d'importance, ce sont quatre catalogues de manuscrits orientaux, médailles, pierres gravées, etc. de M. Rousseau, consul général de France précédemment à Alep et aujourd'hui à Bagdad. M. Rousseau venu en France par congé a apporté avec lui à Paris ces diverses collections, excepté celle des manuscrits qu'il a laissés à Marseille. Il cherche à les vendre et je vois avec beaucoup de regret que notre gouvernement n'est pas dans l'intention de les acheter. Ce que j'aurais le plus désiré ce sont les manuscrits, car quoique je ne les aie pas vus, je les crois en général bons et bien choisis, et il y en a de fort rares. M. Rousseau, qui est retourné à Marseille, ne m'a pas dit le prix qu'il en voulait. Je crois bien qu'il les estime très haut. Toutefois si votre cour désirait en faire l'acquisition, elle pourrait charger quelqu'un de voir les collections à Paris, et faire une offre des manuscrits. Dans la collection des manuscrits, il se trouve plusieurs livres arabes imprimés à Alep dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme je désire vivement obliger M. Rousseau, je serais charmé de lui procurer la vente de ces collections, en tout ou en partie, bien entendu néanmoins que chacune des quatre collections forme un tout indivisible. »

La proposition de Sacy agréée à Ouvarov qui répond le 10/22 décembre 1817 :

« Permettez-moi de vous parler des collections de M. Rousseau. Celle des 500 manuscrits orientaux pourrait nous convenir et si le propriétaire veut en traiter sur une base de 25 à 30 000 francs, nous pourrions entrer en négociation... La simple inspection du catalogue suffit pour faire voir le mérite de cette collection. L'absence de l'Empereur et du Ministre m'empêche de vous dire quelque chose de plus positif, mais je suis néanmoins persuadé que ce gouvernement s'en rapportera parfaitement à votre témoignage. Si donc vous croyez que M. Rousseau puisse accepter la base que je propose, je donnerai cours à cette affaire avec tout le zèle dont je suis capable. »

La négociation continue : le 8/20 mars 1818, Ouvarov offre d'acheter les cinq cents manuscrits pour 36 000 francs.

Cette somme est acceptée par Rousseau et le 27 octobre/8 novembre 1819, Ouvarov annonce l'arrivée de la collection à Pétersbourg :

« Je me hâte, mon excellent ami, de vous rassurer au sujet des manuscrits de M. Rousseau. Ils sont arrivés ici en parfaite conservation et d'après le jugement de M. Fraehn, cette collection vaut plus qu'elle n'a été payée. Le choix des manuscrits, leur beauté et leur conservation sont réellement au-

dessus de tout éloge. C'est un vrai trésor et qui, comme je l'espère, ne restera pas enfoui chez nous. »

Outre cette première collection de manuscrits, le consul Rousseau en possédait ou en constitua une deuxième que, le 9 février 1824, de Sacy proposa également à Ouvarov d'acquérir.

« J'ai fait, répond Ouvarov le 17/29 mars 1824, examiner par M. Fraehn le catalogue de M. Rousseau dans l'intention de joindre ces manuscrits à ceux que possède déjà l'Académie des sciences. M. Fraehn pense que cette acquisition serait utile, mais ne taxe la collection, aux pierres gravées et aux tableaux près, qu'à 14 ou 15 000 francs. Si M. Rousseau consentait à les laisser pour ce prix, nous pourrions bien conclure le marché. »

Cette seconde négociation aboutit comme la première, et le 26 janvier/7 février 1825, Ouvarov informe de Sacy qu'il fait remettre à l'ambassadeur de Russie à Paris la somme de 15 000 francs, montant de la collection des deux cents manuscrits cédés par le consul Rousseau. Voilà comment grâce aux bons offices réciproques de Silvestre de Sacy et du comte Ouvarov la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Pétersbourg enrichit considérablement son fonds oriental.

#### IV

Ouvarov fut nommé en 1833, nous l'avons dit, ministre de l'Instruction publique. Deux passages des lettres écrites pendant qu'il était en charge célèbrent avec ferveur le développement des études en Russie. Ils méritent d'être cités :

« Le nombre des Écoles publiques s'accroît chaque jour et le chiffre de celles que l'Empereur a fondées se monte déjà à 400.

« Nos Universités prennent une vie nouvelle. Le système de l'instruction générale se développe fondé sur un principe d'unité et de conservation immuable. Je viens de tracer le plan d'un gymnase qui va s'élever au pied du mont Ararat et les peuplades demi-sauvages qui habitent aux environs de la mer Blanche s'adressent au gouvernement pour avoir des écoles. Les Bouriates nomades envoient leurs enfants à l'Université de Kazan et celle de Kief destinée aux provinces détachées de la Pologne s'élève rapidement à une hauteur très remarquable. » (8/20 avril 1836.)

« Pendant que nous faisons exécuter le nivellement de la mer Noire et de la Caspienne, nous continuons à donner un caractère de plus en plus local et asiatique à l'Université de Kazan, destinée à être le chaînon intermédiaire entre les populations européennes et les populations asiatiques de l'Empire. Je vais incessamment envoyer en France quelques exemplaires du grand

ouvrage de M. Struve<sup>(4)</sup> sur les étoiles doubles, ouvrage si impatiemment attendu et qui fera époque après Laplace et Delambre. D'autres travaux sont entrepris et se continuent d'un bout de l'Empire à l'autre. Notre civilisation s'avance dans une voie toute nationale, toute d'accord avec nos besoins et notre situation spéciale. Nous espérons que sous peu la Russie ne sera pas dédaignée par ceux dont les lumières lui ont été d'un si grand secours. » (22 juin/24 juillet 1837.)

Les morceaux qu'on vient de lire montrent avec quelle sûreté et quel art le comte Serge Ouvarov se servait de la langue française. Cette correspondance avec Silvestre de Sacy, restée jusqu'à présent inédite, ne peut qu'ajouter aux mérites littéraires de l'auteur des mémoires sur les mystères d'Eleusis, sur les tragiques grecs, sur la fable d'Hercule, à l'auteur des notices biographiques sur Goethe, Stein, Pozzo di Borgo, et le prince de Ligne. Il eût été sensible à un pareil éloge, ce grand seigneur qui se piquait surtout d'être un homme de lettres et qui faisait à son correspondant cette profession de foi : « L'amas de travaux administratifs ne s'accorde pas toujours avec la paisible vocation des lettres, mais veuillez croire qu'elles n'en sont pas moins ma plus douce consolation et mon occupation la plus chère. *Ante omnia Musæ* sera toujours ma devise. »

<sup>(4)</sup> Wilhelm Struve, astronome russe, l'observatoire de Dorpat et fonda celui né en 1793, mort en 1864, dirigea de Poulkovo.

### III

#### LA DÉFÉRENCE DES ORIENTALISTES ALLEMANDS POUR SILVESTRE DE SACY

Parmi les lettres reçues par Silvestre de Sacy et conservées à la Bibliothèque de l'Institut, beaucoup émanent d'orientalistes allemands, les unes de collègues, ses contemporains, d'autres en bien plus grand nombre de disciples, car ainsi que Guigniaut le disait en 1865 dans sa notice biographique sur Étienne Quatremère, « à l'École des Langues orientales vivantes, la renommée européenne du maître éminent groupait autour de la chaire d'arabe une élite d'étudiants de tous les pays ».

Quelques lettres sont écrites en latin, d'autres le sont en allemand, d'autres en français. Ces auteurs rappellent le temps heureux et toujours regretté où l'on s'empressait autour du maître pour recueillir sa parole ; ils consultent Silvestre de Sacy sur tel ou tel point de grammaire ; ils lui soumettent leur traduction de tel ou tel passage difficile d'un auteur arabe ou persan ; ils sollicitent la copie d'un texte dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque royale ; ils l'entretiennent longuement, très longuement des travaux qu'ils entreprennent ; ils remercient chaleureusement des brochures qu'il daigne envoyer ; ils annoncent l'envoi de leurs propres travaux et expriment discrètement l'espoir d'un compte rendu dans le *Journal des Savants* ou dans le *Magasin encyclopédique*. Fréquemment ils introduisent un ami, qui se dispose à partir pour Paris, car sous le premier Empire et la Restauration, de même que tout étranger frotté de science se faisait un devoir, dès son arrivée, de se rendre au Jardin des Plantes et de présenter ses hommages à M. le baron Cuvier, de même s'empressait d'aller saluer M. le baron Silvestre de Sacy, rue Hautefeuille n° 9, tout ce qui se piquait d'érudition et de philologie.

Mais si les sujets traités dans cette correspondance sont divers, il y règne un ton commun : l'admiration pour le savoir de Silvestre de Sacy, le respect pour son caractère et la haute dignité de sa vie, bref la déférence. Devant le savant français, tous ces savants s'inclinent, et fort bas. On en jugera par les extraits suivants.

Joseph Allioli, professeur à l'Université de Landshut, consulte Silvestre de Sacy sur un point de numismatique et sur un passage des *Séances* de Hariri :

Monsieur,

Encouragé par la permission que vous avez bien voulu me donner à mon départ de Paris, de pouvoir m'adresser à vous s'il y avait quelque chose d'embarrassant dans mes études orientales, j'ose profiter de cette permission si complaisante et si gracieuse et supplier de me donner des éclaircissements en deux choses. La première regarde deux monnaies, qui se trouvent dans la petite collection de notre Université. Comme nous ne pûmes pas trouver personne, qui nous eût donné des explications suffisantes et les voyageurs savants même qui passaient notre ville ne nous en procurèrent pas des meilleures bien qu'ils trouvassent les monnaies très intéressantes, nous conclûmes qu'il n'y aura personne, qui nous en puisse donner, hors de vous. C'est pourquoi que j'ajoute le dessin des monnaies, et que je vous implore de m'en donner l'explication. Ma seconde demande concerne quelques doutes en matière de l'onzième *Makama* de Hariri. La feuille ci-jointe les contient et elle offrirait aussi de la place pour de petites notes, si ce n'était pas trop demander de ma part. Cependant j'ose en prier aussi et bien que je crains d'être indiscret, en vous suppliant des choses, qui vous ôtent du temps, dont vous conservez les moments précieux à des occupations si importantes pour les muses orientales; c'est la bonté toute singulière, dont vous m'avez comblé pendant mon séjour à Paris pour moi à jamais regrettable, et dont ces doux souvenirs me donneront toujours une parfaite satisfaction, c'est votre bonté, monsieur le Baron, qui m'encourage.

Au reste je suis avec les sentiments les plus respectueux, monsieur le Baron, votre très humble et très reconnaissant serviteur.

JOSEPH FRANÇOIS ALLIOLI,  
Docteur et professeur en théologie.

Landshut le 26 Febr. 1824<sup>(1)</sup>.

George-Guillaume Sigismond Beigel, conseiller de légation au département des Relations extérieures de Sa Majesté le roi de Saxe, duc de Varsovie, transmet à Silvestre de Sacy le 26 juin 1808, de Dresde, « l'hommage de sa profonde vénération pour sa personne, ainsi que celui de la reconnaissance sans bornes dont il est pénétré pour le trésor inestimable que ses ouvrages orientaux mettent à sa disposition, ouvrages qu'il possède tous et qui font ses plus grandes délices<sup>(2)</sup> ».

Le fonds contient deux lettres de Franz Bopp, l'auteur réputé de la *Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, arménienne, grecque,*

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 37.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 90.

*latine, lithuanienne, slave, gothique et allemande.* Dans l'une il expose les travaux qu'il poursuit à Londres et qu'une recommandation de S. de Sacy lui a facilités; dans l'autre il présente le géographe Ritter :

Monsieur,

Vous voudrez bien excuser la liberté que je prends de vous adresser cette lettre, pour vous annoncer que je vous ai envoyé par MM. Treuttel et Wurtz un exemplaire d'un poème sanscrit, que j'ai publié récemment ici. Je vous prie de l'honorer d'une acception favorable et d'être assuré, que c'est une profonde reconnaissance pour les avantages précieux que j'ai tirés de vos savantes leçons et la plus grande vénération pour un philologue d'un mérite si éclatant, qui m'ont induit à vous offrir respectueusement ce petit produit littéraire de mon séjour à Londres. J'en serais fier, si vous ne le trouviez pas tout à fait indigne de votre attention, et si vous pouviez le considérer propre à contribuer en quelque chose à faciliter l'étude de la langue sanscrite, pour laquelle les moyens sont encore si peu nombreux.

La bibliothèque de la Compagnie des Indes a fait une superbe acquisition en la collection de M. Colebrooke<sup>(1)</sup>, et elle possède maintenant une richesse inappréciable en manuscrits sanscrits; ce qui me fait désirer à prolonger mon séjour ici.

Je profite de cette occasion à vous faire mes remerciements pour votre recommandation à M. Wilkins<sup>(2)</sup>, qui me favorise beaucoup. C'est par lui que j'ai obtenu la permission d'employer les caractères sanscrits de la Compagnie, et il a eu la bonté aussi, de proposer mon ouvrage pour l'usage du Collège de Hertford.

En me recommandant à votre bienveillance, je vous prie d'agréer l'assurance du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur le Baron, votre serviteur très humble et très obéissant,

F. BOPP.

Londres le 25 août 1819, 37 Windsor Terrace, City Road<sup>(3)</sup>.

Berlin, le 6 août 1824.

Monsieur le Baron,

Vous voudrez bien excuser la liberté que je prends en vous adressant cette lettre pour vous recommander M. Ritter, professeur à l'Université de Berlin et membre de l'Académie royale de Prusse. Il vous est connu sans doute par son excellente géographie<sup>(4)</sup>. Comme M. Ritter s'occupe beaucoup de

<sup>(1)</sup> Henry Thomas Colebrooke (1765-1837), fonctionnaire de la Compagnie des Indes orientales et sanscritiste très distingué, associé de l'Institut de France.

<sup>(2)</sup> Sir Charles Wilkins (1749?-1836), bibliothécaire de la Compagnie des

Indes orientales, associé de l'Institut de France, également sanscritiste de mérite.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 116.

<sup>(4)</sup> Le tome I de l'*Erdkunde* de Ritter avait paru en 1817.

recherches sur l'Asie, c'est de la plus grande importance pour lui, de faire la connaissance d'un illustre savant dont il admire les mérites éclatants par rapport aux langues, la littérature et l'histoire orientale. J'espère, monsieur, que vous avez reçu par M. Dondey-Dupré un exemplaire d'un ouvrage que j'ai publié dernièrement, contenant des épisodes du Maha Bharata avec une traduction allemande. Veuillez considérer ce petit présent comme une marque de la haute estime et de la gratitude sincère que je ne cesserai pas de sentir envers mon excellent maître. M. Ritter vous remettra un mémoire, que j'ai lu à l'Académie (des Sciences de Berlin), traitant des racines et des pronoms de la première et de la seconde personne. J'en serai fier si vous ne trouvez pas ces recherches tout à fait indignes de votre attention. J'oserai particulièrement soumettre à votre examen judicieux ce que j'ai dit sur les racines sémitiques et leur contraste contre celles du sanscrit, etc.

Veuillez agréer l'expression des sentiments du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. Bopp <sup>(1)</sup>.

Dorow, conseiller au ministère des Affaires étrangères de Prusse, fait appel à la science de Silvestre de Sacy pour l'éclairer sur un cylindre assyrien, faisant partie de sa collection d'antiquités. Il joint à sa lettre un dessin, qui représente un personnage muni d'une double paire d'ailes et tenant de chaque main une autruche par le cou. Ce cylindre est le cachet de Ourzana, roi de Moutsatsir (Arménie orientale).

Monsieur le Comte <sup>(2)</sup>,

Je prends la liberté de vous adresser le dessin ci-joint, pour vous faire part d'une découverte, qui paraît aux savants orientalistes de l'Allemagne d'un intérêt majeur. Les connaissances supérieures, qui vous distinguent dans cette science, qui doit tant de progrès à vos lumières, me font désirer que vous daigneriez me communiquer les remarques, que ce monument intéressant vous paraîtra mériter.

Le dessin est parfaitement exact et fait par empreinte sur l'original; la dimension en est la même; c'est un jaspé rougeâtre, parfaitement conservé.

Les savants, que j'ai consultés, sont d'accord, que l'inscription cunéiforme de ce cylindre appartient à l'écriture assyrienne. Je désire beaucoup connaître votre opinion à cet égard, ayant l'intention de rendre cette découverte publique. Puis-je espérer, monsieur le Comte, de votre complaisance et de l'intérêt, que vous prenez aux progrès des sciences, la faveur, que cet intérêt seul m'engage à vous demander?

Je retarde l'impression de l'ouvrage, dans lequel je réunis les jugements

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 117.

29 mars 1814. Hartwig Derenbourg,

<sup>(2)</sup> M. de Sacy ne fut jamais comte, *Silvestre de Sacy, 1758-1838*, in-8°. Le  
il fut fait baron par l'Empereur le Caire, 1905, p. xx.

des orientalistes, pour attendre celui d'un savant des plus considérés de l'Europe, et je ne manquerai pas de vous le transmettre aussitôt que votre bonté me mettra à même de lui donner le lustre, que votre nom lui présage.

Veillez agréer les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le Comte, votre humble et très obéissant serviteur,

DOROW,

Conseiller au ministère des Affaires étrangères de Sa Majesté le Roi de Prusse.

Actuellement à l'auberge à l'Aigle

à Wisbade, duché de Nassau, le 12 janvier 1820<sup>(1)</sup>.

Dorow publia en cette même année 1820 un ouvrage intitulé : *Die Assyrische Keilschrift erläutert durch zwei noch nicht bekannt gewordene Jaspis Cylinder aus Niniveh und Babylon, herausgegeben von Dorow, Doctor der Philosophie und Königlich preussischer Hofrath*, in-4°. Le dessin décrit ci-dessus sert de frontispice. Silvestre de Sacy ayant répondu le 22 janvier 1820, qu'il était incapable de lui donner les éclaircissements désirés, Dorow se para néanmoins de cette lettre et la publia dans son ouvrage comme *Beilage* (p. 57-58)<sup>(2)</sup>.

L'orientaliste Godefroi Eichhorn, de Göttingue, entretint avec Silvestre de Sacy une très longue correspondance littéraire en allemand. Elle commença dès sa jeunesse : le 29 novembre 1779 (il avait vingt-sept ans) il protestait de ses intentions d'attachement et de régularité épistolaire.

Je vous suis, monsieur, particulièrement obligé pour l'honneur que vous m'avez fait par votre lettre du 11 novembre, et je ne saurais trop apprécier mon bonheur d'avoir fait connaissance d'une manière pour moi si flatteuse avec vous, qui méritez toute ma considération. Soyez convaincu que j'ai pour vous la plus profonde considération, et croyez bien que je ne parle pas légèrement quand je vous assure que je désire non seulement entretenir avec vous un commerce épistolaire régulier, mais encore que je chercherai avec le plus grand plaisir à remplir tous vos vœux. Ne me ménagez pas : il n'y a pas d'heure dont l'emploi sera plus utile que celles où je m'entretiendrai avec vous<sup>(3)</sup>.

Combien n'a-t-on pas fait de promesses de ce genre et combien de fois ne les a-t-on pas tenues ! Eichhorn resta exactement fidèle à la sienne. Le 1<sup>er</sup> juin 1825, quarante-six ans plus tard, il terminait en ces termes une lettre qui fut probablement la dernière que Silvestre de Sacy reçut de lui :

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 183.

<sup>(2)</sup> Le R. P. Scheil a bien voulu nous donner à propos de cette lettre de précieux renseignements. Nous lui

en exprimons nos respectueux remerciements.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 208.

Que Dieu vous conserve en pleine prospérité, et vous accorde encore une longue vie, au profit des sciences et pour le bonheur de vos amis, parmi lesquels je demande à conserver le rang que j'ai tenu jusqu'ici; je vous suis attaché jusqu'à la fin <sup>(1)</sup>.

Dans cette correspondance qui compte cinquante-huit lettres, Eichhorn entretient Silvestre de Sacy de ses travaux. Il lui annonce l'envoi d'ouvrages et le remercie de ceux qu'il reçoit. Il lui témoigne à maintes reprises son admiration pour son savoir. Le 11 juin 1780, il l'invite à envoyer des traductions en français de fragments inédits d'auteurs arabes au *Repertorium für biblische und morgenländische Litteratur*, qu'il dirige : « Le *Repertorium* ayant beaucoup de lecteurs, vous deviendrez vite célèbre en Allemagne ». « Que de choses nouvelles et excellentes j'ai appris dans vos études des *Mémoires (de l'Académie des Inscriptions)* et dans les brochures que je dois à votre obligeance. Mes meilleurs remerciements pour vos dons et vos enseignements », écrit-il encore le 7 septembre 1816 <sup>(2)</sup>.

Le 22 juillet 1815, il présente un de ses élèves :

De la lettre ci-jointe se charge M. Freytag, aumônier militaire prussien, ex-auditeur de mes cours, qui a l'espoir d'aller à Paris, et s'il le peut d'y rester un an pour continuer ses études orientales. Permettez-moi de vous le recommander, à vous, le premier maître en ces études : à votre enseignement ne peut se former qu'un lettré accompli. C'est aussi un orientaliste de ce genre que la Prusse possédera en M. Freytag... J'ai appris que vous aviez été nommé chancelier de l'Université de Paris; je vous exprime ma profonde joie pour cet événement si favorable pour les sciences, qui maintenant sont régies à Paris par l'un des premiers prêtres des Muses <sup>(3)</sup>.

Quatre ans plus tard, le 16 octobre 1819, Eichhorn remercie Silvestre de Sacy des secours que Freytag a trouvés à Paris, en des termes qui dépassent le cas particulier et qui constituent un véritable hommage rendu par cet Allemand à l'orientalisme français :

Depuis que M. Freytag a quitté Paris et est arrivé à Bonn, je n'ai pas eu encore l'occasion de vous exprimer mes cordiaux remerciements pour le puissant et efficace appui, par lequel vous l'avez rendu capable d'occuper une chaire dans l'Université rhénane récemment fondée <sup>(4)</sup>. Nous vous serons en

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 265.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 251.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 249. Silvestre de Sacy avait été nommé recteur le 17 février 1815. Mais par suite du

retour de Napoléon en France et de la chute du gouvernement royal, il n'exerça pas cette charge.

<sup>(4)</sup> L'Université de Bonn fut fondée en 1818.

Allemagne toujours obligés pour le nombre toujours croissant de jeunes maîtres que vous formez en faveur de notre patrie pour occuper nos chaires de littérature orientale. Pourquoi sommes-nous si pauvres en ressources pour cette partie de l'érudition! <sup>(1)</sup>

Ewald, professeur de langues orientales à Gœttingue, éprouvait le plus vif désir de voir personnellement Silvestre de Sacy, de le saluer et de lui présenter ses respects. Il le lui exprime en ces termes le 19 novembre 1828 :

Quod in maximis mihi semper fuit votis et desiderii, ut Parisios mihi aliquando visere contingeret, quo et Tui coram salutandi adorandique copia mihi fieret exoptata et codicum vestrorum, si licuerit, inspiciendorum opportunitas grata, id jam tandem eo est adductum ut eventum habeat proximum. Decreverunt enim mihi Universitatis nostrae salutem prospicientes ad iter istud faciendum tum mensium, quibus abesse possim, quatuor veniam, tum sumtus necessarios. ... Iter vero, postquam lectiones quibus nunc destineor finivero, ultima anni hujus hebdomade facere animus est. Quodsi, quæ est Tua humanitas spectata, Tuis consiliis salutaribus, Tua benevolentia Parisios profecto mihi frui contigerit, iter meum felici haud carebit successu, meque tanto favore ut dignus fiam annisurum esse credas <sup>(2)</sup>.

Ancien lieutenant d'infanterie légère dans les armées du roi de Bavière, Jacques Fallmerayer s'était adonné aux études orientales pour occuper les loisirs de sa retraite.

L'Académie des Sciences de Copenhague ayant proposé le sujet de prix suivant : « Écrire une histoire politique et ecclésiastique de l'Empire de Trébizonde », Fallmerayer entreprit de concourir. De Landshut il pria donc Silvestre de Sacy, le 7 juin 1824, de lui envoyer quelques extraits des manuscrits de Chereff eddin et d'Aboulféda conservés à la Bibliothèque royale :

Votre humanité, qui n'est pas moins connue que vos lumières le sont, me fait espérer que vous pardonnerez à un homme inconnu la liberté qu'il prend de vous présenter une petite prière concernant quelques passages de Chereff eddin Ali, biographe de Timour.

Après avoir exposé l'objet détaillé de sa demande, Fallmerayer ajoute :

J'ai presque honte d'avoir fait tant de questions, proposé tant de doutes à résoudre. Mais je ne m'en rapporte pas moins à vos lumières qu'à vos bontés pour obtenir le pardon de toutes les peines et de toutes les importunités que tout cela vous donne <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 256.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 291.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 289.

Avec sa complaisance accoutumée, S. de Sacy envoya le 17 juillet 1824 à Fallmerayer les extraits demandés.

Ayant publié à Leipzig une édition nouvelle du Coran, Gustave Flügel, ancien élève de S. de Sacy, la lui a dédiée, et il informe son maître de la liberté qu'il a prise par la lettre suivante, datée de Misnie en Saxe, 16 novembre 1834 :

Il y a trois ans que de retour dans ma patrie, je n'ai rien fait pour vous prouver la vénération et la reconnaissance la plus sincère, que vous m'avez inspirée dans ce temps heureux, où je fus fier de me trouver compris dans le nombre de vos disciples....

L'édition (du Coran) est achevée <sup>(1)</sup>, et j'ai osé mettre votre nom si célèbre par toute l'Europe devant le livre qui ne sera digne de l'observation que par le jugement que vous en porterez. Daignez ainsi accueillir un ouvrage dont le succès sera assuré si vous le regardez d'un œil bénin et favorable <sup>(2)</sup>.

L'écrivain et professeur Joseph Görres demande à Silvestre de Sacy de vouloir bien favoriser les recherches que l'orientaliste Müller va entreprendre sur ses instructions à Paris dans le fonds oriental de la Bibliothèque royale.

Monsieur le Baron,

N'ayant pas l'honneur de vous connaître personnellement, ni d'être connu de vous, le soussigné se fiant sur la bienveillance que vous avez toujours portée pour les étrangers, prend la liberté de vous présenter comme tel le porteur de cette lettre M. Müller d'Augsbourg et de le recommander à une réception bienveillante de votre part. Ayant reçu de la part de Son Altesse le prince royal de Bavière <sup>(3)</sup> la commission de soigner l'édition d'une Bibliothèque orientale destinée à recevoir des traductions d'un certain nombre d'ouvrages géographiques et historiques les plus intéressants pour la science, que l'Orient possède dans ses différents idiomes, afin que l'Allemagne se joigne de cette manière aux travaux que la France et l'Angleterre ont entrepris pour remplir les lacunes, qui se trouvent jusqu'ici dans la littérature orientale, j'ai choisi M. Müller pour la partie des langues sémitiques, et il a entrepris le voyage à Paris pour y puiser dans les trésors immenses accumulés dans la Bibliothèque royale. C'est à votre surveillance, monsieur, que ces trésors sont confiés en grande partie et justement dans la sienne; personne ne les connaît mieux à fond que vous; personne [n']a un intérêt plus vif à voir pénétrer les connaissances utiles, qu'elles recèlent consignées sous un idiome étranger, dans la masse générale d'idées en circulation pour la vivifier en la complétant; personne ne s'est acquis plus de mérite que vous, pour préparer les moyens qui

<sup>(1)</sup> *Corani textus arabicus*, Lipsiae, 1834.

<sup>(3)</sup> Maximilien, prince royal de Bavière, fils aîné du roi Louis.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 300<sup>a</sup>.

peuvent mener à ce but louable. A qui donc aurais-je pu adresser M. Müller avec plus de confiance, qu'à vous, monsieur, dans le besoin où il est de trouver un guide aussi sûr que complaisant? Veuillez donc le recevoir avec votre bonté accoutumée, et croire que Son Altesse royale, qui prend un vif intérêt au succès de cette entreprise, aura de vos procédés à son égard toute la reconnaissance, que mérite l'importance de votre assistance. Il est superflu d'ajouter après cela, que vous imposerez par là une grande obligation à votre très humble et très obéissant serviteur,

J. GÖRRES.

Munich, ce 20 déc. 1832 <sup>(1)</sup>.

Maximilien Habicht, professeur d'arabe à l'Université de Breslau, débordait de reconnaissance pour son ancien maître, si l'on en juge par le passage suivant d'une lettre datée du 23 novembre 1812.

C'est toujours avec les sentiments les plus vifs de plaisir et de respect que je saisis la plume pour me rappeler à votre précieux souvenir, et il n'est point d'expression qui puisse rendre tout ce que mon cœur ressent pour votre personne. Veuillez être convaincu, monsieur le Chevalier, de ces sentiments et de leur durée inaltérable <sup>(2)</sup>.

La majeure partie de l'activité scientifique d'Habicht fut consacrée à procurer une édition arabe des *Mille et une nuits* <sup>(3)</sup> et une traduction allemande du même célèbre ouvrage. Ces travaux forment le sujet principal des seize lettres conservées dans le fonds. Habicht fait des appels répétés à la complaisance et à la science de Silvestre de Sacy. Le manuscrit sur lequel il travaille à Breslau présente des lacunes auxquelles les manuscrits conservés à Paris suppléeraient bien à propos :

La lacune de mon manuscrit se trouve dans l'histoire de Nouredin et de la belle Persienne autrement dite du vizir Khacan et du vizir Saouy. Si par votre bonté et par la bienveillance avec laquelle vous accueillez toute demande qui a quelque motif littéraire, vous pouviez me faire copier cette histoire jusqu'à la fin, je me contenterais pour le moment de ce morceau, ayant alors un nombre suffisant de matériaux pour remplir le troisième volume. (20 avril 1826) <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 306.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 313.

<sup>(3)</sup> *Tausend und eine Nacht, arabisch,*  
nach einer Tunesischen Handschrift

herausgegeben durch M. Habicht,  
Breslau.

<sup>(4)</sup> Mss NS 375, n° 317.

A maintes reprises, Habicht confie à S. de Sacy ses doutes sur l'interprétation de tel ou tel passage, sur le sens de tel ou tel mot et il lui soumet respectueusement les difficultés qui se présentent.

En 1825, après la publication du premier volume de l'édition en arabe, et celle d'un ouvrage intitulé : *Epistolæ quædam arabicæ*, il sollicite l'approbation de son maître.

Le second volume des *Mille et une nuits* en arabe est sous presse et paraîtra avant la fin de cette année, non pas par livraison, mais à la fois. Veuillez, monsieur le Baron, honorer ces deux ouvrages d'une annonce dans l'un des journaux littéraires dont vous êtes l'un des rédacteurs et daignez ne pas en porter un jugement trop sévère; veuillez considérer que ce sont les premiers pas que je fais dans une carrière sur laquelle il est d'autant plus difficile de se tenir que les modèles sur lesquels je fixe mes regards sont éminents et illustres, mais aussi un seul mot d'approbation de votre part, une seule phrase, mon très respectable maître, qui me fasse voir que vous ne rougisiez pas de votre élève et par laquelle vous m'introduirez comme tel dans le monde littéraire me remplira de la plus douce satisfaction et me fera voir que vous n'avez pas cessé de m'honorer de votre bienveillance et de votre intérêt <sup>(1)</sup>.

Pour se procurer des documents en arabe, Habicht était entré en relations épistolaires avec des Tunisiens. En 1827 il alla à Trieste pour faire la connaissance personnelle des Tunisiens et des Levantins qui y résidaient, et il donne dans sa lettre du 29 décembre 1827 quelques détails intéressants sur la colonie orientale établie dans cette ville.

Il y a bien des années que je méditais le voyage que je viens de terminer; il m'importait de porter un peu plus de vie dans ma correspondance avec Tunis, qui je ne sais par quelle raison commençait à se ralentir considérablement et comme je désirais bien de connaître personnellement des Arabes avec qui je corresponds à Trieste, je me suis mis en route pour cette dernière ville.... J'y ai fait la connaissance de quelques Arabes de Tunis, qui m'ont donné leur parole que de retour dans leur pays, ils m'écriront et m'enverront les manuscrits dont je pourrais avoir besoin.... J'ai été au reste surpris de la quantité d'Arabes qui sont établis à Trieste; il y en a de grande distinction même, de ce nombre est la famille du feu comte de Cassis Faraou, natif d'Alexandrie, nommé comte par le défunt empereur d'Autriche.

Habicht a fréquenté dans cette famille; il a obtenu d'un Arabe la copie de quelques cahiers d'un manuscrit des *Mille et une nuits*, d'un archiprêtre de Beyrouth, George Ghonem, l'ouvrage géographique d'Ibn Alwardy, d'un

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 316.

jeune Aleppin le Divan d'un moine maronite d'Alep, nommé Gabriel ben Farhat, et un ouvrage imprimé dans le couvent Mar Johanna Baptista, qui porte le surnom de Schoueir, district de Kesroan, dans le Liban.

Monsieur le Baron, j'ai cru de mon devoir vu l'intérêt dont vous daignez m'honorer et qui fait ma gloire et mon bonheur de vous marquer la manière amicale dont j'ai été reçu par les Arabes et je ne finirais pas si je voulais vous entretenir des agréments dont j'ai joui dans leurs familles; il serait d'autant plus de mon devoir vu que je dois tout cela à une langue que j'ai eu l'inappréciable honneur et le rare avantage d'apprendre de vous-même, monsieur le Baron <sup>(1)</sup>.

Andreas Hoffmann, professeur de théologie à l'Université d'Iéna, recommande en ces termes le 24 décembre 1829 un certain Aickel, privat-docent à la même université, qui se propose de se perfectionner à Paris dans la connaissance des langues orientales.

Ce jeune homme a beaucoup de talent pour la philologie; sa connaissance de l'hébreu est prééminente, il s'en est occupé avec une application suivie et persévérante et il désire avec force et fortune à devenir un savant exégète dans le vrai sens du mot. Voilà pourquoi, monsieur, il veut à mon avis rester pour quelque temps chez vous, qui êtes honoré dans tout le monde avec le plus grand respect comme le premier connaisseur des langues sémitiques, pour s'approprier au moins une petite parcelle de la profonde érudition que la république des lettrés admire en vous et considère déjà depuis si longtemps avec étonnement. Daignez aussi, je vous prie, lui témoigner la même bienveillance, dont vous avez donné toujours et ordinairement des preuves éclatantes même aux étrangers. La France est estimée dans ma patrie comme le siège de la littérature orientale, mais c'est vous, monsieur, qui attirez l'attention par préférence. Quoiqu'il ne me fut pas permis de profiter de votre instruction de vive voix, j'ai cependant tant gagné par vos livres savants qu'il m'est absolument impossible de ne pas vous prendre pour mon précepteur <sup>(2)</sup>.

Ayant publié une traduction du *Livre d'Énoch*, Hoffmann en accompagna l'envoi de la lettre suivante, le 20 septembre 1833 :

Pardonnez la liberté que je prends en vous présentant la première partie d'un livre très singulier, que je viens de publier. Votre grand mérite des lettres orientales et l'indulgence que vous avez pour autrui, qui que ce soit, et dont vous usez en jugeant des ouvrages aussi des étrangers, m'encourageaient à cela et j'espère que vous vous paierez de ces excuses. Mais il faut ajouter que j'ai outré ma liberté et que je me suis enhardi à mettre votre nom très honoré à la tête de mon livre, à recommander par ce moyen à votre protection

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 322.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 333.

puissante une chose de peu de valeur et par conséquent assez peu digne d'un bienfait de vous <sup>(1)</sup>. Mais en traduisant et expliquant l'auteur remarquable que vous recevez à présent, c'était votre image, monsieur, que je voyais toujours devant mes yeux et je sentais à chaque instant combien je vous dois aussi pour l'éclaircissement des passages obscurs dont fourmille le livre d'Enoch. Le sentiment de ces bienfaits reçus m'a incité d'en porter publiquement un témoignage clair et distinct. Prenez ainsi la volonté pour le fait et soyez persuadé que je ne souhaite rien plus vivement qu'il était en mon pouvoir de faire voir la reconnaissance, que je vous ai pour toujours <sup>(2)</sup>.

La lettre suivante montre la haute estime d'Alexandre de Humboldt pour Silvestre de Sacy dont il se plaît à rappeler qu'il a suivi le cours de persan au Collège de France et qu'il remercie de sa bienveillance pour ses élèves étrangers. Cette lettre, écrite en français, forme un supplément à la correspondance de Humboldt déjà publiée, notamment aux deux recueils édités par le D<sup>r</sup> E. T. Hamy, *Lettres américaines d'Alexandre de Humboldt (1798-1807)*, *Correspondance d'Alexandre de Humboldt avec François Arago (1809-1853)* <sup>(3)</sup>.

Monsieur le Baron et très respectable confrère,

Il m'a été bien doux de recevoir de votre part, mon illustre confrère, non seulement une honorable marque de souvenir, mais aussi une preuve du vif intérêt, que vous ne cessez de prendre au sort de mes compatriotes. M. Vullers <sup>(4)</sup> est bien heureux d'avoir pu fixer votre attention et d'être placé sur ces mêmes bancs, sur lesquels je me vante aussi de vous avoir entendu et d'avoir traduit un peu de persan. Appuyé sur vous, monsieur le Baron, j'ai de suite écrit à M. d'Altenstein <sup>(5)</sup> pour le prier d'envoyer des secours à M. Vullers. Je désire ardemment être utile à ce jeune homme; mais ne me trouvant attaché dans mes rapports d'affaires qu'au cabinet particulier du

<sup>(1)</sup> Voici la dédicace : *Herrn Baron Silvestre de Sacy, dem unsterblich Veteranen unter den wahren Kennern morgenländischer Sprachen und Literatur, dem nimmer rastenden Förderer gründlichen Wissens und echter Gelahrtheit wird als schwacher Beweis innigster Verehrung und aufrichtigster Hochachtung des dunklen Buches Bearbeitung dem er zuerst ein treuer Deuter ward in Ehrerbietung und Dankbarkeit gewidmet vom Herausgeber.*

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 334.

<sup>(3)</sup> *Journal des Savants*, 1907, p. 54, 1908, p. 331.

<sup>(4)</sup> Joh. Aug. Vullers, devenu professeur à Giessen, publia en 1837 : *Mirchond's Geschichte der Seldschuken, persisch und deutsch*. Il envoya le 12 septembre 1837 un exemplaire de cet ouvrage à S. de Sacy comme « un petit témoignage de sa fervente admiration et de ses sentiments de reconnaissance ». (Mss NS 375, n° 855.)

<sup>(5)</sup> Baron d'Altenstein, ministre du Culte et de l'Instruction publique en Prusse.

Roi <sup>(1)</sup>, je ne puis coopérer dans ce qui regarde M. Vullers que par mes liaisons personnelles avec M. le baron d'Altenstein. Mon frère <sup>(2)</sup> aura le bonheur de vous offrir l'hommage de sa constante admiration ce printemps. Il accompagne sa fille <sup>(3)</sup> (Mme de Bülow, femme de notre ministre à Londres) en Angleterre et il restera quelques semaines à Paris, dont le séjour lui sera infiniment instructif.

La santé de M. Wilsjen me paraît cette fois-ci radicalement affermie, et comme le moral agit sur le physique, je suis heureux d'avoir pu contribuer un peu à augmenter son traitement de 2 000 francs et à faire doubler (par la munificence du Roi) les fonds annuels de la Bibliothèque. Aussi le Roi a accordé à M. Wilsjen la décoration de son ordre de l'Aigle rouge. Tout cela contribuera, j'espère, à ranimer, consoler, encourager cet homme estimable. Nous avons été bien touchés de ce que la Société Asiatique a fait pour M. Freytag <sup>(4)</sup>.

Nous rapportons l'expression de notre reconnaissance à l'auteur de cette bonne action : nous avons reconnu dans ce procédé généreux votre intérêt vivifiant pour les hommes de mérite de toutes les nations, pour un professeur que nous vous devons. Heureusement que M. Gesenius <sup>(5)</sup>, appelé à Göttingue, nous a été conservé, le Roi ayant amélioré son existence. Daignez, je vous prie, offrir mes affectueuses salutations aux membres de l'Académie qui veulent bien m'honorer de quelque souvenir <sup>(6)</sup>, et agréez l'hommage de la haute considération avec laquelle je suis, monsieur le Baron, votre très honorable et très obligé serviteur et élève.

AL. DE HUMBOLDT <sup>(7)</sup>.

Berlin, le 3 février 1828.

Le jeune Gottfried Kosegarten se présenta un jour à la fin d'octobre ou au commencement de novembre 1812 chez Silvestre de Sacy portant à la main une lettre de son père Louis Theobald Kosegarten, recteur de l'Université de Greifswald en Poméranie suédoise, lettre qui commençait en ces termes :

C'est la confiance dans votre humanité, égalée seulement par votre rare érudition qui m'inspire l'idée de vous adresser mon fils. Ce jeune homme, embrasé par l'amour de l'Orient, après avoir fini son cours de théologie et de

<sup>(1)</sup> Frédéric-Guillaume III.

<sup>(2)</sup> Wilhelm von Humboldt.

<sup>(3)</sup> Gabriele von Humboldt, troisième fille de Wilhelm.

<sup>(4)</sup> Sur Freytag voir ci-dessus p. 22.

<sup>(5)</sup> Gesenius, orientaliste, professeur de théologie à Halle.

<sup>(6)</sup> Associé de l'Académie des Sciences, Alexandre de Humboldt était aussi en relations personnelles

avec des membres d'autres classes de l'Institut. Il avait fait plusieurs communications devant la classe d'histoire et de littérature ancienne et lu notamment dans les séances des 19 et 26 juillet 1811 un mémoire sur le calendrier mexicain comparé aux calendriers de l'Inde, du Thibet et d'autres pays.

<sup>(7)</sup> Mss NS 375, n° 335.

philosophie, fait le voyage de Paris pour perfectionner sa connaissance des langues primordiales dans les collections immenses et sous les auspices des hommes célèbres de la capitale. Veuillez donc bien, monsieur le Chevalier, lui accorder cet accueil consolant, dont se louent tous ceux qui ont eu le bonheur de vous approcher <sup>(1)</sup>.

Gottfried Kosegarten étudia à Paris pendant l'année 1813 et la première partie de 1814. Il rentra à Greifswald le 5 octobre 1814. L'année suivante la Poméranie suédoise passa sous la domination prussienne, événement que Kosegarten relate en ces termes dans une lettre du 5 décembre 1815 :

Notre pays vient d'être remis aux Prussiens; dans le mois passé Charles XIII nous a déliés du serment, et l'aigle noir a été arboré au lieu des trois couronnes d'or. Quoiqu'on regrette le gouvernement suédois, ce changement est assez conforme à la nature, les trois quarts de la Poméranie ayant été incorporés aux Etats de Brandebourg déjà à la paix de Westphalie, et notre portion n'en ayant été détachée que par la prépondérance des Suédois dans ce temps-là. Aussi la Prusse jouit d'une grande réputation et est gouvernée d'après des principes très libéraux (*sic*); nos marchands et marins regrettent le plus le pavillon suédois <sup>(2)</sup>.

Kosegarten s'accommoda fort bien de ce changement de nationalité, et il ne lui en coûta rien d'être professeur sous l'autorité prussienne à l'Université de Greifswald, puis à celle d'Iéna.

Dans les vingt-quatre lettres que nous avons sous les yeux, Kosegarten témoigne son admiration à S. de Sacy moins par des protestations de respect que par des appels réitérés à son érudition. Que ce soit à propos des manuscrits arabes rassemblés par feu le voyageur Seetzen et conservés à Gotha, ou d'un fragment de l'itinéraire d'Ibn Batouta qu'il se propose de publier, il se complait en de longues conversations savantes avec son ancien maître. Ses doutes et ses embarras philologiques, il les lui soumet sans réserve. De la formule : « Je me permets de vous demander quelques éclaircissements sur... », il abuse vraiment. Dans la lettre du 20 mai 1824, il ne pose pas moins de vingt-quatre questions.

Le passage suivant de la lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1819 mérite d'être retenu, car il montre l'estime où Goethe tenait S. de Sacy.

Je profite de l'occasion que me donne Son Excellence le Ministre d'État du grand-duc de Weimar, M. de Goethe, pour vous écrire quelques lignes. M. de Goethe célébré chez nous comme le premier de nos poètes vivants et s'intéressant à ce qu'il y a de beau et de bon chez tous les peuples s'est occupé

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 341.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 344.

de temps en temps de la poésie orientale, en l'étudiant au moyen de traductions et d'imitations qu'il a pu se procurer. Puis il a composé lui-même une suite de petits poèmes pour y retracer le génie et le caractère des poètes orientaux tels qu'il les a saisis, et pour faciliter la lecture de ces poèmes aux occidentaux, il y a joint quelques aperçus concernant l'histoire et les éléments de la poésie orientale. Il a nommé cet ouvrage : *Westöstlicher Diwan*, et comme il parle vers la fin du livre de nos savants, qui ont contribué à rendre connue la littérature orientale, il n'a pu se passer d'ajouter aussi un petit compliment pour vous, qui avez tant de titres à la reconnaissance des amateurs de la poésie de l'Orient. M. de Goëthe me chargea de mettre ce petit salut en arabe, et vous verrez sur l'avant-dernière page du livre, comme je me suis tiré d'affaire<sup>(1)</sup>.

Middeldorff, professeur de théologie et d'arabe à Breslau, écrit le 8 septembre 1835 :

J'ai osé de vous dédier mon édition du Codex syriaco-hexaplaris dont l'édition vient d'être achevée. Mon ouvrage n'a aucun droit à vos suffrages, il a au contraire besoin de votre indulgence. Mais c'est au maître achevé que le novice s'adresse le plus volontiers et tous ceux qui s'occupent de l'étude des langues orientales sont obligés à vos mérites immortels<sup>(2)</sup>.

Non moins longue ni moins abondante que celle de Eichhorn fut la correspondance que Schnurrer, professeur à l'Université de Tübingen, entretint en allemand avec S. de Sacy. Les questions de grammaire et de philologie en font tous les frais. La cordiale déférence de l'auteur à l'égard du destinataire y apparaît fréquemment.

Voici par exemple la traduction d'un passage d'une lettre du 20 septembre 1800. Après avoir exposé beaucoup de points techniques, Schnurrer continue :

Mais je vous accable de bien trop de questions. Il faut une bonté comme la vôtre pour n'en être pas impatienté. Excusez, je vous prie, ma liberté par la confiance que j'ai en votre caractère. J'ai depuis longtemps pour vous un grand respect, encore accru par l'honneur que vous m'avez fait de vous rapprocher de moi.... Nous sommes suspendus entre la crainte et l'espérance d'avoir de nouvelles guerres ou la paix<sup>(3)</sup>. Quoi qu'il arrive, veuillez me conserver votre bienveillance, conservons ces relations qui me sont si particulièrement précieuses. C'est pour moi que sera toujours le bénéfice<sup>(4)</sup>.

Augustin Scholz avait conservé un souvenir reconnaissant de l'accueil qu'il avait reçu à Paris de divers savants, Boissonnade, Hase, Chésy, Sil-

(1) Mss NS 375, n° 353.

le 9 février 1801.

(2) Mss NS 375, n° 388.

(4) Mss NS 375, n° 580.

(3) La paix de Lunéville fut signée

vestre de Sacy. A ce dernier il exprime dans une lettre datée de Rome, le 28 décembre 1819 « la plus grande vénération pour un savant aussi illustre et pour un ami aussi sincère et bienveillant envers tous ceux qui se mettent sous sa protection <sup>(1)</sup> ».

Devenu professeur d'archéologie biblique et d'histoire ecclésiastique à Bonn, Scholz, poursuivant sa correspondance, entretient S. de Sacy de ses travaux, lui demande des renseignements scientifiques, et sollicite l'envoi d'ouvrages qui lui font défaut.

Les relations épistolaires de Silvestre de Sacy avec Frédéric Steudel, pasteur à Candtstadt, près de Stuttgart, puis professeur de théologie à l'Université de Tübingen durèrent de 1809 à 1829.

Vous avez bien voulu m'accorder la permission de vous donner de mes nouvelles. Je m'empresse de profiter des premiers moments tranquilles qui sont à ma disposition pour donner à mon cœur la satisfaction, homme respectable! de vous répéter les assurances les plus sincères de cette haute estime dont tout le monde doit être rempli envers vous et de la plus vive reconnaissance dont je suis pénétré. J'ose vous prier d'agréer l'offrande de ces sentiments avec la même bonté avec laquelle vous vous en êtes acquis le droit <sup>(2)</sup>.

C'est en ces termes et par une lettre du 4 décembre 1809 que débute cette correspondance. Un an plus tard, le 14 décembre 1810, Steudel poursuit :

Ce dont je m'empresse de m'occuper la plupart du temps que je dérobe aux différents devoirs de mon emploi souvent très accumulés comme à mon intérêt pour la théologie et les branches étendues de cette science, c'est votre grammaire arabe, dont je fais mon étude régulière, et que je consulte où l'occasion et le besoin s'offrent. C'est un plaisir d'une nature bien attrayante pour moi que de me rappeler en parcourant ce livre, la production d'un génie philosophique si supérieur et d'une érudition si vaste, les instructions que j'ai été assez heureux de recevoir de vous de vive voix. Mais de l'autre côté, il y a aussi assez de cas où je regrette bien ce grand avantage de pouvoir vous consulter vous-même et me procurer les éclaircissements d'une conversation personnelle que vous avez bien voulu m'accorder avec tant d'humanité <sup>(3)</sup>.

Puis dans cette lettre et dans les suivantes, Steudel donne des informations sur sa carrière et sur le petit monde universitaire de Tübingen; il soumet à S. de Sacy les difficultés grammaticales où il achoppe, et les passages d'auteurs arabes dont la traduction l'embarrasse.

Son style français est souvent gauche; il le sent et le confesse :

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 750.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 777 bis.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 777.

Veillez bien excuser l'allemand lourd, qui surtout dans une langue étrangère dans laquelle il sait à peine s'exprimer intelligiblement doit souvent offenser par ses tournures moins choisies le tact délicat du français <sup>(1)</sup>.

Parmi ces lettres, il y en a une qui est particulièrement intéressante pour l'histoire de l'orientalisme : c'est celle du 5 mars 1823, dans laquelle Steudel présente à S. de Sacy le jeune Jules Mohl, qui part pour la France.

Le porteur de ceci est M. Mohl, docteur en philosophie, dont j'ai déjà entendu que vous, monsieur le Baron, avez daigné déclarer relativement à lui que vous le recevrez comme un legs de M. Schnurrer, votre ancien et respectable ami, qui, depuis longtemps prêt à quitter cette terre, est entré dans le repos éternel <sup>(2)</sup>, dont l'image se doit me rappeler continuellement, comme depuis un an le logis qu'il habitait est le mien et que le même cabinet à étudier qu'il avait choisi est aussi le mien. Vis-à-vis de cette recommandation, je conviens volontiers qu'il ne faut plus ma recommandation <sup>(3)</sup>. Cependant ce M. Mohl est un de mes plus chers élèves et je jouis de votre bienveillance; je ne saurais donc me priver de la satisfaction de lui demander vos précieux soins aussi sous ces titres. Outre cela, je le trouve bien vraisemblable que ce M. Mohl, neveu du chancelier de notre université, s'il continue à avancer sur sa route avec la même application et le même succès comme jusqu'à présent, aura à notre université la chaire de la littérature orientale <sup>(4)</sup>, qui n'est jointe à la chaire théologique qui m'est confiée qu'extraordinairement, et moi distrait par des occupations de la plus grande importance, que je n'ai pas le droit de traiter autrement que comme ma charge principale, je gémiss depuis longtemps de trouver un savant de ma patrie assez instruit à qui je puisse céder une branche de littérature si importante, à laquelle je suis empêché de me vouer dans une étendue médiocrement satisfaisante pour les obligations d'un professeur.

Le but que M. Mohl se propose est — j'espère que vous y consentirez — un but très digne, de puiser des sources même la connaissance des idées reli-

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 779.

<sup>(2)</sup> Schnurrer mourut le 9 novembre 1822.

<sup>(3)</sup> Schnurrer avait en effet l'intention de présenter Mohl à S. de Sacy. Son fils écrivit à S. de Sacy le 15 novembre 1822. « Si mon père avait vécu pour répondre à votre lettre lui-même, il vous aurait sans doute parlé d'un jeune homme, M. Mohl de Stuttgart, qui se propose d'aller au printemps à Paris pour étudier les langues orientales et qui donnait de grandes

espérances au défunt qui réglait ses études. » Mss NS 375, n° 749.

<sup>(4)</sup> Max Müller dit de lui dans son excellente biographie : « A dix-huit ans Mohl se rendit à Tubingen pour y étudier la théologie, mais il se détacha graduellement de l'étude étroite et purement théologique du christianisme, et comme tant d'autres travailleurs, il trouva dans l'hébreu une voie pour glisser des études ecclésiastiques à l'orientalisme. » (Julius Mohl, *The Contemporary Review*, August 1874.)

giieuses qui ont régné dans l'antiquité. Veuillez aussi pour l'étude des manuscrits arabes lui recommander les auteurs qui pourront le mieux servir à son projet. Je pense qu'il fera le mieux de se borner pour la durée du cours présent à l'étude de l'arabe. C'est vous, monsieur, qui lui donnerez vos conseils pour le plan d'après lequel il doit étudier les autres langues orientales. Il a permission de passer un an et demi dans les pays étrangers; cependant on ne fera pas difficulté de prolonger la permission, si elle sera nécessaire. Tous les mérites que vous voudrez bien vous acquérir pour son instruction, vous les acquerez pour toute ma patrie <sup>(1)</sup>.

Ce ne fut pas un an et demi que Jules Mohl passa en France, ce fut toute sa vie. Accueilli par Silvestre de Sacy, Abel Rémusat, Fauriel, Eugène Burnouf avec la bienveillance propre aux Français, il se fit promptement une place dans l'orientalisme et particulièrement à la Société asiatique. Naturalisé français, il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1844 et nommé professeur de persan au Collège de France en 1847. La lettre de Steudel donne le point de départ de la brillante carrière que Mohl fit ici.

Professeur de théologie et de langues orientales à l'Université de Halle, Johan Severin Vater paraît d'après ses lettres avoir exploré des domaines très variés de la linguistique : arabe, langues de l'Inde (sanskrit, zend et pehlvi), provençal, polonais et russe, lithuanien, copte, langues indigènes de l'Amérique.

Il eut des relations avec plusieurs Français de marque, avec Grégoire, avec le comte Daru, intendant général de la Grande Armée, avec Estève, trésorier général de la couronne, qui en 1807 logèrent même dans sa propre maison. Halle ayant été en 1807 réuni au royaume de Westphalie, il y résidait des Français à quelques-uns desquels Vater enseigna l'allemand. Et même peu satisfait des ouvrages élémentaires en usage, il composa en français en faveur de ces élèves occasionnels une *Grammaire abrégée de la langue allemande*.

Sa correspondance avec S. de Sacy commença le 25 juin 1802 par une lettre en latin, où il présentait un ouvrage de sa composition. Elle continua pendant plus de vingt ans en allemand; la dernière lettre que nous ayons sous les yeux est datée du 22 mai 1824.

S. de Sacy ayant répondu à ses premières ouvertures par l'envoi de quelques brochures et par une longue lettre où il se répandait à loisir en enseignements philologiques, Vater ne se tient pas d'aise de l'honneur qui

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 785.

lui échoit; le 23 novembre 1803 « il le remercie du plus profond de son cœur de ce que, lui, Silvestre de Sacy, la gloire de la France, le maître de toute l'Europe (*die Zierde Frankreichs, der Lehrer von ganz Europa*) l'ait, malgré sa jeunesse, jugé digne d'une telle bonté, d'un tel encouragement <sup>(1)</sup> ».

Vater traduisit en allemand ses *Principes de grammaire générale*, et en lui envoyant un exemplaire de cette traduction, il lui écrit le 22 avril 1804 :

Pardonnez-moi la liberté que j'ai prise de vous dédier ma traduction de votre remarquable ouvrage sur les principes de grammaire générale; voyez là une assurance publique de ma haute et très particulière considération.... Je serais heureux que vous eussiez la bonté d'examiner les additions que j'ai introduites dans ma traduction.... En vue d'étudier cette langue que je connais déjà passablement, je ne désire rien tant que votre grammaire arabe, et je me suis réjoui intérieurement quand j'ai traduit l'annonce de votre prochaine publication.

Mes propres recherches sur cette langue et la nécessité d'instruments de travail qui nous manquent jusqu'ici m'ont doublement fait sentir combien d'avantages nous tirerons d'un profond érudit pour faire des progrès <sup>(2)</sup>.

Les additions faites par Vater au texte original des *Principes de grammaire générale*, Silvestre de Sacy les discuta dans une longue lettre du 4 décembre 1805 dont nous avons la minute : « Les additions que vous y avez faites m'ont paru très convenables et j'y ai facilement reconnu un homme versé dans ce genre de méditations. Je ne suis pourtant pas entièrement de votre avis, quant aux réflexions que vous faites.... » Suivent trois pages de discussions grammaticales.

Dans sa réponse du 24 décembre 1805, aux objections de S. de Sacy Vater opposa les siennes, mais toujours sur un ton très déférent.

Recevez pour votre bonne lettre mes remerciements les plus obligeants pour la liberté avec laquelle vous vous ouvrez sur des circonstances pour moi si intéressantes, recevez mes remerciements les plus cordiaux. J'apprécie particulièrement les avis instructifs que j'ai trouvés dans votre lettre. Je n'ai pas pu en faire usage avant d'achever le travail que j'ai l'honneur de vous envoyer et que je recommande humblement à votre bon accueil. Mais vous aurez la bonté de remarquer l'influence bienfaisante que l'étude de vos *Principes* a eu sur moi depuis mes précédents écrits sur ces matières <sup>(3)</sup>.

Ces extraits montrent de quelle autorité Silvestre de Sacy jouissait en Allemagne. Les orientalistes de Tübingen, de Halle, de Bonn, d'Iéna, de

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 814.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 819.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 816.

Göttingue, de Königsberg, de Greifswald avaient les yeux fixés sur lui. Ils suivaient avec attention le développement de sa carrière et de ses travaux. Ils attendaient avec impatience ses nouveaux ouvrages, recevaient ses lettres comme une bonne fortune, se sentaient grandement honorés par son suffrage.

La supériorité incontestable de ce savant français, ces savants allemands la reconnaissaient sans réserve. Il ne leur en coûtait pas de proclamer son mérite; ils se plaçaient modestement à leur rang qui n'était pas le premier.

## IV

### LES TRAVAUX DE JEAN RAYMOND, CONSUL DE FRANCE A BASSORA

#### I

Silvestre de Sacy, nous l'avons déjà fait remarquer ici, s'appliqua, toute sa vie, à susciter des vocations scientifiques chez les agents consulaires français d'Orient : il les sollicitait de recueillir des notions linguistiques, géographiques et ethnographiques sur les pays où ils résidaient.

Cette curiosité aux aguets, cette ardeur de recherche se manifestent notamment dans les lettres qu'il échangea avec Jean Raymond, consul de France à Bassora, dont il obtint une notice sur la secte peu connue des Mandaïtes ou Sabéens.

Avant d'être consul, Jean Raymond avait servi le pacha de Bagdad, puis il avait fait partie de la mission du général Gardane en Perse. Ce fut en 1810 que commencèrent ses relations avec Silvestre de Sacy, auquel il fut présenté par deux lettres : l'une de Pierre Ruffin<sup>(1)</sup>, premier secrétaire et occasionnellement chargé d'affaires de France auprès du gouvernement turc, « sous la Révolution et l'Empire, l'âme de l'ambassade de France à

<sup>(1)</sup> Sur le très intéressant personnage que fut Pierre Ruffin voir Henri Cordier, *Un interprète du général Brune et la fin de l'Ecole des Jeunes de langues. Mémoires de l'Académie des Inscip-*

*tions et Belles-Lettres*, t. XXXVIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 31-33, et aussi Frédéric Masson, *Les Jeunes de langues dans Jadis*, 1<sup>re</sup> série, in-12, Paris, 1905, p. 98.

Constantinople » ; l'autre de Ducaurroy, directeur de l'Ecole des jeunes de langues à Constantinople.

Ces deux lettres donnent quelques renseignements biographiques sur Raymond. La lettre de Ruffin est datée du 8 février 1810 :

Je prends la liberté de recommander particulièrement à votre bienveillance M. Jean Raymond, ingénieur français, qui a longtemps dirigé en chef l'artillerie des pachas de Bagdad et que S. E. le général Gardane avait appelé à Téhéran et attaché à sa légation... M. Raymond, qui est déjà pénétré d'estime et de vénération pour vous, Monsieur, me témoigne le plus vif empressement de causer avec vous sur la Turquie et la Perse, et je me plais à présumer que de votre côté vous ne serez pas fâché d'entendre cet officier, qui joint à beaucoup d'expérience et d'acquis une très grande modestie ; il me tarde de savoir de vous-même, Monsieur, qu'il vous ait inspiré quelque intérêt à son avancement, et je vous serais personnellement redevable de ce que vous voudrez bien faire pour y contribuer<sup>(1)</sup>.

De son côté, Ducaurroy présenta Jean Raymond à Silvestre de Sacy en ces termes chaleureux dans une lettre datée de Constantinople, 9 février 1810 :

Je n'ai pas cru non plus devoir négliger de vous adresser M. Raymond, officier à la suite de l'ambassade de Perse, et qui veut bien se charger de vous remettre cette lettre. M. Raymond a beaucoup vu, beaucoup observé et bien observé tant dans la partie du pachalik de Bagdad que dans les Indes et la Perse. M. Raymond a recueilli avec soin et vérité tous les documents surtout sur le pachalik de Bagdad. Nul Européen n'en a une connaissance plus exacte. Aucun même n'a été dans une position comme la sienne pour l'acquérir. Il était attaché au service du Pacha, l'a suivi dans toutes ses expéditions soit contre les Wehabis, soit contre les lezides, soit contre Abdurrahman. Il a été le principal agent de ces expéditions. Si M. Rousseau<sup>(2)</sup> a eu quelque renseignement sûr, c'est par cet officier, qui lui a communiqué tous ses mémoires que j'ai lus moi-même, de qui il les a copiés même mot pour mot dans la plupart des endroits (quoique je ne voie pas qu'il l'ait même cité pour lui en faire au moins honneur), et M. Rousseau ne s'écarte de la vérité que quand il s'écarte de son original. M. Raymond pourra donc vous intéresser sous ces rapports.

Cet estimable officier a quitté le service sûr du pacha aussitôt qu'appelé par M. le général Gardane en Perse, il a cru que ses services dans ce pays pourraient être employés selon les vues du gouvernement de sa patrie et par conséquent qu'il le servirait ainsi. Aujourd'hui il se rend à Paris et espère tout de la paternelle bienfaisance de S. M., qui ne pourra que s'intéresser à un sujet qui a quitté sa femme, ses enfants et un état certain et honorable pour aller où, quoique dans un état incertain, l'appelle l'Ambassadeur de S. M.<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 544.

*pachalik de Bagdad*, publié en 1809.

<sup>(2)</sup> Ducaurroy fait allusion au mémoire du consul Rousseau, *Description du*

Voir ci-dessus, p. 5.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 191.

Jean Raymond fut donc l'un de ces Français qui, au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, cherchèrent fortune en Orient, en s'attachant au service d'un grand.

Pendant son séjour à Bagdad, il avait recueilli des observations de diverses natures. Dans une lettre à S. de Sacy du 14 février 1810, Ducaurroy rapporte celles qu'il lui exposa sur un phénomène météorologique particulier au désert de Mésopotamie, un vent appelé en turc *semm-yéli* ou « vent du poison », le même que les Arabes appellent *samoûm* et nous *simoun*.

Voilà ce que j'ai recueilli de cet officier sur le *semmieli*; personne n'a pu mieux le connaître que lui puisqu'il s'est trouvé plusieurs fois en campagne avec les troupes du Pacha dans le désert aux heures et dans la saison où il souffle.

Le *semmieli* souffle depuis le commencement de juillet jusqu'à la mi-août; on le divise en deux : le grand *semmieli* et le petit; le premier sûrement moins dangereux depuis le 1<sup>er</sup> juillet jusque vers le 15, et ensuite le grand. Ce vent ne souffle point continûment, ni partout à la fois; c'est comme une émanation de souffre purement locale et instantanée, apportée et emportée à l'instant par un courant d'air. Cette émanation se renouvelle de temps en temps, l'instant le plus chaud de la journée la voit naître et cela est assez naturel. Quoique l'atmosphère paraisse un peu chargée à l'approche du *semmieli*, il paraît osé de dire « qu'un tourbillon de chaleur dérobe à la vue l'horizon ». M. Raymond que je questionnai à ce sujet me répondit d'abord : « Non »; puis ajouta : « Il y a pourtant quelque chose, mais bien peu, on ne peut guère le distinguer ». Il n'est pas nécessaire de se coucher par terre pour l'éviter; tous ceux qui composaient l'armée du pacha à l'approche du *semmieli*, que l'on pressent venir par l'odeur sulfureuse, penchaient la tête en se fermant la bouche avec la main et s'abstenaient de respirer pendant ce temps; souvent même ils ne prenaient pas ces précautions et jamais il n'est arrivé d'accident. L'on ajoute pourtant qu'un homme qui pour avoir trop mangé serait indisposé, se trouverait exposé à périr; qu'aussi les voyageurs avaient pour règle de peu manger. Les Arabes portent la bouche continuellement couverte, à cause du *semmieli*, mais aussi à la fois pour éviter l'altération que produirait plus facilement sans cela la chaleur<sup>(1)</sup>.

Raymond quitta le service du pacha de Bagdad, pour rejoindre en Perse le général Gardane, chargé, disaient les *Instructions* rédigées au camp impérial de Finkenstein le 10 mai 1807, « d'établir une triple alliance entre la France, la Porte et la Perse<sup>(2)</sup> ».

Son nom figure rarement dans les documents relatifs à la mission. Pourtant il est cité parmi les officiers qui assistèrent à l'audience de congé

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 192.

<sup>(2)</sup> *Mission du général Gardane en Perse sous le premier Empire*. Docu-

ments historiques publiés par son fils le comte Alfred de Gardane, in-8°, Paris, 1865, p. 93.

accordée au général par Feth-Ali-Chah, le 12 février 1809. Il fut aussi chargé de porter au Vizir les compliments du général : « Le 12 avril 1809, écrit celui-ci, j'ai envoyé M. Trezel, mon aide de camp, et M. Raymond pour complimenter le Vizir au moment de son départ pour Ardebil<sup>(1)</sup>, où il va, dit-on, pour arranger quelques différends avec la tribu nomade des Chaseven<sup>(2)</sup> ».

La mission du général Gardane terminée, Raymond se rendit à Paris dans l'espoir, qui ne fut pas déçu, que le gouvernement français, faisant état de sa connaissance de l'Orient, le nommerait consul.

## II

Silvestre de Sacy reçut Jean Raymond qui passa à Paris une partie de l'année 1810; par l'autorité dont il jouissait auprès des pouvoirs publics il contribua sans doute à le faire nommer consul à Bassora (9 octobre 1810). Il l'entretint aussi des sujets d'érudition sur lesquels il désirait des éclaircissements. Dans une lettre du 22 novembre 1810 adressée à Ducaurroy, il se félicite de ces relations : « J'ai eu beaucoup de plaisir à faire et à cultiver la connaissance de M. Raymond. On ne peut rien ajouter à son zèle, à son dévouement et à sa parfaite honnêteté<sup>(3)</sup>. »

Ayant regagné Constantinople, Raymond, dans une lettre qu'il écrit à Silvestre de Sacy le 7 février 1811, fait allusion « à toutes les bontés qu'il a eues pour lui pendant son séjour à Paris » et aussi « aux diverses questions sur les Sabéens dont il lui a parlé<sup>(4)</sup> ». Il ne manqua pas non plus de se louer de l'accueil de l'éminent orientaliste auprès de son ami Ducaurroy qui, à son tour, le 4 mars 1811, adressa à S. de Sacy ce compliment :

Je suis chargé par M. Raymond de vous faire agréer l'expression de sa reconnaissance. Ce n'est jamais sans ce sentiment mêlé d'un respect profond qu'il me parlait de vous et il m'en a parlé souvent. Le souvenir de la bonté avec laquelle vous l'avez accueilli à son arrivée et du puissant appui que vous lui avez prêté dans les démarches qu'il a faites pour sa place, j'ajouterai l'admiration où il a été des profondes connaissances qui vous distinguent,

<sup>(1)</sup> Ardebil ou Ardabil, ville de Perse située dans le nord de l'empire, à environ 100 kilomètres à l'ouest de la côte occidentale de la mer Caspienne.

<sup>(2)</sup> Châh-sévèn, « qui aime le roi », nom donné à la confédération des sept

tribus turcomanes, qui ont porté sur le trône de Perse, au début du xvi<sup>e</sup> siècle la dynastie des Çafawides (*vulgo* Sophis). Ces tribus existent encore en Perse.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n<sup>o</sup> 203.

<sup>(4)</sup> Mss NS 375, n<sup>o</sup> 456.

jointes à une modestie qui, loin de les cacher, ainsi que vous le désireriez, leur donne un nouvel éclat, voilà, Monsieur, ce dont il se plaisait à m'entretenir, et il le faisait d'autant plus volontiers qu'il voyait tout le plaisir que j'y prenais<sup>(1)</sup>.

Raymond se met en route pour Bassora; pendant son arrêt à Bagdad, il rappelle le 6 mai 1811 à S. de Sacy qu'il est à sa disposition :

Souffrez que je vous assure qu'une fois rendu à mon poste je serai bien heureux si je puis faire quelque chose qui me mérite la continuation de votre amitié. Je vous serais bien obligé si vous vouliez bien vous-même m'en donner l'occasion. Ce serait pour moi un moyen de me reconnaître de toutes les bontés dont vous m'avez comblé pendant le séjour que j'ai fait à Paris<sup>(2)</sup>.

### III

Silvestre de Sacy s'empressa de profiter de ces offres de service. Les Mandaïtes ou Sabéens ou chrétiens de Saint-Jean le préoccupaient depuis longtemps. En 1797, il avait dressé une « Notice des manuscrits sabéens », conservés à la Bibliothèque nationale<sup>(3)</sup>. En 1806, il engageait le consul Rousseau à porter son attention sur cette secte<sup>(4)</sup>.

Il met donc à contribution la bonne volonté de Raymond et, dans une lettre datée du 29 juillet 1811, il lui pose, après une allusion à des événements récemment survenus à Bagdad, quelques questions sur les Sabéens.

En apprenant la révolution qui a eu lieu dans le gouvernement de Bagdad, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'elle pouvait avoir quelques conséquences pour vous et votre famille. Quoique votre titre vous assure respect et tranquillité, il devait vous être agréable d'avoir dans le pacha de Bagdad un prince qui vous avait des obligations et qui conservait un attachement personnel pour vous.

Vous voulez bien vous ressouvenir, Monsieur, de ce dont je vous avais parlé relativement aux Sabéens ou chrétiens de Saint-Jean et m'offrir les services de M. Daret pour faire les recherches que je pourrais désirer. Voici ce dont il s'agit.

Les Sabéens ont des livres sacrés attribués à Adam, à Seth, à Jean-Baptiste, qui sont écrits dans un dialecte particulier de la langue chaldaïque ou syriaque,

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 196.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 457.

<sup>(3)</sup> N° 18 f° 4 des Manuscrits du fonds sabéen (mandaïte), *Catalogues*

*des manuscrits syriaques et sabéens (mandaïtes) de la Bibliothèque nationale* [par H. Zotenberg], p. 231.

<sup>(4)</sup> Voir ci-dessus, p. 2-3.

et avec un caractère qui leur est propre. Nous possédons ici plusieurs de ces livres, nous les lisons et nous les entendons, du moins en partie. Cependant il y a dans leur écriture quelques caractères dont la valeur nous est douteuse.

Silvestre de Sacy donne ici en caractères arabes une formule sabéenne reproduite plus loin et qu'il demande à Raymond de faire écrire et prononcer par un sabéen, puis il poursuit :

La plupart des Sabéens parlent arabe ou persan, mais il faudrait savoir s'ils parlent entre eux le dialecte syriaque dans lequel sont écrits leurs livres sacrés ou si c'est une langue morte. Pour moi je soupçonne qu'on parle encore ce langage dans quelque partie de l'ancienne Chaldée. Si c'est une langue morte, comment leurs prêtres ou cheiks l'apprennent-ils? Ont-ils des écoles? Ont-ils des traductions de leurs livres *sidra adam* ou autres en persan ou en arabe, ou bien ont-ils des vocabulaires de leurs langues? Peut-on assister à leurs baptêmes et à leurs sacrifices? Quelles cérémonies y pratiquent-ils? Vont-ils encore en pèlerinage au Jourdain pour s'y baigner? Les Turcs et les Arabes les considèrent-ils comme des protégés ou comme des idolâtres? Les Sabéens s'allient-ils avec d'autres nations? Si l'on trouvait un homme instruit parmi eux on pourrait le prier de dresser en arabe ou en persan une réponse aux questions qu'on lui proposerait; il faut observer qu'ils se nomment Mandai et Galiléens<sup>(1)</sup>.

Raymond reçoit cette lettre à Bassora dans le courant de janvier 1812, et le 25 il répond :

Je vous sais gré des sollicitudes que vous a causées la révolution qui a eu lieu dans le gouvernement de Bagdad. La tranquillité de ma famille n'a jamais été troublée et moi je n'ai rien perdu dans le changement de gouverneur qui a eu lieu dans cette ville-là. Je suis étroitement lié avec le Pacha actuel depuis ... ans.

Aussi curieuse qu'ignorante [ignorée?] cette secte [des Sabéens] se communique peu et l'on ne connaît ici de ses maximes de religion que ce qu'elle pratique extérieurement. On n'a pas même un exemple qu'un de ses partisans devenu turc ait jamais révélé les dogmes de sa croyance. Il y a ici le vicaire apostolique des Carmes déchaussés qui, à son premier voyage en cette ville, a voulu tenter d'apprendre la langue. Il n'a pu trouver quelqu'un qui voulût l'enseigner. Cependant je ne me laisserai pas rebuter par ce contretemps. Je ferai en sorte de me procurer les renseignements que vous me demandez<sup>(2)</sup>.

Effectivement Jean Raymond recueillit ces renseignements et, quelques

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 463.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 458.

mois plus tard, il adressa à Silvestre de Sacy une véritable notice sur les Sabéens :

Bassora, le 19 décembre 1812.

Monsieur,

Le désir de me procurer les renseignements que vous me demandez sur les Sabéens par votre lettre du 21 [29] juillet 1811, lettre dont j'ai eu l'honneur de vous accuser réception dans le temps, m'a fait rejeter jusqu'à ce jour des recherches que mon silence vous portait à croire que j'avais négligées. Mais les Cheiks et les Mollahs les mieux instruits de cette secte sont à Korna<sup>(1)</sup>. On me fait espérer que sous peu, maintenant que la saison des fièvres est passée, ils doivent retourner à la ville. J'aurai alors le plaisir de vous communiquer de nouveau ce que j'aurai obtenu. En attendant je me fais un devoir de vous transmettre les détails que j'ai déjà recueillis de ces misérables chrétiens de Saint-Jean, afin de témoigner de ma bonne volonté à être agréable à une personne qui m'honore de son amitié.

Réduits au nombre de 4 à 5 000, les Sabéens sont opprimés par les Turcs et les Persans et vivent dans la misère et l'abaissement. Ils ont plusieurs Cheiks qu'ils appellent aussi Mollahs. Il y en a un pour marier les filles vierges, un pour celles qui ne le sont pas, celui-là ne voulant pas se charger de cette cérémonie, y attachant une espèce de déshonneur. Il y a aussi un Cheik pour les veuves, mais depuis quelque temps il est mort. Et, personne n'ayant été nommé à sa place, il arrive quelquefois que, fatiguées de leur veuvage, quelques-unes de ces femmes se font Musulmanes, afin de se procurer un mari.

Les Sabéens ne parlent ni [n'] entendent le syriaque, quoiqu'il y ait dans leur dialecte plusieurs mots syriens. La langue qu'ils parlent est la langue écrite, celle de leurs livres. Ce sont leurs Mollahs qui apprennent à lire aux enfants. Ils n'ont aucune traduction de leur *Sidra Adam* en persan, ni en turc ni en arabe. Quant à un vocabulaire, ils n'en ont aucun, excepté l'alphabet qui se trouve au commencement du livre précité. J'ai présenté de leurs caractères à un Syrien, il n'a pu les lire, et je leur ai montré un livre en caractère syrien, ils n'ont pas pu le lire non plus.

On peut assister à leurs baptêmes et à leurs sacrifices moyennant quelques présents faits à leur Cheik. Ils ne font plus de pèlerinage au Jourdain. Les Turcs traitent tous ceux qui ne sont pas de leur religion de Gaour et de Dinziz, les Sabéens ne sauraient s'attendre à être mieux traités que les autres. Au contraire ils leur font essayer toutes sortes de mauvais traitements pour en avoir quelque argent ou pour les forcer à embrasser la foi de Mahommed.

Les Sabéens ne s'allient point avec les autres nations et ne souffrent pas que leurs filles choisissent des maris hors de leur secte. Ils disent qu'ils sont les véritables Syriens, qu'ils s'appellent Mendaï, Mendaï iaia et non Mendali ou Galiléens:

J'ai l'honneur de vous adresser une feuille remplie de mots sabéens traduits

<sup>(1)</sup> Ville située au confluent du Tigre et de l'Euphrate.

en persan ou en arabe. Vous y trouverez l'alphabet, une série de nombres et la formule que vous m'avez transmise. Quoiqu'elle soit écrite en sabéen et en arabe, je m'empresse de vous écrire de la manière qu'ils m'ont paru prononcer les divers mots dont elle est composée. Et, afin de vous donner une idée plus parfaite de leur prononciation, je prends la liberté de me servir des signes qui marquent les longues et les brèves de préférence aux accents, qui ne me paraissent pas être si propres à cet usage : *Bēchēmāṭōn ēdhāi Rābbi kādmāi nōcrāi mēn ālēmī ēd ēnoūrā yātirī ēd ēlāvi cōlhōn ēvāhdī*, etc.<sup>(1)</sup> J'aurais aussi joint l'explication de cette formule, mais la traduction que vous en donnez différant un peu de celle du sabéen que j'ai consulté, j'attends l'arrivée d'un cheik plus instruit de crainte de me tromper.

Voilà, Monsieur, les renseignements que j'ai pu recueillir sur les Sabéens. Au retour ici de quelques mollahs capables de me donner tous les éclaircissements que vous pouvez souhaiter avoir sur cette secte, je tâcherai de les obtenir et de me mettre à même de répondre avec précision aux diverses questions que vous vous proposez de me faire.

Je vous prie d'offrir l'hommage de mon respect à Madame de Sacy et d'agréer vous-même l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

JEAN RAYMOND<sup>(2)</sup>.

#### IV

Avant même d'avoir, le 31 mars 1813, reçu cette lettre, Silvestre de Sacy avait adressé à Raymond, le 19 juillet 1812, un nouveau questionnaire relatif à la numismatique persane, à deux sectes, les Yezidis et les Zeïdites, à la toponymie du golfe Persique et aux juifs de Bassora :

Une chose que je recommande singulièrement à votre attention, Monsieur, ce sont les monnaies d'argent ou d'or (celles-ci sont très rares) des rois de Perse Sassanides, dont une face porte une tête et le revers un autel sur lequel brûle le feu. Ces monnaies offrent des légendes que j'ai le premier expliquées<sup>(3)</sup>; mais il y reste encore bien des difficultés qu'on éclaircirait peut-être si l'on en avait un plus grand nombre. Les pierres gravées, d'un assez bon travail, qui

<sup>(1)</sup> C'est le début de la formule que les Sabéens placent (avec de très légères variantes) en tête de leurs écrits. Ces mots signifient : « Au nom de la Vie suprême première dans le monde de lumière et surpassant toutes les créatures ». Nous devons cette traduction à l'obligeance de M. l'abbé J.-B. Chabot, à qui nous adressons

l'expression de tous nos remerciements.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, nos 459 et 460 (dupli-cata).

<sup>(3)</sup> *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides*, in-4°, Paris, 1793, p. 166-210.

portent des légendes du même genre, sont aussi très importantes à acquérir. Je vous joins ici une gravure qui représente quelques pierres de cette espèce.

Vous connaissez, Monsieur, le mémoire sur les Yezidis ou Jezides, que j'ai joint à la *Description du Pachalik de Bagdad*. Il reste encore bien du louche sur l'origine et la doctrine de cette secte. Le Yezid dont elle prend le nom est-il effectivement le Khalife Yezid qui fit périr Hosain, fils d'Ali, et qui à cause de cela est en horreur aux Persans, j'ai peine à me le persuader, et je ne crois pas cette secte si ancienne. Il doit venir quelquefois des gens de cette secte à Bassora; je sais qu'ils évitent de se laisser reconnaître, mais si l'occasion se présentait d'en faire causer quelqu'un, il ne faudrait pas la négliger. La plupart doivent parler kurde.

Un autre objet sur lequel je pense qu'on peut obtenir des connaissances à Bassora, c'est la doctrine de la secte des Zéidites<sup>(1)</sup>. Ils sont musulmans, mais hérétiques. Les imams de Mascate sont, je crois, de cette secte. Elle a ses livres particuliers et ce qu'on pourrait faire de mieux serait de s'en procurer quelqu'un.

Il règne encore une grande incertitude, même après le voyage de M. Niebuhr, sur la vraie manière d'écrire les noms propres des lieux situés sur toute la circonférence du golfe Persique et des îles de ce golfe<sup>(2)</sup>. Il faudrait tâcher de se faire écrire ces noms ainsi que ceux des tribus arabes qui habitent ces quartiers en caractères arabes, mais par un cheik instruit et non par un patron de quelque *daou*. Les receveurs des pachas doivent avoir des listes des villages et des tribus qui payent des redevances.

Les juifs de ces parages méritent aussi quelque attention. Sont-ils Karaites ou Rabbanites, ou bien y en a-t-il de ces deux sectes? Quelle langue parlent-ils entre eux? Écrivent-ils l'arabe en caractères hébreux? Ont-ils des bibles et autres livres imprimés en Europe? Sont-ils exposés à beaucoup d'avaries de la part du gouvernement? Sont-ils nombreux et riches? Il y en a sans doute qui font le métier de sarraf. Font-ils usage de traductions arabes ou persanes des livres saints?

Vous voyez, Monsieur, que je profite avec toute la liberté de vos offres obligantes et que je ne vous épargne pas<sup>(3)</sup>.

## V

Raymond ne fait dans aucune de ses lettres allusion à ce questionnaire et il est probable qu'il ne le reçut pas. Mais, le 6 juin 1813, il envoya à S. de Sacy copie d'une brique en caractères cunéiformes, qui est une brique de Nabuchodonosor<sup>(4)</sup>.

Il était alors à Bagdad où il était monté de Bassora, le 19 avril 1813, pour

<sup>(1)</sup> Les Zéidites sont des Chiites qui se sont maintenus jusqu'à nos jours dans l'Yémen, ou avant l'occupation ottomane, ils avaient un *imam* pour souverain.

<sup>(2)</sup> Carsten Niebuhr, *Beschreibung*

*von Arabien aus eigenen Beobachtungen und im Lande selbst gesammelten Nachrichten abgefasst*, in-4°. Copenhague, 1772, p. 308-339.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 464.

<sup>(4)</sup> Mss NS 375, n° 461.

gérer le consulat général, quand il avait appris la mort de Corancez, le titulaire. Il y rencontra maintes difficultés que, plus tard, Ruffin rappelait à S. de Sacy dans une lettre du 25 octobre 1817 :

A la mort de ce proconsul [Corancez]<sup>(1)</sup>, M. Raymond, consul à Bassora, monta, suivant l'ordonnance de 1781, au chef-lieu du consulat général vacant. M. Sommaripa, le testament du proconsul à la main, contesta à M. Raymond le droit de gérer les affaires à Bagdad; de là une correspondance scandaleuse et interminable entre ces deux contendants, qui a ruiné l'ambassade en ports de lettres et encombré près de quatre ans ses archives d'écrits polémiques inutiles<sup>(2)</sup>.

En 1815, Raymond, qui avait été remplacé à Bassora par Vigouroux, ne fut pas titularisé à Bagdad. Sans emploi et tombé dans la détresse, il adressa à S. de Sacy l'appel suivant :

Bagdad, le 7 février 1815.

Monsieur,

Le vif intérêt que vous prîtes à ma nomination au consulat de Bassora ne me laisse aucun doute que vous n'avez été bien surpris d'apprendre que par la nouvelle organisation, je me trouve démis de ce poste et, qui plus est, sans place et sans appointements. Cette mesure me porte le coup le plus terrible. Sans bien, sans ressources, me voilà condamné à vivre dans ces contrées éloignées en mendiant mon pain.

J'ai l'honneur d'avoir recours à vous afin de vous engager à parler en ma faveur à ceux de vos amis qui sont employés au ministère, persuadé que votre recommandation peut m'être d'une grande utilité. Et comme vos vertus et le savoir profond, qui vous distingue, vous donnent entrée chez tous les grands, peut-être trouveriez-vous un moment favorable où vous pourriez dire quelque chose pour moi à S. A. M. le prince de Bénévent ou du moins engager S. E. le général Andréossy à faire cette démarche. Pardonnez-moi la hardiesse de cette demande; un homme dans le malheur ne voit que le besoin qui le presse. D'ailleurs le souvenir des bontés que vous eûtes pour moi pendant mon séjour à Paris, me porte à croire que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour me rendre service dans une aussi pressante occasion.

Il n'est pas nécessaire que je vous parle de l'importance du service que vous me rendrez ni de l'étendue de la reconnaissance que je vous en aurai. Vous êtes père, imaginez-vous quelle sera ma douleur, quand je verrai une femme et cinq enfants encore en bas âge me demander un morceau de pain que je n'aurai pas à leur donner, et vous ne douterez ni de l'un ni de l'autre, et serez au contraire convaincu que je garderai jusqu'au tombeau la mémoire de tout ce que vous aurez la bonté de faire pour moi.

<sup>(1)</sup> Ruffin qualifie Corancez de proconsul, parce qu'il s'abstint d'occuper son poste.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 557.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

JEAN RAYMOND <sup>(1)</sup>.

S. de Sacy fit-il les démarches sollicitées dans cette lettre, nous l'ignorons. En tout cas Jean Raymond ne réussit pas à obtenir un nouveau poste consulaire. Il resta à Bagdad pendant toute l'année 1815 et la plus grande partie de 1816. Le 25 janvier de cette même année, il adressa à Talleyrand, pour se rappeler sans doute à son souvenir, une dissertation sur la situation topographique du canal antique Pallacopas, latéral à l'Euphrate et au Chatt el Arab. Il quitta Bagdad pour Constantinople et la France dans les premiers jours de septembre 1816 et, dès lors, nous perdons toute trace de lui <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 462.

<sup>(2)</sup> M. Tausserat-Radel, chef de bureau aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, a bien voulu nous donner sur Jean Raymond quelques précieux renseignements. Nous lui en exprimons tous nos remerciements.

Nous désirons également témoigner notre reconnaissance à M. Cl. Huart, professeur à l'École des Langues orientales vivantes : nous devons à son obligeance quelques-unes des notes qui éclairent les textes publiés.

## V

### ASSELIN DE CHERVILLE, DROGMAN DU CONSULAT DE FRANCE EN ÉGYPTÉ ET ORIENTALISTE.

Parmi les agents diplomatiques français, il s'en est de tout temps rencontré, qui non contents de s'acquitter de leurs devoirs professionnels se sont adonnés, et quelques-uns avec passion, à l'étude du pays où ils vivaient temporairement. La carrière de plusieurs fonctionnaires résidant en Orient pendant le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle justifie particulièrement cette remarque générale. Les langues et les littératures de l'Orient, son ethnographie et sa numismatique firent notamment l'objet des recherches de Pierre Ruffin, premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, de Joseph Rousseau, consul général à Alep, de Corancez, consul général à Bagdad, de Jean Raymond, consul à Bassora, d'Alphonse Guys, consul à Tripoli de Syrie.

A ce groupe d'agents orientalistes appartient encore Asselin de Cherville, par fonction drogman du consulat général de France en Égypte pendant le Premier Empire et la Restauration, et par goût personnel arabisant et éthiopianisant. Quelques lettres inédites conservées les unes à la Bibliothèque de l'Institut, les autres aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, quelques documents imprimés dans le *Magasin Encyclopédique* et dans les *Mines de l'Orient*, permettent de montrer la part prise par Asselin à l'orientalisme français pendant l'une des plus brillantes périodes de son histoire.

I

Dans l'*Annuaire de la Manche* de 1845 (p. 481-489), parut une notice de Victor Le Sens, de Cherbourg, qui donne sur la jeunesse d'Asselin les quelques renseignements suivants :

Jean-Louis Asselin, dit de Cherville<sup>(1)</sup>, naquit à Cherbourg, le 10 juillet 1772. Après des études commencées dans cette ville et terminées à Valogne, il se destina à l'état ecclésiastique et en 1792 reçut la tonsure des mains de l'évêque de Coutances. En 1793, il fut enrôlé conformément à la loi de réquisition du 23 août. Mais bientôt après il fut appelé, en raison de ses connaissances, à l'École normale fondée par décret du 9 brumaire an III, et dont la durée fut, comme l'on sait, éphémère. Puis de la fin de 1795 au 5 juillet 1802, il occupa un emploi de commis au ministère du Trésor public, qu'il quitta pour s'adonner entièrement à l'étude des langues orientales<sup>(2)</sup>.

Il vécut encore pendant quatre ans à Paris. Il connut Volney, « avec lequel il travailla, comme il se plaisait à le rappeler, à un ouvrage de littérature orientale », et qui lui conseilla d'étudier les langues de l'intérieur de l'Afrique.

Le voyageur allemand Ulrich Seetzen, l'explorateur de l'Yémen, avec lequel au Caire il fut en relations, écrivait de lui, le 10 juillet 1808 : « Ce brillant orientaliste a certainement beaucoup travaillé à Paris, car il m'a assuré y avoir copié une douzaine de manuscrits arabes ».

Comment Asselin entra-t-il dans la carrière du drogmanat, nous l'ignorons. Il y fut sans doute contraint par la nécessité, car il disait dans une lettre du 10 juillet 1814 « y avoir été entraîné par des circonstances impérieuses, tard et malgré lui ».

Par sa nomination de deuxième drogman au consulat général de France en Égypte, le 15 avril 1806, sa vie fut fixée. Il chercha obstinément à sortir

<sup>(1)</sup> Il signe ses lettres tantôt « Asselin », tantôt « Asselin de Cherville », mais il emploie de préférence la première forme.

<sup>(2)</sup> Un point reste obscur dans cette première partie de la vie d'Asselin. Au bas d'un article qu'il publia dans les *Mines de l'Orient* (t. IV, p. 330), son nom est suivi de cette qualité :

« ancien officier d'artillerie ». On ne voit pas à quelle époque de sa jeunesse il aurait pu obtenir un grade dans l'armée. D'autre part il est assez surprenant que dans aucune des lettres où il demande au ministre des Relations extérieures avancement ou croix de la Légion d'honneur, il ne fasse état de ces prétendus services militaires.

du drogmanat, à être nommé consul et de préférence dans une autre Échelle du Levant que celle du Caire. Mais en vain : drogman il resta et ce fut au Caire qu'il mourut en 1822.

Dans deux lettres adressées au ministre des Relations extérieures, le 15 octobre 1813 et le 10 juillet 1814, il a exposé longuement sa vie en Égypte, la nature de ses services et les difficultés de sa situation.

Les habitants de l'Égypte, écrit-il dans la première, sont témoins de mon dévouement et nos ennemis même n'ont pu refuser de me rendre justice en m'accordant leur estime. Le gouvernement du pays a souvent respecté mon caractère et cédé à mes représentations. J'ai conquis beaucoup d'amis à la France dans la capitale et dans les provinces et des protecteurs puissants aux voyageurs qui traversent les déserts pour agrandir le domaine de la science malgré les dangers auxquels ils s'exposent.

J'ai envoyé au nom de mon pays de petits présents aux chefs de la République de Siwa, l'oasis d'Ammon, aux princes des Druses, aux cheikhs des Arabes Bédouins de la Palestine et l'écho du désert a plusieurs fois répété le nom de notre Auguste Empereur.

J'ai essayé d'ouvrir une correspondance avec l'Inde par Mokha. Cette correspondance purement littéraire servira à établir des relations entre nos savants orientalistes et les secrétaires des Académies de Bombay et de Calcutta. Avec un peu d'exactitude de leur part dans les envois, je puis recevoir des nouvelles de Bombay en 60 jours.....

Chargé depuis longtemps, écrit-il le 10 juillet 1814, de toutes les affaires du consulat général, obligé de faire marcher de front les relations avec le gouvernement local et les consuls des puissances étrangères, l'exercice de la justice et la surveillance de la police; nécessité de faire les frais d'une correspondance très variée et très active sous le rapport de la littérature et n'ayant d'autres moyens de faire face aux différentes dépenses occasionnées par la multiplicité de ces objets que les appointements qui me sont alloués, je suis forcé d'avouer à votre Excellence que vu leur insuffisance pour subvenir aux besoins de la position où je me trouve, l'effet des circonstances et le change exorbitant que les négociants exigent pour me procurer des fonds, j'ai été contraint de faire de nombreux sacrifices et de contracter quelques dettes pour lesquelles je n'ose plus recourir aux secours ordinaires de ma famille. Livré à moi seul, sans amis, sans conseil, dans un pays barbare qui est sans cesse le théâtre de vexations et de désordres de tout genre; au milieu de privations, d'inquiétudes sans nombre qui résultent nécessairement de cet état de choses, contraint de vivre continuellement avec des gens dont la bassesse et la cupidité forment le fond du caractère, j'ai toujours servi franchement et loyalement les intérêts de mon pays. Irréprochable dans un poste assez en vue, j'ai mérité, j'ai obtenu l'estime du gouvernement local, celle de tous les consuls et agents avec lesquels je suis en relation ou en correspondance, et l'affection de tous les Français et protégés auxquels je rends tous les services qui sont en mon pouvoir.

Mes dépenses seraient infiniment moindres si, vivant en simple particulier comme le supposent et le titre et les fonctions qui servent de base à mes appointements, je n'étais point en ma qualité d'agent du consulat général accablé de visites toujours coûteuses en Orient, et si je n'étais pas forcé par la loi de l'hospitalité d'avoir une table pour les survenants; mais obligé de vivre avec des gens opulents et de tenir un pied de maison convenable au poste que j'occupe, je suis contraint de les imiter en bien des choses, et de menues dépenses qui ne sont rien pour eux deviennent pour moi aussi ruineuses qu'indispensables, sans avoir l'espérance d'en être jamais remboursé. Le luxe du pays consistant principalement dans un grand nombre de domestiques, je me trouve à la merci de ceux des maisons, où je suis forcé de me présenter et traité comme l'égal des maîtres et des personnes de distinction qui les fréquentent, il faut aussi traiter leurs gens comme tels. Ces domestiques sont très avides, très alertes, valets et janissaires il faut contenter tout le monde; mais je dois m'arrêter ici et m'abstenir de présenter le détail minutieux de toutes les privations que je souffre et de toutes les tracasseries auxquelles je suis sans cesse en butte et dont il serait trop difficile de se faire une idée exacte à une si grande distance.

Un agent appliqué dans ses fonctions de chancelier à l'égard des nationaux et de drogman dans les rapports entre le consulat général et Méhémet Ali pacha, au surplus d'esprit ouvert, ne s'enfermant pas dans son bureau, mais voyant au delà, et du Caire, ce carrefour des peuples, cherchant à se créer des relations dans l'oasis de Siouah, en Syrie et jusque dans l'Inde lointaine, un homme d'ailleurs de caractère inquiet et même un peu morose, enclin à s'exagérer les difficultés, voilà comment on peut se représenter Asselin d'après ses lettres.

D'autre part il était travailleur, ce qui n'est pas un petit éloge à faire de quiconque vit dans un pays où si aisément les Européens glissent à la nonchalance et s'enlisent dans la paresse. Il ne lui suffit pas d'être un bon agent consulaire; il voulut conjointement devenir un orientaliste : à sa vie administrative il juxtaposa pour ainsi dire une vie littéraire, laquelle justifie la présente notice.

## II

Asselin énuméra ses travaux dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> avril 1814 et adressée à Dacier, secrétaire perpétuel de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut. « Elle contient, dit le procès-verbal de la séance du 23 décembre 1814 où elle fut lue, des

détails très intéressants sur les langues et la littérature orientale<sup>(1)</sup>. »

D'autre part, Ulrich Seetzen suivant les études de son ami en entretient le baron von Hammer dans deux lettres datées du Caire, 10 juillet 1808 et 14 février 1809, et qui furent publiées dans la revue *Mines de l'Orient*<sup>(2)</sup>.

Les travaux auxquels Asselin se livra au Caire peuvent être divisés en plusieurs catégories. D'abord il fit une collection de manuscrits orientaux. Occupation favorite de maint Européen établi en Orient, cette recherche des manuscrits fut la source des richesses de nombre de bibliothèques européennes.

Nous avons exposé plus haut (p. 13) comment, par exemple, la collection constituée par le consul Rousseau passa en Russie en 1819 et en 1825 par l'intermédiaire de Silvestre de Sacy et du comte Ouvarov. Les manuscrits d'Asselin, on le verra plus loin, entrèrent à la Bibliothèque nationale.

Dès 1814 il avait réuni :

Une collection considérable de feuilles du Coran en caractères cufiques sur peau de gazelle, depuis les premiers siècles de l'Islamisme jusqu'à l'époque où ces caractères ont cessé d'être en usage, pour former une paléographie arabe. Je possède, dit-il, plusieurs feuilles du plus ancien manuscrit de cette espèce qui soit connu....

Une collection d'environ 1500 manuscrits dans tous les genres de littérature orientale. C'est la plus complète que jamais particulier ait possédée.

Seetzen parle avec complaisance des manuscrits arabes, persans et turcs possédés par Asselin, notamment d'exemplaires du *Chah Namé* de Ferdoucy, « fort volume in-folio en très bon état, orné de miniatures et d'arabesques en or très élégantes », de la *Géographie* d'Edrisi, et de l'histoire de l'expédition française en Égypte, en arabe, par le cheikh Abd el Rahman el Djiberti. Silvestre de Sacy louait Asselin de son zèle à recueillir des manuscrits et dans une lettre citée plus loin, il attire son attention sur les ouvrages orientaux réputés qui font défaut à Paris.

Asselin expose encore dans sa lettre à Dacier qu'il s'était procuré des catalogues des manuscrits conservés dans les bibliothèques du Caire et de Damas, et qu'il avait entrepris les traductions en français des œuvres des poètes per-

<sup>(1)</sup> Procès-verbaux de la Classe d'histoire et de littérature ancienne. Registre 1811-1814, p. 278. La lettre d'Asselin n'a pas été transcrite au registre, mais elle a été publiée dans le *Magasin*

*encyclopédique*, 1815, t. III, p. 82-89.

<sup>(2)</sup> Auszug eines Briefes des Herrn Kollegienassessors Seezen an Herrn von Hammer. *Mines de l'Orient*. In-f°, Vienne, 1809, t. I, p. 43 et 123.

sans Saadi et Hafiz et d'autres poètes orientaux<sup>(1)</sup>, les traductions de français en arabe « de quelques ouvrages français destinés à faire connaître notre littérature dans ces contrées », un dictionnaire français-arabe, « des dialogues dans le dialecte arabe qu'on parle en Égypte » et enfin une étude sur la composition des *Mille et une Nuits*<sup>(2)</sup>.

D'autre part il chercha à se procurer, grâce à ses relations avec certains hôtes de la mosquée d'El Azhar, des spécimens de diverses langues parlées par des musulmans d'Afrique et d'Asie.

Placé, dit-il, par les circonstances dans la capitale d'un pays célèbre, qui par sa position et le double intérêt de la religion et du commerce est devenu depuis longtemps le point de réunion des nations à demi policées de l'Orient et des peuples sauvages du Midi, je me suis considéré comme chargé par un gouvernement libéral, de chercher à lever le principal obstacle qui s'oppose à la libre communication des individus, à l'activité du commerce, aux efforts des voyageurs et aux recherches des savants; j'ai regardé l'Égypte comme le centre où je devais étudier les dialectes qu'on parle actuellement dans les différentes contrées arrosées par le Nil, depuis ses sources jusqu'à ses embouchures et dans les vastes déserts qui l'environnent de tous côtés; et, pour commencer à fixer d'une manière durable les idiomes divers qui ne sont que parlés sans être écrits, j'ai conçu et heureusement exécuté le projet d'établir un foyer de traductions au sein même de la superstition et du fanatisme. Un grand nombre de savants pauvres et étrangers viennent se réfugier dans la grande mosquée d'El Azhar, de toutes les contrées limitrophes de l'Asie et de l'Afrique. C'est dans cet asile que libérés de tous les soins et de tous les embarras de la vie, éloignés d'un monde qu'ils méprisent, ils peuvent se livrer au genre d'étude qui leur plaît le plus. Mon plus grand embarras a été de vaincre les préjugés d'hommes qui préfèrent à l'or l'indépendance, la paix et la pauvreté et qui regardent comme impur tout individu étranger à leurs mœurs et à leur religion. A force de patience et de soins, je suis parvenu à en faire entrer quelques-uns dans mes vues. Mon but était d'obtenir dans les idiomes inconnus de l'Asie et de l'Afrique le plus de phrases et d'expressions possibles dans le cadre le plus resserré, afin de pouvoir comparer ces idiomes entre eux.

Aucun ouvrage connu, écrit en arabe, ne pouvait remplir mon objet; il a donc fallu mettre la main à l'œuvre et en composer un moi-même.... Neuf cheiks de la mosquée d'El Azhar sont occupés à me faire des traductions dans leurs idiomes respectifs, idiomes dont j'espère pouvoir un jour publier le tableau comparé avec les langues anciennes et modernes que nous connaissons.

<sup>(1)</sup> Dans les *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 330, Asselin a publié la traduction française d'une fable arabe : *Le corbeau et le renard*.

<sup>(2)</sup> Seetzen parle aussi de ce dernier

travail d'Asselin dans son journal, *Ulrich Jasper Seetzen's Reisen*, herausgegeben von Fr. Kruse, t. III, p. 188 Berlin, 1855.

Asselin obtint par ce moyen, ajoute-t-il :

Des traductions et des vocabulaires comparatifs dans les idiomes des Nubiens, des habitants du Darfour, de Bornou, du Fezzan, des Oasis, des îles de la mer Rouge et des Arabes du désert en Afrique; des Aghouans [Afghans], des Curdes, des Gouranis, des Yaouis et des habitants du Caucase en Asie<sup>(1)</sup>.

Tenu au courant de ces travaux, Seetzen y fait allusion dans sa correspondance :

M. Asselin se sert du concours d'un cheik de Badgad assez lettré, nommé Achmed, qui comprend l'arabe et le persan (10 juillet 1808).

M. Asselin se sert d'un derviche persan du pays des Aghouans [Afghans] pour traduire les fables de Lokman de l'arabe dans la langue aghouane [afghane] (4 février 1809)<sup>(2)</sup>.

### III

Mais nonobstant son étendue et sa diversité, le monde musulman ne suffit pas à épuiser la curiosité d'Asselin.

Par delà le Soudan oriental encore presque inconnu, et dont Méhémet Ali commença la conquête en 1820 seulement, il s'intéressa à l'Abyssinie chrétienne ou plus précisément à la langue qui s'y parle.

Deux langues sont en usage, comme l'on sait, en Abyssinie, le geez et l'amharique. Le geez est la langue liturgique et littéraire dans laquelle sont écrits psaumes, cantiques, hymnes, prières, traités de magie et chroniques historiques. L'amharique est la langue parlée dans l'Amhara, dans le Godjam, dans le Choa, et importée depuis une trentaine d'années dans les postes fortifiés, dans les *katamas*, que les Choans ont fondés au milieu des pays gallas et nègres, situés au sud du Choa, qu'ils ont conquis pendant le règne de Ménélik<sup>(3)</sup>. De l'amharique on ne possédait en Europe au début du XIX<sup>e</sup> siècle qu'un nombre fort restreint de spécimens.

Le plus important travail consacré à cette langue était une grammaire que l'orientaliste Job Ludolf avait eu l'audace d'entreprendre et avait publiée en

<sup>(1)</sup> Lettre à Dacier, *Magasin encyclopédique*, 1815. T. III, p. 83-86.

<sup>(2)</sup> *Mines de l'Orient*, 1, p. 61, 123.

<sup>(3)</sup> Cf. H. Dehérain. Les *Katamas* dans les provinces méridionales de

l'Abyssinie pendant le règne de l'empereur Ménélik. *Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1914, p. 225.

1698 : *Grammatica linguæ amharicæ quæ vernacula est Habessinorum in usum eorum qui cum antiqua hac et præclara natione christiana conversari volent, autore Jobo Ludolfo, in-4°, Francofurti ad Moenum, 1698.*

Asselin se donna la tâche de faire connaître l'amharique en Europe. Dans une lettre adressée le 15 octobre 1811 au ministre des Relations extérieures, il a expliqué sa résolution par les raisons suivantes :

Depuis mon arrivée en Égypte, outre l'étude de l'arabe et du persan je me suis occupé autant que les devoirs de ma place me l'ont permis de celles des langues et des mœurs des peuples de l'intérieur de l'Asie et de l'Afrique. D'après les conseils de M. de Volney, avec lequel je travaillais à un ouvrage de littérature orientale avant mon départ de Paris, je voulus d'abord étudier l'idiome que parlent les peuples d'Abyssinie qui jouèrent autrefois un si grand rôle dans l'histoire et qui par leur position géographique et leurs ressources peuvent en jouer un peut-être plus grand encore...

Cette langue abyssinienne ou amharique, dont le savant Ludolf regrettait, il y a cent vingt ans, de n'avoir pu se procurer que quelques fragments est très importante à connaître, car à défaut de monuments historiques, elle est une espèce de jalon, planté dans le désert du temps qui peut indiquer les migrations et le mélange des différentes peuplades de cette partie de l'Afrique et servir de point de comparaison entre les anciennes langues des Éthiopiens et des Coptes et les différents idiomes actuellement en usage dans des pays que ces peuplades habitent. Elle peut d'ailleurs servir de clef aux voyageurs pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, car la langue commune qu'on parle à Gondar<sup>(1)</sup> est entendue même par les hordes de noirs les plus reculées de ce côté-là. C'est la langue du commerce et des échanges.

Que l'Abyssinie ait joué déjà et puisse encore dans l'avenir jouer un rôle dans la politique générale, c'est incontestable, et l'histoire récente du règne de Ménélik le prouve. Mais on admettra difficilement l'importance qu'en une phrase d'ailleurs fort obscure, Asselin essaie de donner à l'amharique. D'autre part, nous connaissons assez bien maintenant la géographie et l'ethnographie de la région subéthiopienne, de la partie de l'Afrique traversée par les grands fleuves Omo, Oueb, Ganale, Ouebi Chebeli, pour savoir qu'il exagérât l'étendue supposée du domaine de cette langue.

Ces réserves faites, on ne peut que louer l'effort d'Asselin pour répandre la connaissance de l'amharique; de toutes ses entreprises littéraires ce fut la plus réussie.

Dans une lettre adressée à Volney en 1812, il a raconté avec des détails très romanesques comment il découvrit dans le quartier copte du Caire, « dans

<sup>(1)</sup> Ville principale de l'Amhara.

une petite chambre où il étouffait de chaleur, couché sur une mauvaise natte et tourmenté par la fièvre et les darts vives, qui ne lui laissaient aucun repos », un Abyssin, qui le servit dans son dessein « après qu'il l'eut fait traiter par un médecin et lui eût trouvé un logement commode <sup>(1)</sup> ». Ce vieillard, nommé Abou Roumi d'après Silvestre de Sacy <sup>(2)</sup>, était, affirme Asselin, « un homme consommé dans la littérature de son pays », qui aurait été « l'instituteur » des deux célèbres anglais James Bruce et sir William Jones, président de la Société de Calcutta.

Outre divers textes, Asselin lui fit traduire toute la Bible en amharique. En 1812, le travail était déjà avancé : « Je possède en ce moment le Nouveau Testament en entier, écrit-il, les livres de Moïse, tous les livres historiques et moraux et mon Abyssin... va passer à la traduction des livres prophétiques ».

Ces textes amhariques, Asselin les répandit avec abondance. En 1812, il fait présent de quelques fragments à Volney et à Silvestre de Sacy. En 1813 il envoie un texte biblique à l'Empereur en rappelant que Bruce avait jadis offert à Louis XV le *livre d'Enoch* traduit en geez, et il accompagne son hommage de cette dédicace en arabe et en français, qui montre que dans l'adulation il ne s'arrêtait pas à mi-chemin : « J'ai demandé à la Rosée, symbole de la Bienfaisance, es-tu libre? Non, m'a-t-elle dit, je suis l'esclave de Napoléon ». Il envoie à cette même date du 15 octobre 1813 le *Lévitique* au pape avec des remarques sur les Coptes et leur religion.

Dès qu'il apprend la Restauration, « dès que l'heureuse nouvelle du retour de la famille chérie de ses anciens souverains est venue à sa connaissance » Asselin envoie, le 10 juillet 1814, le *Livre de Josué* à Louis XVIII et en même temps le *Livre des Nombres* au pape.

À la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, il envoie une traduction de *l'Exode* qui fut présentée par Dacier à la séance du 23 décembre 1814. Ce manuscrit amharique, qui est conservé à la Bibliothèque de l'Institut (sous la cote, in-8° A 22<sup>\*\*\*</sup>), mesure 0 m. 22 × 0 m. 14; il est composé de 150 feuillets ni foliotés ni paginés, écrits à l'encre noire et à l'encre rouge et porte sur son premier feuillet ce titre qui paraît être de la main même d'Asselin : « L'Exode en langue Abyssinienne »; une jolie reliure de chagrin rouge le recouvre.

Un peu plus tard la Classe eut à se prononcer officiellement sur l'entre-

<sup>(1)</sup> Cette lettre a été publiée dans les *Mines de l'Orient*, III, p. 269-70, et reproduite par Silvestre de Sacy dans le *Magasin encyclopédique*, 1815, t. II, p. 222-224.

<sup>(2)</sup> *Journal des Savants*, 1823, p. 434.

prise d'Asselin. Elle reçut les traductions en amharique de la *Genèse* et du *Lévitique* envoyées par le ministre de l'Intérieur, qui les tenait du ministre des Affaires étrangères, avec une demande d'avis motivé sur l'utilité des travaux d'Asselin.

A la séance du 21 avril 1815, la Classe nomma une commission composée de S. de Sacy, Caussin de Perceval et Langlès. Un mois plus tard, à la séance du 26 mai, Silvestre de Sacy lut au nom de ses confrères un rapport, dans lequel il élargit la question spéciale qui en faisait l'objet, et dont voici l'analyse<sup>(1)</sup>.

Après un exposé général des travaux d'Asselin, il le loue d'avoir entrepris la traduction de la Bible en amharique :

On ne peut qu'approuver le choix qu'a fait M. Asselin de la Bible, préférablement à tout autre livre. En effet il n'est point de livre, qui sous un aussi petit volume, renferme autant de choses différentes. La plupart des Abyssins, profondément religieux, savent par cœur diverses parties de l'Ancien et du Nouveau Testament, et par conséquent la traduction de la Bible en leur langue usuelle leur coûte moins de peine que celle de tout autre ouvrage. En outre, comme nous possédons en Europe les livres saints ou du moins une grande partie de ces livres en éthiopien littéral, cela nous fournit un moyen facile de comparer ces deux idiomes. Enfin les diverses parties de la Bible ont entre elles de fréquents rapports, qui ramenant les mêmes idées et les mêmes expressions offrent plus de facilité pour déterminer avec certitude la valeur des mots, leurs diverses acceptions et les rapports étymologiques des racines avec les dérivés.

Silvestre de Sacy se livre ensuite à d'intéressantes considérations sur le geez et l'amharique, énumère les textes amhariques en petit nombre que l'on possédait de son temps en Europe et donne sur ses propres études éthiopiennes quelques détails, qui ne sont pas dénués d'intérêt.

A la Bibliothèque du Roi les manuscrits éthiopiens sont en assez grand nombre. Ayant été chargé il y a environ vingt ans de faire le catalogue des manuscrits orientaux de Saint-Germain-des-Prés, après l'incendie de l'abbaye, et avant leur transport à la Bibliothèque du Roi, je ne me rappelle pas y avoir observé aucun fragment écrit en langue amharique. J'avoue que dans le cours d'un travail aussi considérable, fait au milieu des incommodités de toute espèce, il est très possible que cela ait échappé à mon attention.....

(1) Ce rapport figure dans les procès-verbaux de la Classe d'histoire et de littérature ancienne. Registre 1815-

1818, p. 31 et suiv. Il a été publié dans le *Magasin encyclopédique*, 1815, t. V, p. 297-313.

J'ai consacré quelques heures à analyser les premiers versets de la *Genèse* dans le manuscrit de M. Asselin ; et à l'aide de la grammaire de Ludolf, de son dictionnaire et du sens déjà connu de ce que je voulais analyser, j'ai réussi assez facilement dans ce travail. J'ai rencontré cependant quelques difficultés dont je n'ai point encore trouvé la solution, mais qui vraisemblablement disparaîtraient bientôt, quand on aurait acquis une plus grande habitude de l'analyse, et qu'on se serait familiarisé avec la marche de ce langage. Le grand nombre de racines qui sont communes à l'éthiopien littéral et à la langue amharique, faciliterait beaucoup cette étude à quiconque aurait une connaissance parfaite et une habitude acquise du premier de ces idiomes. Je ne suis point, je dois l'avouer, dans ce cas-là. J'ai lu autrefois l'éthiopien littéral fort couramment ; mais, faute d'occasion d'appliquer la connaissance de cette langue à des travaux utiles, je l'ai totalement négligée, et j'aurais besoin d'une application soutenue pour recouvrer ce que j'ai perdu.

Enfin en terminant son rapport, Silvestre de Sacy approuve en ces termes les travaux d'Asselin :

Nous croyons pouvoir proposer à la Classe de répondre à S. Ex. le ministre de l'Intérieur que les travaux de M. Asselin et notamment ceux qui ont pour objet d'étendre nos connaissances ou de nous en procurer de nouvelles sur la langue amharique et sur les autres idiomes qui ont cours dans l'Abyssinie et les contrées de l'Afrique voisines de ce pays, lui paraissent dignes de toute sorte d'encouragement, et méritent d'attirer l'attention et la bienveillance du gouvernement ; qu'il convient de faire déposer à la Bibliothèque du Roi les deux volumes envoyés par M. Asselin contenant la *Genèse* et le *Lévitique* en langue amharique et les autres volumes de la même traduction qu'il pourrait envoyer dans la suite.

Asselin fait donc partie du groupe, d'ailleurs très restreint, des savants français qui se sont intéressés aux langues et à l'histoire de l'Abyssinie.

Rochet d'Héricourt, pendant qu'il voyageait en Abyssinie, et fructueusement, puisqu'il conclut en 1843 au nom du gouvernement de Louis-Philippe avec Sahlé Salassi, le grand-père de Ménélik, le traité qui fut le point de départ des excellentes relations diplomatiques que la France entretient depuis trois quarts de siècle avec le Choa, recueillit des manuscrits abyssins.

A la même époque, Antoine d'Abbadie accomplissant ses célèbres explorations en Abyssinie s'appliquait à acheter et à faire copier des manuscrits. Il rapporta la belle collection dont il publia en 1859 le catalogue, qui compte plus de deux cents notices.

Guillaume Lejean, qui voyagea en Abyssinie en 1863 et 1864 s'y procura aussi quelques manuscrits.

Enfin Casimir Mondon-Vidailhet, chargé de cours à l'École des Langues

orientales vivantes, constitua, pendant les deux séjours qu'il fit à Addis-Ababa en 1892-93 et en 1895-97, une collection de cent treize manuscrits en grande majorité amhariques.

Rochet d'Héricourt, Antoine d'Abbadie, Guillaume Lejean, Mondon-Vidailhet ont eu pour précurseur Asselin de Cherville, qui peut être considéré comme un ancêtre de cette lignée de voyageurs et d'éthiopiens français.

#### IV

On a lu précédemment l'analyse du rapport sur les travaux d'Asselin présenté par Silvestre de Sacy à la Classe d'histoire et de littérature ancienne. Leurs relations n'eurent pas un caractère officiel seulement; ils entretenirent une correspondance personnelle <sup>(1)</sup>. Nous en citerons quelques passages, qui ajoutent certains traits au portrait d'Asselin esquissé ici et par surcroît donnent sur S. de Sacy lui-même des détails non négligeables.

Dans une lettre écrite pendant la première Restauration, le 20 juillet 1814, S. de Sacy, après avoir déploré la perte de six lettres qu'Asselin lui avait expédiées, lui adresse quelques-uns de ces encouragements si réconfortants pour ceux qu'il en favorisait, puis il se laisse aller à certaines confidences sur sa vie publique.

Assurément je n'aurais pas manqué à répondre à chacune de vos lettres, et j'aurais eu grand plaisir à apprendre de vous-même le succès de vos travaux. Si vous avez conservé, Monsieur, les minutes de vos lettres, veuillez m'en envoyer des duplicata, aujourd'hui que grâce à celui à qui appartient la royauté et qui la donne à qui il lui plaît et en prive qui il lui plaît, un nouvel ordre de choses est établi, ou plutôt l'ancien ordre de choses est rétabli, et les nations cessent d'être étrangères les unes aux autres. Je n'ai eu de vos nouvelles, Monsieur, que par quelques lettres de M. le D<sup>r</sup> Seetzen, insérées dans le tome 1<sup>er</sup> des *Mines de l'Orient*. En rendant compte de ce volume dans le *Magasin Encyclopédique*, j'ai témoigné le plaisir que m'avait causé cette mention de vos travaux et je vous ai fait passer par le canal de M. Ruffin un exemplaire de ma notice imprimée. J'ignore si elle vous est parvenue.

Je conçois facilement, Monsieur, que votre éloignement de la France depuis

<sup>(1)</sup>Lettres d'Asselin du 12 octobre 1813 let 1814 et du 7 février 1815. Bibliothèque de l'Institut, Mss NS. 375, n<sup>os</sup> 54 à 57.  
et du 1<sup>er</sup> août 1814. Minutes des réponses de Silvestre de Sacy du 20 juillet

tant d'années, déjà si pénible en lui-même, a dû être infiniment aggravé par l'isolement qu'a produit notre état de guerre. Il n'y a que l'espérance de recueillir un jour le fruit de tant de sacrifices, et la conviction de n'avoir rien négligé pour vous rendre utile et faire tourner votre position au profit de la littérature qui a pu adoucir un peu le désagrément d'un si long exil. Je ne doute point connaissant votre ardeur et votre aptitude au travail que vous ne reveniez effectivement avec une grande masse de travaux précieux et d'observations utiles, et je serai très empressé à en prendre connaissance, et à contribuer, autant que je le pourrai, à vous en faire recueillir le fruit et à vous rendre une justice qui ne peut vous être refusée.

Pour moi, Monsieur, quoique je conserve toujours le même goût pour le travail, une douleur rhumatismale qui me gêne infiniment pour écrire me rend paresseux à prendre la plume. Les événements aussi ont contrarié mes projets littéraires et m'ont obligé de différer mon édition des *Macamat* de Hariri avec des gloses choisies en arabe <sup>(1)</sup> et à suspendre celle du texte arabe de *Calila et Dimna* qui est commencée depuis un an <sup>(2)</sup>.

Mes fonctions publiques de membre de la Chambre des députés me prennent actuellement la plus grande partie de mon temps. Sous le précédent gouvernement, c'était un jeu d'être membre du Corps législatif, mais ce n'est plus la même chose aujourd'hui, il faut payer de sa personne. Vous me direz peut-être avec un poète persan : *Quoi de mieux pour le marchand de figues que de vendre des figues, ô mon frère ?* <sup>(3)</sup>

Mais je répondrai que c'est la Providence seule qui m'a porté là, et non aucune ambition de ma part, et qu'il faut recevoir de sa main tout ce qu'elle nous destine : *Tu n'as pas à te préoccuper de la lie et du vin pur ; vis tranquillement ; car tout ce que l'échanson nous verse, c'est la source des grâces* <sup>(3)</sup>.

Assurément lorsque je fus nommé en 1808 membre du Corps législatif j'étais bien loin de penser qu'un moment viendrait où cette tribune muette et condamnée à n'être que l'écho d'une volonté absolue recouvrerait une liberté qui semblait anéantie pour jamais. Peut-être, si je l'eusse prévu, aurais-je hésité à accepter des fonctions peu analogues à mes goûts et à mes études, et aurais-je dit : *Faire des bâts d'âne dans la limite de son talent vaut mieux que de fabriquer de mauvais chapeaux* <sup>(3)</sup>. Ce qui ressemble beaucoup au *Ne sutor ultra crepidam*. Dieu merci, il y a lieu d'espérer qu'on n'abusera pas de la tribune, comme on l'a fait pour notre malheur pendant quelques années, et que l'expérience du passé ne sera pas perdue pour nous.

Je vous enverrai, Monsieur, si je puis en trouver l'occasion, quelques notices que j'ai publiées depuis peu et qui vous seront du moins une preuve du prix que j'attache à votre correspondance.

Avant même d'avoir reçu cette lettre, Asselin écrivait de son côté à S. de Sacy le 1<sup>er</sup> août 1814 pour lui exprimer son vif désir d'être élu correspondant de l'Institut et lui faire ses doléances sur la difficulté de sa situation en Égypte.

<sup>(1)</sup> Cet ouvrage ne parut qu'en 1822.

<sup>(2)</sup> En persan dans le texte.

<sup>(3)</sup> Cet ouvrage parut en 1816.

Vous savez que vous m'avez permis de compter sur votre bienveillance, et dans les circonstances où je me trouve seul avec mon courage et mes souvenirs, accablé de devoirs étrangers à la littérature, forcé à des dépenses qui excèdent de beaucoup mes moyens, obligé de lutter sans cesse contre la barbarie et la rapacité des personnes qui m'entourent, abreuvé de dégoûts et de tracasseries de toute espèce, n'ayant pas un ami qui me soutienne et m'encourage, cette bienveillance me devient plus nécessaire que jamais et je puis vous assurer que j'ai fait tout mon possible pour la justifier. Je travaille dix à douze heures par jour dans un climat mortel, je me prive des jouissances les plus ordinaires de la vie, je ne sors de chez moi que quand le service l'exige absolument, et au milieu des ravages de la peste et des maladies épidémiques dont le pays fourmille. J'ai toujours lieu de m'étonner que ma santé quoique faible se soutienne assez pour me permettre de m'occuper sans relâche. Mais l'état forcé où je me trouve ne peut pas toujours durer et je dois prévenir le moment où l'affaissement de mes facultés physiques et morales me contraindrait à faire une retraite peut-être trop tardive. Puisse le *livre de l'Exode* <sup>(1)</sup> être l'avant-coureur de ma sortie d'Égypte! et puissé-je bientôt sous un climat plus heureux chanter tout près de vous avec le prophète : *In exitu Israel de Egypto!*

Asselin demandait en outre à S. de Sacy de lui faire parvenir au Caire quelques ouvrages relatifs à l'Orient et de l'abonner à un journal politique et littéraire.

S. de Sacy répondit le 7 février 1815 par une lettre particulièrement intéressante parce qu'il dresse une sorte d'inventaire des principaux manuscrits orientaux dont il dispose à Paris, et signale les lacunes de nos collections; en terminant, fidèle à sa coutume de faire appel à la complaisance de ses correspondants pour enrichir son information, il prie Asselin de préciser le sens de certains termes arabes propres aux mœurs et aux institutions de l'Égypte.

Je me suis empressé de communiquer à la 3<sup>e</sup> classe de l'Institut le mémoire que vous m'avez adressé <sup>(2)</sup> et de lui offrir le manuscrit de l'*Exode* en langue d'Abyssinie qui était joint à ce mémoire. Votre désir d'obtenir le titre de correspondant a été favorablement accueilli, et votre demande a été appuyée fortement par MM. Caussin et Gail et par moi-même. Je ne doute point que ce titre ne vous soit bientôt accordé, et je n'ai même différé à vous répondre que dans l'espérance de vous annoncer votre nomination. La chose a pris une autre tournure que je ne le pensais, et on a nommé deux correspondants parmi les personnes qui s'occupent spécialement des monuments de l'histoire de

<sup>(1)</sup> Manuscrit en langue amharique, ci-dessus, p. 56.  
envoyé par Asselin à la Classe d'histoire et de littérature ancienne. Voir

<sup>(2)</sup> C'est la lettre à Dacier, que nous avons analysée; voir p. 52.

France<sup>(1)</sup>. D'ici à peu de mois il y aura sans doute une autre nomination et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que vous obteniez ce que vous méritez si bien par votre zèle, vos travaux et tant de sacrifices. Je vais m'occuper, Monsieur, de faire réunir autant que possible les livres que vous me demandez et j'y joindrai ce que je croirai pouvoir vous intéresser.

Je ne sais comment remplir votre désir pour un journal politique et littéraire. Le moins mauvais de ces journaux littéraires est le *Magasin Encyclopédique* et, cependant, il vaut bien peu aujourd'hui. Pour la politique je ne connais que le *Moniteur* qui ait quelque autorité. Les autres ou ne disent rien qui vaille la peine ou sont des écrits de parti. Je compte me borner à vous envoyer le *Magasin Encyclopédique* et les *Annales des voyages et de la géographie*....

Je vois, Monsieur, par le Mémoire que vous adressez à l'Institut, que vous vous êtes formé une nombreuse collection de manuscrits. Je désirerais que vous vous fussiez procuré par préférence ceux qui nous manquent, tels que le *Hamma* avec le commentaire de Tebrizi, les *Moallakat* avec le commentaire du même et celui de Marzouki, le *Diwan des Hodeilis*, les *Makamat* de Hamadani avec un commentaire, divers ouvrages de Makrizi, particulièrement son histoire des Fatemis et ses petits traités dont nous n'avons qu'un mauvais exemplaire, les ouvrages historiques d'Ebn Khaldoun, le *Manhal Safi* ou dictionnaire historique d'Aboulmahasen dont nous ne possédons qu'une partie, le grand ouvrage sur l'Égypte d'Abdallatif de Bagdad, divers traités de grammaire, de rhétorique, de controverse et de médecine du même, le *Mokfa* de Makrizi, l'*Histoire des médecins* d'Ebn 'Abi Osaïba [Osaïbia], le *Dictionnaire historique* de Dhéhébi et en général les dictionnaires des hommes illustres des diverses villes, les ouvrages historiques et philologiques d'Ebn Kotaïba, les traités des mots obscurs *gharib* de l'Alcoran et des traditions *hadith*, quelques traités de prosodie *'arouûdh*, etc., les dictionnaires des termes techniques comme le *ta'rifât-es-Seyyid*. les plus anciens *masâlik wa mamâlik* (*les routes et les provinces*) d'Ebn Haukal, Khordadbeh et autres, etc., etc.

Nous avons ici beaucoup de manuscrits, mais ils sont en général assez mal choisis.

Je vous prie, Monsieur, de vous informer si les Juifs n'ont point eu au Caire une imprimerie comme ils en ont eu une à Alep, et, dans ce cas, de me chercher quelque livre hébreu imprimé au Caire.

Veillez vous informer aussi si l'on trouverait chez les Juifs du Caire un exemplaire de la traduction hébraïque du livre de Calila. Je fais imprimer le texte arabe de ce livre; j'en ai six manuscrits fort différents les uns des autres, mais dont aucun ne me satisfait. Je mettrais beaucoup de prix à en avoir un ancien exemplaire bien conservé.

Les livres des Druzes dont je me suis beaucoup occupé et que j'ai même

<sup>(1)</sup> Entre le 23 décembre 1814, date où fut lue à la Classe d'histoire et de littérature ancienne la lettre dans laquelle Asselin demandait le titre de correspondant, et le 7 février 1815, date de la présente lettre de S. de Sacy, la Classe élit effectivement deux correspondants, Delarue et Rever, le 13 janvier 1815.

traduits en entier, citent très souvent des traités plus anciens de la doctrine des Ismaéliens ou Baténiens intitulés *Mèdjâlis el hikmat el bâtiniyya* (les séances de la sagesse ésotérique). Ne pourrait-on point espérer de trouver encore en Égypte quelques-uns de ces ouvrages? Ce serait une chose importante pour l'histoire des sectes musulmanes.

Comme vous trouverez, Monsieur, au nombre des livres que je vous enverrai, ma grammaire arabe, ma chrestomathie arabe et ma traduction de la *Relation de l'Égypte* par Abd-Allatif, je vous prie de noter exactement tout ce que vous y trouverez de défectueux ou d'erroné. Je n'espère guère être dans le cas de donner une nouvelle édition d'aucun de ces ouvrages; toutefois je ne néglige aucune occasion de les corriger ou de les améliorer.

Je compte commencer incessamment à mettre sous presse mon édition des Séances de Hariri avec un commentaire arabe choisi dans un grand nombre de commentaires. Je regrette de n'avoir pas celui de Teblébi, dont Schultens a souvent fait usage. Je voudrais aussi avoir celui de Zamakhschari. Notre bibliothèque est bien pauvre en ce genre. Hariri a été imprimé à Calcutta, mais sans aucun commentaire. J'en ai le 1<sup>er</sup> volume qui contient les 30 premières *Makamat*. On a aussi publié dans l'Inde un ouvrage fort utile : c'est une concordance de l'Alcoran, intitulée *Nudjoûm el Forqân* (les étoiles du Coran). On peut avec ce livre retrouver tous les passages de l'Alcoran, cités dans les écrivains musulmans, pourvu qu'on ait un Alcoran divisé en sections, *djuz'*. et en *rukou* (prosternations).

Si vous vous êtes occupé, Monsieur, du grand ouvrage de Makrizi sur l'Égypte, vous aurez facilement reconnu que cet auteur emploie souvent des mots dont aucun de nos dictionnaires ne fournit les significations. Comme cet ouvrage est d'une grande importance, il serait à désirer que vous vous fissiez expliquer sur les lieux, autant que possible, tous les mots relatifs à l'agriculture, aux costumes, aux édifices, à la navigation du Nil, aux impositions, aux métiers, aux offices du gouvernement, aux insignes des charges, aux marches solennelles, *rukoûbat*, aux festins, *simât*, aux cérémonies publiques, etc. Peut-être plusieurs de ces mots sont-ils aujourd'hui tout à fait surannés, mais je présume que les scheiks en possèdent des explications. Un des écrivains où j'en ai trouvé le plus est Khalil-ben-Schahin Dhaheri, auteur dont j'ai publié un morceau dans ma Chrestomathie. Je me rappelle à ce sujet avoir ouï-dire que les scheiks d'Égypte ont un dictionnaire arabe beaucoup plus volumineux et plus riche que le *Kâmoûs*<sup>(1)</sup>. Ce serait une acquisition importante. Il me semble qu'on pourrait vous faire donner par le gouvernement la commission d'employer une somme déterminée en acquisition de manuscrits choisis pour la bibliothèque du roi. Il ne faudrait pas s'attacher à en avoir beaucoup, mais il serait important de faire un bon choix.

(1) *L'océan de la langue arabe*, dictionnaire de Firoûz-abadi.

V

Que les efforts et les travaux d'Asselin fussent appréciés par Silvestre de Sacy, ces lettres et cette promesse de protection en témoignent. L'estime de ses confrères de la carrière consulaire ne lui faisait pas non plus défaut.

Bernardo Drovetti, gérant du consulat général de France en Égypte, qui déjà dans une lettre du 14 février 1809 l'avait signalé à l'attention du duc de Bassano, ministre des Relations Extérieures, insista de nouveau sur les mérites de son agent dans la note suivante datée du 15 octobre 1811.

Les travaux que M. Asselin a entrepris pour l'illustration de la littérature orientale et les succès qu'il a obtenus méritent l'attention de S. E. Mgr le duc de Bassano, qui prend un si vif intérêt au progrès des sciences. Ces travaux sont d'autant plus méritoires qu'ils n'ont jamais distrait le pétitionnaire [Asselin] de l'exercice zélé et actif des fonctions de chancelier de ce consulat général; chargé de la gestion provisoire de celles du soussigné en deux occasions où le mauvais état de sa santé l'avait obligé de les lui déléguer, M. Asselin a prouvé son aptitude à un poste plus éminent que celui qu'il occupe.

Drovetti ajoutait que si le gouvernement français réalisait un projet, alors à l'étude, de création d'un vice-consulat à Djedda sur la côte arabique de la mer Rouge, il ferait en appelant Asselin à ce poste le meilleur des choix.

Le duc de Bassano, considérant que les travaux entrepris par Asselin « en vue de faciliter la connaissance de la littérature orientale et des langues des divers peuples de l'Afrique » méritaient les encouragements du gouvernement, lui fit le 23 septembre 1812 allouer une pension de 1 500 francs. L'année suivante, le 12 juin 1813, il lui adressa un nouveau témoignage de satisfaction <sup>(1)</sup>.

Vers la même époque, le 16 avril 1813, le général Andréossi, ambassadeur de France à Constantinople, lui faisait savoir qu'il était content de ses services. Sous la Restauration, Asselin, ayant le 2 novembre 1815 renouvelé une demande antérieure de croix de chevalier de la Légion d'honneur, sa pétition fut apostillée dans les termes les plus flatteurs par Drovetti, par Thédénat-Duvent, vice-consul au Caire, et par Vigouroux, consul à Bassora, alors au Caire temporairement. Et pourtant, malgré les efforts répétés d'Asselin pour se mettre en avant, malgré son ingéniosité à se faire valoir,

<sup>(1)</sup> « Je reconnais avec plaisir, écrit le duc de Bassano, que M. Asselin mérite de l'avancement et, sans attendre les demandes qu'il m'adresse à cet égard, je l'ai compris d'une manière avantageuse dans un travail général dont je m'occupe touchant l'organisation du drogmanat. »

malgré l'estime où il était tenu au ministère, malgré l'appui de Silvestre de Sacy et des orientalistes de l'Institut, sa carrière ne prit pas d'essor.

Son élévation au grade de premier drogman du consulat général de France en Égypte, le 4 septembre 1816, fut la seule récompense qu'il obtint. Contrairement à son désir, il ne fut pas élu correspondant de l'Académie des Inscriptions.

Il mourut au Caire le 25 juin 1822, quelques mois après avoir pris sa retraite.

## VI

Il nous reste en terminant à exposer brièvement ce qu'il advint des manuscrits d'Asselin.

La collection des manuscrits arabes, persans et turcs comprenait plus de 1 500 volumes. Il en fut dressé au Caire un inventaire, donnant le titre des ouvrages dans leur langue originale et en regard la traduction en français, qui fut signé le 25 mai 1825 par Sommaripa, chancelier et premier interprète du consulat <sup>(1)</sup>. Ces manuscrits, qui furent envoyés en France à une date qui nous est inconnue, étaient en 1832 déposés à Paris, chez M. Hérard, banquier, rue Saint-Honoré, n° 333. La famille d'Asselin, qui cherchait à les vendre, pensa d'abord trouver un acquéreur en Angleterre <sup>(2)</sup>. Finalement elle s'entendit avec l'administration de la Bibliothèque royale. Le 10 septembre 1833, Letronne, directeur de la Bibliothèque, signa un acte d'acquisition avec le banquier Hérard, agissant au nom des héritiers d'Asselin <sup>(3)</sup>.

Une note émanant d'un fonctionnaire de la Bibliothèque, Reinaud vraisemblablement, expose l'intérêt de la collection. C'est, peut-être, dit-il, la plus nombreuse en son genre que particulier ait jamais faite. Les volumes ont été rassemblés de tous côtés; quelques-uns sont des copies exécutées sur les instructions d'Asselin ou même de sa main.

« Le plus grand nombre des articles sont en langue arabe. Viennent ensuite les manuscrits persans, puis les manuscrits turcs. Les manuscrits coptes sont au nombre de quatre; on compte deux manuscrits éthiopiens;

<sup>(1)</sup> Bibliothèque nationale, manuscrits du fonds arabe n° 4481.

<sup>(2)</sup> Marguerite Asselin écrit le 6 mai 1832 à un correspondant qui part pour l'Angleterre, pour le prier

de chercher à y vendre les manuscrits de son mari. Bibliothèque nationale. Mss Nouv. acq. françaises, n° 5441, f° 263.

<sup>(3)</sup> Fonds arabe, n° 4481, f° 110.

enfin il y a quelques volumes en dialecte afghan; d'autres sont dans une langue inconnue de l'intérieur de l'Afrique. »

L'auteur de la note tire ensuite de pair les manuscrits les plus importants : le traité de géographie d'Edrisi, « dont la copie, outre qu'elle est fort nette, remonte presque au temps du vivant de l'auteur et de plus est accompagnée d'environ 70 cartes », le *Chah Namé*, une histoire des Mongols, un dictionnaire persan-turc, l'histoire des poètes par Lathifi, des fragments écrits sur parchemin en caractères coufiques, et qui offrent de nouveaux moyens d'étude aux amateurs de paléographie arabe <sup>(1)</sup>.

Il serait intéressant pour un historien de l'orientalisme de comparer le catalogue des manuscrits d'Asselin avec la lettre publiée plus haut et de voir dans quelle mesure les désirs exprimés par S. de Sacy reçurent satisfaction.

Quant aux exemplaires des livres de la Bible traduits en amharique, et envoyés en Europe par Asselin de son vivant, quelques-uns entrèrent par voie de don à la Bibliothèque royale : le *livre de Josué* dédié à Louis XVIII, la *Genèse* envoyée au ministre de l'Intérieur, par exemple. Le *livre de l'Exode* est, comme nous l'avons dit, conservé à la Bibliothèque de l'Institut.

La bibliothèque particulière d'Asselin contenait encore, quand il mourut, une version complète de la Bible en amharique. La Société Biblique britannique et étrangère s'empressa de l'acheter pour son compte; le titre en figure dans un catalogue de manuscrits éthiopiens qui fut publié en 1823 à Londres par l'orientaliste Thomas Pell Platt, et dont Silvestre de Sacy rendit compte dans le *Journal des Savants* (1823, p. 434).

En 1844, le même orientaliste publia à Londres cette traduction sous le titre suivant : *Biblia sacra amharica. Sub auspiciis D. Asselini, rerum gallicarum apud Ægyptios procuratoris in linguam amharicam vertit Abu Rumi Habessinus, edidit Thomas Pell Platt.*

Toutefois, d'après Zotenberg, le texte imprimé n'est pas identique au texte manuscrit, qui a été retouché en plusieurs endroits <sup>(2)</sup>.

En réunissant ces manuscrits, Asselin n'avait pas obéi à un simple goût de collectionneur. Il rassemblait des matériaux en vue d'un vaste ouvrage de philologie, dont il entretint en 1820 le vicomte de Marcellus, secrétaire d'ambassade, en tournée d'inspection, qui avait conservé de sa visite le souvenir suivant :

<sup>(1)</sup> Mss Nouv. acq. françaises, 5441, *scrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale*, p. 21.  
f° 267-269.

<sup>(2)</sup> Zotenberg, *Catalogue des manu-*

Je fus introduit par M. Asselin de Cherville lui-même dans le laboratoire où il accumulait de nombreux manuscrits qu'il avait recueillis à grands frais et où il achevait ses commentaires et ses traductions. Absorbé depuis longtemps par ses profondes études, cet orientaliste avait contracté l'habitude de la retraite et du silence. Je le trouvai vêtu du costume ottoman, courbé sur ses feuillets et ses parchemins .... M. de Cherville, renonçant à toute distraction extérieure, s'était imposé une grande tâche. Il cherchait à retracer l'origine des nations par la comparaison et l'analyse des dialectes <sup>(1)</sup>.

Asselin ne publia point cet ouvrage. Ses seize années de travail au Caire ne furent pourtant point infructueuses. Il mit des instruments d'étude à la disposition des savants et ce ne fut pas sans profit pour les belles-lettres que ce modeste fonctionnaire, confiné dans une échelle du Levant, cultiva avec assiduité, comme l'on disait de son temps, les muses orientales <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Vicomte de Marcellus, *Souvenirs de l'Orient*, II, p. 204.

<sup>(2)</sup> M. Cl. Huart, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, a eu la grande obligeance de me donner la traduction des passages des lettres de S. de Sacy écrits en caractères orien-

taux; je lui en exprime toute ma reconnaissance. J'adresse aussi tous mes remerciements à M. Tausserat-Radel, chef de bureau aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, qui a bien voulu me communiquer un certain nombre de lettres d'Asselin.

## VI

### *TALLEYRAND ET LES CHAIRES DE LANGUES TURQUE ET PERSANE AU COLLÈGE DE FRANCE EN 1805.*

S'il est dans la règle, quand une chaire du haut enseignement devient vacante, que le ministre de l'Instruction publique se préoccupe d'y voir monter le savant le mieux qualifié par ses travaux, il est rare que le Ministre des Affaires étrangères s'intéresse à une question administrative de cet ordre. Et pourtant il arriva en 1805 que la chaire de langues turque et persane du Collège de France étant dépourvue de professeur, Talleyrand, alors ministre des Relations extérieures et d'Hauterive, chef de la deuxième division politique, son collaborateur le plus intime, s'attachèrent à la faire occuper conformément à leurs vues. Plusieurs documents conservés dans la Correspondance politique de Turquie aux Archives du Ministère des Affaires étrangères témoignent de ce souci... souci politique non moins que littéraire, comme nous essaierons de le montrer. En les publiant, nous avons pensé éclairer en quelque mesure l'histoire de l'illustre Collège en même temps que celle, peu avancée quoique attrayante, de l'orientalisme français.

#### I

Le titulaire de la chaire de langues turque et persane au Collège de France en thermidor an XIII (juillet-août 1805) était Pierre Ruffin. Mais, chargé d'affaires de France près la Sublime Porte et s'acquittant avec succès de sa

mission, Ruffin ne paraissait point devoir présentement rentrer à Paris. Depuis qu'il avait quitté la France, c'est-à-dire depuis 1795, il était suppléé par Jean-Baptiste Perille, un ancien drogman, qui, depuis 1757, avait résidé dans diverses Échelles, à Constantinople, à Saïda, à Tripoli de Syrie, à Acre, à Tripoli de Barbarie, au Maroc, et qui d'ailleurs n'a pas laissé grand renom dans l'orientalisme. Or Perille, âgé alors de soixante-treize ans<sup>(4)</sup>, étant tombé dans un état de faiblesse physique qui l'empêchait de vaquer à ses fonctions de suppléant et laissait présager sa fin prochaine, Talleyrand et d'Hauterive s'appliquèrent à faire nommer à sa place le secrétaire interprète du Ministère, Daniel Kieffer, qui d'ailleurs depuis un an faisait le cours gratuitement.

Bien qu'il n'eût pas encore quarante ans, Kieffer possédait des états de service fort honorables. Né à Strasbourg le 4 mai 1767, entré au Ministère des Relations extérieures comme traducteur d'allemand le 3 frimaire an III (23 novembre 1794), il était parti pour Constantinople en qualité de second interprète le 13 ventôse an IV (3 mars 1796). De l'an VI à l'an IX (1798-1801) il avait partagé au Château des Sept-Tours la captivité de Ruffin, et s'étant appliqué pendant cette détention prolongée à étudier le turc sous la direction de ce maître, il avait singulièrement progressé dans la connaissance de cette langue. Après leur commun élargissement survenu le 25 avril 1801, il avait assisté le Chargé d'affaires dans ses efforts pour panser les maux causés par la guerre et avait notamment pris part aux conférences dans lesquelles Ruffin avait traité avec le commissaire ottoman Ibrahim Besim Effendi de la restitution des biens qu'en 1798, lors de la rupture, le gouvernement turc avait soustraits aux résidents français. Que ses services méritassent les faveurs officielles, Kieffer ne poussait pas la modestie jusqu'à en disconvenir. Écrivant à Talleyrand le 20 frimaire an XI (11 décembre 1802), il sollicitait des récompenses, qui d'ailleurs ne lui firent pas défaut, et dont sa nomination au Collège de France fut la plus marquante :

J'ose, citoyen ministre, me flatter de l'espoir que vous daignerez prendre en considération les dangers fréquents auxquels j'ai été exposé par les effets funestes de la maladie contagieuse, ma longue détention aux Sept Tours, les travaux nombreux dont je suis seul chargé depuis seize mois au secrétariat de la Légation, les témoignages favorables que le C. Ruffin vous a rendus en plusieurs occasions de mon zèle et de mon assiduité à mes devoirs, ma résignation enfin et mon dévouement sans bornes aux intérêts de ma patrie et que

<sup>(4)</sup> Il était né à Joigny le 30 juin 1732.

vous saisirez avec plaisir la première occasion que vous jugerez favorable pour me faire ressentir les effets de votre justice bienfaisante et de votre généreuse équité, soit en m'accordant une augmentation d'appointements, soit en me trouvant digne d'avancement <sup>(1)</sup>.

Quand le gouvernement turc se décida après mainte hésitation à accréditer un ambassadeur, Halet Effendi, auprès du Premier Consul, l'ambassadeur de France à Constantinople, général Brune, jugea nécessaire de le faire accompagner dans son voyage par un fonctionnaire de sa légation et son choix tomba sur Kieffer. Il en informa Talleyrand le 1<sup>er</sup> prairial an XI (21 mai 1803) dans ces termes :

La Porte m'a assuré que le départ de cet ambassadeur aurait lieu sous peu de jours. J'ai pensé que dans les circonstances présentes, il était utile et convenable de faire accompagner Halet Effendi par un des secrétaires de la Légation chargé de lui donner pendant la route des notions saines et exactes du gouvernement, de la puissance et des relations politiques de la France avec les autres nations, de l'entretenir constamment des liaisons et rapports d'intimité qui ont été si heureusement rétablis entre la République et la Porte, de le prémunir contre les suggestions perfides que des personnes peu amies de la France chercheraient à lui insinuer dans les diverses contrées, où il passera, de lui procurer une réception honorable sur notre frontière, de lui faciliter son voyage sur le territoire français, de profiter enfin de la confiance qu'il aura su inspirer à ce ministre pendant la route pour le diriger dans les premiers jours de son séjour dans la Capitale, de veiller en un mot à ce que nulle prévention défavorable ne puisse avoir accès à son esprit et que nulle affection fâcheuse ne puisse se glisser dans son cœur....

Pour remplir cette mission aussi importante que délicate, j'ai choisi le citoyen Kieffer, secrétaire interprète de l'ambassade, qui à la pratique des langues turque et allemande joint la connaissance des mœurs et du caractère des Turcs, acquise par son long séjour dans cette capitale et jouit de l'estime et de la confiance du Ministère ottoman <sup>(2)</sup>.

Halet Effendi et Kieffer partirent de Constantinople le 25 messidor an XI (14 juillet 1803); ils arrivèrent à Bucarest le 14 thermidor (2 août), à Strasbourg le 29 fructidor (16 septembre) et à Paris dans les premiers jours de vendémiaire an XII.

Par leurs éloges, piqués çà et là dans leurs dépêches, Ruffin et le général Brune avaient prévenu d'Hauterive en faveur de Kieffer. A son arrivée, le chef de division fit donc au secrétaire interprète un accueil amical, et comme il continua ensuite à lui marquer de la bienveillance, Kieffer s'enhardit à lui

<sup>(1)</sup> Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Turquie, vol. 205, f<sup>o</sup> 298.      <sup>(2)</sup> Archives Aff. Étr., Turquie, vol. 206, f<sup>o</sup> 184-5.

parler avec confiance. Dans une lettre du 2 brumaire an XII (25 octobre 1803) il lui dévoile son désir, qui était de rester à Paris attaché au département, tout en profitant des ressources de la Bibliothèque nationale pour continuer ses études orientales :

Les notions exactes que mon long séjour et mes travaux à Constantinople m'ont mis à même d'acquérir des localités, des personnes, de nos intérêts politiques et commerciaux avec la Porte, de notre système administratif dans les Échelles et la connaissance que je possède du Levant me fournissent des moyens de pouvoir être employé utilement au Ministère des Relations extérieures; et il ne serait peut-être pas sans fruit pour lui d'avoir dans ses bureaux quelqu'un qui réunit tous ces avantages. Je pourrais être attaché à la deuxième division politique et à celle des relations commerciales pour la correspondance et en général pour toutes les affaires du Levant. Mes fonctions seraient entièrement distinctes de celles des interprètes du Ministère. Je pourrais néanmoins les suppléer momentanément en cas d'absence ou de maladie. Je pourrais également être chargé dans la suite de la surveillance et de l'enseignement des élèves de langue à Paris pour le turc, si ces fonctions ne convenaient pas aux interprètes du Ministère. En général je serais prêt à travailler dans toutes les parties où le ministère voudrait utiliser mon zèle.

Kieffer suggère un biais qui éviterait l'accroissement des dépenses, puis il poursuit :

Quoique mes services à Constantinople soient utiles, ils n'y sont cependant pas absolument nécessaires, tant que M. Ruffin y restera; et si cet ancien chargé d'affaires revenait ou que dans la suite le gouvernement jugeât mon travail utile à Constantinople, je consentirais à y retourner.

La place que je sollicite ne m'offre point à la vérité les mêmes avantages sous le rapport de l'intérêt pécuniaire, mais elle m'offre celui de mon bonheur, et je me croirais suffisamment récompensé de mes services et de mes longues privations, si je l'obtenais. Les motifs qui me la font désirer vivement ne seront pas, Monsieur, j'espère, désapprouvés par vous. D'un côté l'occasion de travailler plus immédiatement sous les yeux du Ministre et les moyens d'étendre nos connaissances dans les langues orientales par les trésors qui sont déposés à la Bibliothèque nationale; de l'autre les inquiétudes que mon séjour en Turquie cause à ma mère infirme et septuagénaire et qui abrègent ses jours et abreuvent ses derniers moments d'amertume; enfin les vues que j'ai sur une jeune personne qui ferait sûrement mon bonheur, mais dont les parents se décideraient difficilement à la laisser dans ce moment partir pour Constantinople.

Soyez persuadé, Monsieur, que vous n'aurez pas à regretter le bien que vous me ferez et que je m'efforcerai de faire honneur au ministère par ma conduite politique et morale, ainsi que j'ai tâché de faire honneur à notre légation à Constantinople; je réclame à cet égard le témoignage de tous les

Français et étrangers qui ont eu occasion de me connaître pendant sept ans à Constantinople, et je prends la liberté de joindre ici des extraits de la correspondance de M. Ruffin; je désire, Monsieur, qu'ils fixent un instant votre attention.

Si vous daignez, Monsieur, accueillir favorablement ma demande et en parler avec intérêt à Son Excellence, Monsieur le Ministre, je suis sûr d'obtenir l'accomplissement de mes vœux <sup>(1)</sup>.

Le désir de Kieffer se réalisa : il ne fut pas renvoyé à Constantinople, mais resta attaché comme interprète au Ministère. Puis quand la succession de Perille au Collège de France s'ouvrit, d'Hauterive, son protecteur, s'attacha à la lui assurer par une combinaison qu'il proposa à Talleyrand en thermidor an XIII dans le rapport suivant :

La chaire de langues turque et persane au Collège de France appartient en titre à M. Ruffin. La suppléance de cette chaire a été donnée, pendant l'absence du titulaire, à M. Perille et ce dernier étant incapable par son âge et sa mauvaise santé d'en remplir les devoirs, c'est M. Kieffer, interprète du Ministère, qui depuis un an en exerce les fonctions.

M. Perille est dans un état de décadence qui annonce sa fin très prochaine. A sa mort, les professeurs du Collège, la 3<sup>e</sup> classe de l'Institut et les Inspecteurs des Collèges présenteront chacun un candidat à la nomination de Sa Majesté.

Il n'y a dans ce moment que deux personnes qui aspirent à cette place : M. Silvestre de Sacy et M. Kieffer.

M. Silvestre de Sacy a de la célébrité; il est membre de l'Institut, il est assuré de la présentation. Mais il ne se dissimule pas que M. Kieffer a plus que lui l'habitude de parler et d'enseigner le turc. Il sent que les peines gratuites que M. Kieffer se donne depuis un an pour suppléer M. Perille sont un titre recommandable. Enfin attaché à d'autres travaux, ce n'est que par le motif d'obtenir un peu plus d'aisance pour lui et pour sa nombreuse famille qu'il aspire à obtenir cette chaire, à laquelle néanmoins il préférerait tout autre emploi qui serait plus compatible avec ses devoirs actuels et qui lui procurerait un supplément quelconque de revenu.

De ses conversations avec M. Kieffer et avec moi est résulté un plan qu'il me prie de soumettre à Son Excellence et qui accorderait parfaitement les vœux et les intérêts des deux aspirants.

M. Kieffer est actuellement le seul interprète oriental du Ministère, M. Jaubert étant particulièrement attaché au cabinet de Sa Majesté.

Les appointements de M. Kieffer sont de sept mille francs; ceux de M. Charles Franchini qui certainement ne reviendra plus en France sont de six. Ce service coûtait donc treize mille francs.

Si le Ministre daignait consentir à ce que M. Silvestre de Sacy fût attaché à

<sup>(1)</sup> Archives Aff. étr., Turquie, vol. 207, f<sup>o</sup> 84-85.

son Ministère comme interprète aux appointements de quatre mille francs et que, en même temps, M. Kieffer comptât également pour quatre mille francs au lieu de sept, M. Silvestre de Sacy, honoré et satisfait de tenir au Ministère avec ce surcroît d'appointements, renoncerait à la chaire du Collège de France. M. Kieffer, plein de zèle, d'activité, d'instruction suffirait parfaitement aux deux places; le sort de ces deux hommes vraiment intéressants serait amélioré; le Ministère ferait sur le service de l'année dernière une économie de cinq mille francs et compterait un homme estimable de plus au nombre de ses agents.

J'ai promis à ces Messieurs de soumettre ce plan au Ministre et de le recommander à sa bienveillance particulière. Si Son Excellence l'agrée et qu'elle veuille bien m'autoriser à en écrire à M. Silvestre de Sacy, je crois que son exécution n'éprouvera d'autre délai que celui de la mort tous les jours prévue de M. Perille, qui est à l'extrémité.

HAUTERIVE <sup>(1)</sup>.

Ces propositions agréèrent à Talleyrand qui écrivit en marge : « Approuvé conformément au rapport. Ch. M. Talleyrand. »

Ensuite et en conséquence il fit écrire deux lettres dont nous avons les minutes. La première, datée du 1<sup>er</sup> fructidor an XIII (19 août 1805) est adressée à Silvestre de Sacy :

L'utilité de vos travaux, Monsieur, et les services que vous avez plusieurs fois rendus au Département des Relations extérieures m'ont fait décider de vous y attacher d'une manière plus fixe et plus directe. La nature de vos fonctions les rendra peu assujettissantes pour vous, et j'ai désiré en vous acquérant vous laisser encore du temps à donner à vos savantes recherches et aux sciences que vous cultivez.

Lorsque le traitement qui doit être attaché à vos fonctions aura été fixé, j'aurai l'honneur de vous en donner connaissance.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma parfaite considération <sup>(2)</sup>.

La seconde lettre que Talleyrand fit écrire, après avoir approuvé la combinaison proposée par d'Hauterive, est adressée « A MM. les procureur gérant et professeurs du Collège de France ». Elle est datée du 2 fructidor an XIII (20 août 1805). Elle répète dans une certaine mesure le rapport de d'Hauterive publié plus haut. Néanmoins, si rares sont les textes pour cette période de l'histoire du Collège de France que nous croyons devoir la reproduire en entier.

Messieurs,

La mort de M. Perille, suppléant de M. Ruffin pour la chaire des langues turque et persane, va vous donner lieu de lui désigner un successeur.

<sup>(1)</sup> Archives Aff. étr., Turquie, vol. 210, f<sup>o</sup> 275-276.

<sup>(2)</sup> Archives Aff. étr., Turquie, vol. 210, f<sup>o</sup> 279.

Persuadé que c'est remplir vos intentions, Messieurs, que de vous témoigner de l'intérêt pour les personnes qui se mettant peu en avant par modestie peuvent cependant paraître dignes de concourir à vos succès dans l'enseignement public, j'ai l'honneur d'indiquer à votre attention M. Kieffer, professeur de langue turque au Prytanée.

Avant de remplir cette place il avait exercé pendant longtemps les fonctions de secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, et il avait montré une parfaite connaissance de la théorie et de la pratique des langues orientales.

Pendant trois ans il a été prisonnier aux Sept Tours avec M. Ruffin, dont il est l'ami intime et l'élève, qui m'a toujours rendu les témoignages les plus favorables de ses principes, de sa conduite et de ses connaissances, et qui n'ayant pu, à cause de son éloignement, saisir la circonstance, où vous avez à proposer un nouveau choix, pour vous le recommander, apprendrait sans doute avec une vive satisfaction que vous auriez bien voulu, Messieurs, le lui donner pour suppléant.

Depuis un an, M. Kieffer remplaçait gratuitement M. Perille dans ses fonctions. Je ne doute pas que pendant cet *interim* il n'eût acquis beaucoup de titres à votre confiance et à votre estime.

S'il est vrai que M. de Sacy qui paraît avoir partagé vos suffrages ne soit pas disposé à ajouter une nouvelle charge à celle de ses autres fonctions et de ses honorables travaux, cette circonstance laisserait, Messieurs, un plus libre cours à vos dispositions en faveur de M. Kieffer, qui étant moins avancé dans cette carrière est nécessairement moins connu par des ouvrages distingués que par beaucoup de zèle et par un sentiment d'émulation, qui ne fera que se développer encore au milieu de vous, Messieurs, et par vos exemples.

Plusieurs professeurs des langues orientales au Collège de France avaient été, comme M. Kieffer, secrétaires interprètes du gouvernement. MM. Galland, Cardonne, Ruffin sont de ce nombre, et l'estime dont leurs noms jouissent parmi vous peut vous prévenir favorablement pour une personne qui s'étant formée aux leçons de l'un d'eux a pour motifs d'encouragement leurs succès et ses propres connaissances<sup>(1)</sup>.

Fonctionnaire du Département, possédant la connaissance du turc et ayant longuement séjourné à Constantinople, Kieffer est donc manifestement en thermidor et au début de fructidor an XIII le candidat favori de Talleyrand et de d'Hauterive à la suppléance de Ruffin dans sa chaire du Collège de France. Toutefois ils se rendent compte, qu'opposée à celle de Silvestre de Sacy, membre de l'Institut et savant renommé, la candidature de Kieffer, qui n'a rien publié, a peu de chance de succès. D'où ce biais ingénieux d'obtenir en sa faveur le désistement de Silvestre de Sacy, dont la

<sup>(1)</sup> Archives Aff. étr., Turquie, vol. 210, f° 280.

fortune a été éprouvée par la Révolution et qui a la charge d'une famille nombreuse, en lui conférant des fonctions peu assujettissantes et suffisamment rémunératrices au Ministère des Relations extérieures.

## II

Mais quelques jours après la rédaction de ces deux lettres, on s'avisa dans les bureaux du Département d'une combinaison nouvelle, qui, tout aussi favorable que la précédente aux intérêts de Kieffer et de Silvestre de Sacy, offrait en outre l'avantage de concourir plus directement aux fins de notre politique orientale.

Par décret du 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804) une chaire de grec moderne avait été créée au Collège de France en faveur de d'Ansse de Villoison. Mais avant même d'avoir commencé son cours, d'Ansse de Villoison était tombé malade et il était mort le 6 floréal an XIII (26 avril 1805)<sup>(1)</sup>. Le traitement de 6 000 francs attaché à cette chaire étant devenu disponible, la chaire de langues turque et persane pourrait, se dit-on au Ministère, être dédoublée. De l'une, celle de turc, Ruffin resterait le titulaire et serait suppléé par Kieffer; Silvestre de Sacy serait nommé à la seconde, celle de persan. Tel est le nouveau plan auquel s'arrêtent Talleyrand et d'Hauterive. Comme la question est d'ordre administratif, la lettre suivante est adressée au Directeur de l'Instruction publique, Fourcroy, par Talleyrand, le 21 fructidor an XIII (8 septembre 1805):

Monsieur,

La chaire de langues orientales au Collège de France est aujourd'hui vacante par la mort de M. Perille suppléant de M. Ruffin, et vous aurez sans doute à vous occuper de la nomination de son successeur. Si M. Ruffin pouvait professer lui-même, la grande habitude qu'il a du persan et du turc permettrait d'en laisser les deux chaires réunies sans inconvénient: son absence peut obliger de les diviser. Un assez grand nombre de personnes se sont occupées en France de l'étude du persan; il en est bien peu qui connaissent le turc et surtout qui aient pu réunir la pratique à la théorie, condition peut-être nécessaire pour former des élèves qui soient en état d'être drogmans.

Les langues turque et persane doivent également attirer l'attention du gouvernement. L'une est [la] langue de toutes les Échelles du Levant, l'autre est celle de tous les ports de la mer des Indes depuis le golfe Persique jusqu'au delà du Gange; toutes les relations diplomatiques et commerciales s'y font en

<sup>(1)</sup> Charles Joret, *L'helléniste d'Ansse de grec moderne au Collège de France, de Villoison et la création d'une chaire* *Journal des Savants*, 1909, p. 149-156.

persan, et c'est dans cette langue qu'on y tient tous les livres de commerce.

Il est trop important d'étendre la connaissance de ces deux langues, puisque nos rapports commerciaux avec les pays où on les parle sont destinés à de nouveaux accroissements, pour ne pas attacher à l'enseignement de chacune un professeur particulier, qui puisse y apporter plus de connaissance et y donner plus de soins. La chaire de persan pourrait être occupée par M. de Sacy qui a prouvé par un si grand nombre de recherches et de travaux utiles combien il est en état de la remplir, et qui ayant peut-être beaucoup moins pratiqué le turc pourrait se croire lui-même moins propre à le professer. La chaire de turc serait alors fort bien remplie par M. Kieffer qui a été longtemps interprète à Constantinople et qui doit ses vastes connaissances dans cette langue aux leçons et à l'amitié de M. Ruffin.

S'il n'entrait pas dans l'organisation du Collège de France qu'on créât une nouvelle chaire, vous jugerez peut-être, Monsieur, que celle de turc pourrait être établie en remplacement de celle de grec vulgaire qui est devenue vacante par la mort de M. de Villoison, qui paraissait avoir été créée pour lui et que peut-être on ne songera point à rétablir, parce que la connaissance de ce dialecte offre très peu d'avantages.

Par cet arrangement les dépenses de l'enseignement ne seraient pas augmentées et il serait cependant devenu plus complet.

Dans le cas où le projet d'avoir deux chaires pour les langues orientales ne serait pas admis et où il y aurait seulement à donner à M. Perille un successeur, j'ai l'honneur de vous recommander M. Kieffer et comme je suis persuadé qu'il remplirait ses nouvelles fonctions avec beaucoup d'honneur et de succès je désire, Monsieur, que vous vouliez bien assurer par vos bons offices sa nomination.

Les statuts prescrivent que lorsqu'une place de professeur est vacante, il soit désigné par les autres professeurs avant d'être nommé, mais s'ils n'ont pas prescrit la même forme pour l'élection de suppléants, vous pourrez penser, Monsieur, qu'il n'y a pas lieu de recourir à cette initiative<sup>(1)</sup>.

Conformément à la première solution proposée dans cette lettre la chaire fut divisée : le 22 brumaire an XIV (13 novembre 1805) l'Empereur signa à Saint-Polten (Basse-Autriche) un décret ainsi conçu :

« La chaire des langues orientales, persane et turque, au Collège de France sera divisée, et il sera attaché un professeur particulier à chacune de ces deux langues. La chaire de langue turque sera substituée à celle de grec vulgaire qui demeure supprimée<sup>(2)</sup>. »

Il semblerait d'après ce texte que la nouvelle chaire créée fut celle de turc; cependant Ruffin resta titulaire de la chaire de turc sans qu'on ait

<sup>(1)</sup> Archives Aff. étr., Turquie, vol. 210, f<sup>o</sup> 311-312. *lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, tome I (1789-1847), page 149.

<sup>(2)</sup> A. de Beauchamp, *Recueil des*

jugé nécessaire de le renommer, et la nouvelle chaire créée fut bien une chaire de langue *persane*. Aucun doute n'est possible. Dans la séance du 21 février 1806 la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut fut invitée par une lettre de Fourcroy à « s'occuper de la présentation d'un candidat pour la chaire de langue *persane* créée au Collège de France<sup>(1)</sup> ». La Classe y ayant procédé séance tenante et ayant présenté Silvestre de Sacy, celui-ci fut nommé le 4 avril 1806. Et un mois plus tard, le 10 mai 1806, il en informait son ami l'orientaliste Schnurrer en ces termes dépourvus d'ambiguïté :

Vous avez appris par les papiers publics que je viens d'être nommé professeur de langue *persane* au Collège de France. Cette chaire a été créée pour moi et l'on y a attaché le traitement de 6 000 francs de la nouvelle chaire de grec qui avait été établie pour M. de Vilvoison. Je commence mon cours le 20 du courant<sup>(2)</sup>.

Quant à Kieffer, sa candidature fut également agréée par Fourcroy, ainsi qu'il apparaît par la réponse suivante adressée à Talleyrand :

Paris, le 18 février an 1806.

Le Conseiller d'État à vie, Directeur général de l'Instruction publique, à son Excellence le Ministre des Relations extérieures.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre par laquelle vous rappelez votre recommandation en faveur de M. Kieffer pour la place vacante au Collège de France par le décès de M. Perille, suppléant de M. Ruffin.

Le Collège de France avait déjà présenté M. Kieffer pour suppléer M. Ruffin dans la chaire des langues orientales, turque et persane, lorsqu'est intervenu le décret impérial provoqué par Votre Excellence pour la division de cette chaire et pour l'établissement de deux professeurs. M. Ruffin restant titulaire de la chaire de langue turque, il doit être suppléé dans cette chaire et j'ai l'honneur de vous annoncer qu'au plus prochain travail, je dois présenter tous les titres qui parlent en faveur de M. Kieffer pour cette suppléance.

J'ai l'honneur de saluer Votre Excellence avec une haute considération.

FOURCROY<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Procès-verbaux de la Classe d'histoire et de littérature ancienne. Sacy. Bibliothèque de l'Institut, Mss. NS. 375, pièce 723.  
Registre an XI-1806, p. 330.

<sup>(2)</sup> Correspondance de Silvestre de Sacy. Archives Aff. étr., Turquie, vol. 211, f<sup>o</sup> 94.

Kieffer fut nommé suppléant de la chaire de langue turque et exerça cette fonction pendant seize ans, jusqu'en 1822, date à laquelle Ruffin s'étant retiré, il devint titulaire.

### III

Pour le Collège de France, l'issue de cette affaire était brillante. Il conservait sur la liste de ses professeurs le nom universellement honoré de Ruffin; il y inscrivait celui d'un bon spécialiste en langue turque, Daniel Kieffer; enfin et surtout il y inscrivait celui du premier orientaliste de l'Europe, Silvestre de Sacy. Or l'auteur de cet accroissement de personnel et de cet enrichissement, ce n'était ni l'Assemblée des professeurs ni le Directeur de l'Instruction publique, mais bien le Ministre des Relations extérieures. De lui avait émané le projet de diviser la chaire de turc et de persan, de lui aussi l'initiative du décret impérial du 22 brumaire an XIV. Combien probant à cet égard ce passage de la lettre de Fourcroy à Talleyrand du 18 février 1806 : « ... lorsqu'est intervenu le décret impérial, *provoqué par Votre Excellence* pour la division de cette chaire et pour l'établissement de deux professeurs... ».

On ne peut éviter de se demander la raison de la faveur que l'orientalisme rencontra à cette époque au Département des Relations extérieures, ni pourquoi Talleyrand et d'Hauterive s'appliquèrent avec autant de suite à faire instituer à Paris un bon enseignement du turc et du persan. Cette tendance trouvera peut-être son explication dans un bref rappel des vues que le gouvernement français avait alors sur l'Orient.

A peine les dernières troupes françaises avaient-elles évacué l'Égypte à la fin de l'an IX que le Premier Consul s'attacha à renouer les relations séculaires de la France et de l'Empire ottoman. Dès le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801), un traité préliminaire est signé à Paris entre la France et la Sublime Porte. Le gouvernement ottoman, allié alors avec la Russie et la Grande-Bretagne et soumis à leur influence, n'apporte, il est vrai, aucun empressement à le ratifier. Il finit pourtant par s'y résoudre, et le 6 messidor an X (25 juin 1802) le traité définitif est conclu. Dès lors le gouvernement français s'applique à reprendre à Constantinople la place que l'expédition d'Égypte nous a fait perdre temporairement.

Les *Instructions particulières* remises au général Brune par Talleyrand en vendémiaire an XI, au moment où il partait pour Constantinople comme ambassadeur, lui enjoignaient d'y tenir une grande place. « L'intention du gouvernement est que l'ambassadeur de la République à Constantinople reprenne par tous les moyens la suprématie que la France avait depuis deux

cents ans dans cette capitale. La maison qui est occupée par l'ambassade est la plus belle, et il doit constamment tenir un rang au-dessus des ambassadeurs des autres nations, être entouré d'une suite nombreuse et ne marcher qu'avec un grand éclat<sup>(4)</sup>. » Ne pas hésiter à se mettre en avant, « s'il survenait des événements dans les environs de Constantinople, offrir sa médiation à la Porte et en général saisir toutes les occasions de fixer les yeux de l'Empire sur l'ambassade de France », bref s'imposer, voilà le caractère que Brune devra donner à sa mission.

Le but final de son action doit être de persuader le sultan Sélim III, qu'il ne saurait avoir de meilleur ami ni de plus puissant appui que le gouvernement français et de le détacher graduellement de la Russie et de la Grande-Bretagne pour l'amener à notre alliance. Et c'est à quoi travaillèrent de 1803 à 1805 le général Brune et ensuite Ruffin, renommé chargé d'affaires après un court intérim de Parandier.

Non moins dominante que notre position politique doit être en Turquie notre position commerciale. « Notre commerce doit être protégé sous tous les points de vue, est-il dit dans les mêmes *Instructions*.... Le gouvernement ne veut souffrir aucune avanie des pachas et la moindre insulte à un commerçant doit donner lieu à des explications fort vives et conduire notre ambassadeur à obtenir une satisfaction éclatante. Il faut accoutumer les pachas et les beys des différentes provinces à ne regarder désormais notre pavillon qu'avec respect et considération. »

Le traité du 6 messidor an X nous a valu un avantage commercial de première importance : la mer Noire est désormais ouverte à notre marine marchande, privilège réservé jusqu'alors aux marins russes et autrichiens. « La Sublime Porte consent, dit l'article 2, à ce que les bâtiments marchands français aient à l'avenir le droit incontestable d'entrer dans la mer Noire et d'y naviguer librement. »

Tout un monde économique nouveau s'ouvre à nos commerçants, qui peuvent désormais trafiquer sans intermédiaire, non seulement en Valachie, en Moldavie et dans la Russie méridionale, mais encore sur les côtes septentrionales de l'Anatolie. Des consulats ou, comme l'on dit alors, des commissariats des relations commerciales sont institués et pour la première fois dans les années 1804-1805, des pavillons français flottent sur des maisons consulaires à Héraclée, à Sinope et à Trébizonde.

Mais par-dessus le Bosphore et l'Anatolie, le regard du gouvernement s'étend jusqu'à la Perse. « Le gouvernement désire, disent les mêmes

<sup>(4)</sup> Archives Aff. étr., Turquie, vol. 205, f<sup>o</sup> 129.

*Instructions à Brune, que l'ambassadeur se procure des renseignements très exacts sur les différents pachaliks et en fasse part au Cabinet. Il doit même pousser ses recherches jusqu'à la Perse. »*

Y eut-il initiative spontanée de la part du chah de Perse, Feth Ali, qui avait ouï parler de Napoléon et de ses victoires; fut-ce la conséquence des intelligences qui étaient entretenues à Téhéran par Xavier Rousseau, notre Commissaire des relations commerciales à Bagdad, il est certain qu'à la fin de 1804 un Arménien arriva à Constantinople porteur d'une lettre de Feth Ali, demandant à Napoléon amitié et assistance.

Le gouvernement français donna suite à cette amorce de négociations et il envoya secrètement deux agents à Téhéran. L'adjudant général Romieu passe par Constantinople, Alep et Bagdad et arrive dans les premiers jours d'octobre 1805 à Téhéran, où il succombe bientôt de maladie.

Amédée Jaubert, le même qui avait été interprète à l'armée d'Égypte et qui devint en 1830 membre de l'Académie des Inscriptions, gagne Trébizonde, traverse l'Arménie, et après avoir éprouvé des aventures tragiques, atteint Téhéran le 5 juin 1806.

Ces missions ouvrirent la voie aux relations officielles avec la Perse : arrivée de l'ambassadeur du chah, Mirza Mehemed Riza, au camp impérial en Pologne; signature du traité de Finckenstein le 4 mai 1807 entre la France et la Perse; envoi en Perse de l'importante mission du général Gardane.

Entre les faits d'ordre politique qui viennent d'être rappelés brièvement et l'attention que Talleyrand et d'Hauterive portent en ces années 1805-1806 à l'enseignement des langues orientales au Collège de France, le rapport nous paraît manifeste.

Rappelons cette phrase de la lettre de Talleyrand à Fourcroy : « Il est trop important d'étendre la connaissance de ces deux langues (le turc et le persan), puisque nos rapports commerciaux avec les pays où on les parle sont destinés à de *nouveaux accroissements*, pour ne pas attacher à l'enseignement de chacune un professeur particulier qui puisse y apporter plus de connaissance et y donner plus de soins ».

Rappelons-en surtout la date : 21 fructidor an XIII (8 septembre 1805), c'est-à-dire le moment où Talleyrand et d'Hauterive travaillent par l'intermédiaire de Ruffin à l'affermissement de notre position à Constantinople, le moment aussi où ils suivent en pensée Romieu et Jaubert, chevauchant vers Téhéran, l'un sur les pistes de l'Irak et l'autre à travers les montagnes de l'Arménie. L'installation de deux professeurs qualifiés de turc et de persan, Kieffer et Silvestre de Sacy, n'est-elle pas le complément logique

de cette politique? Et puisqu'on prétend rendre plus étroits nos rapports avec la Turquie et la Perse, ne convient-il pas que les Français, qui penseraient à se rendre dans ces pays, trouvent à Paris des maîtres qui enseignent les langues qu'on y parle?

Dans son ouvrage devenu classique sur l'histoire du Collège de France, M. Abel Lefranc a très justement supposé cette connexité entre la politique et l'érudition. « Une acquisition de premier ordre fut faite par le Collège; M. de Sacy fut nommé titulaire pour la langue persane (4 avril 1806). Il est bien possible que cette extension donnée à l'enseignement des langues de l'Orient se rattache aux desseins que Napoléon caressait alors de ce côté et dont l'ambassade envoyée en 1806 en Perse est la preuve évidente <sup>(1)</sup> ».

Talleyrand nous paraît donc avoir le droit de figurer au nombre des hommes d'État qui ont en quelque mesure bien mérité du Collège de France. Car parmi tant de rôles variés qu'il avait déjà joués, parmi tant de personnages divers qu'il avait revêtus, l'ancien évêque d'Autun, l'ancien député aux États généraux, l'ancien agent secret à Londres, présentement ministre des Relations Extérieures de Sa Majesté l'empereur et roi, lui, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, fut encore par surcroît pendant quelques mois de 1805, soutien des belles-lettres et protecteur de l'orientalisme.

<sup>(1)</sup> Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, un vol. in-8, Paris, 1893, p. 312. C'est en 1807, non en 1806, que Gardane fut envoyé en Perse.

## VII

### *PIERRE RUFFIN ET SILVESTRE DE SACY.*

A l'Orient tous deux consacrèrent leur vie, tous deux l'aimèrent et l'étudièrent sans repos; tous deux furent professeurs de langues orientales au Collège de France. Mais chacun d'eux eut sa manière propre d'être orientaliste.

Né en 1742 à Salonique et d'un père drogman du consulat de France, envoyé à huit ans à Paris, comme jeune de langues, et nourri dans cette Chambre des Arméniens du collège Louis-le-Grand, qui fut longtemps la pépinière de notre corps d'interprètes dans le Levant, Pierre Ruffin entra dans l'orientalisme de plain-pied et sans avoir eu pour ainsi dire à réfléchir sur le choix de sa carrière.

Aucun exemple de famille ne paraissait devoir diriger vers les études orientales le jeune Antoine-Isaac Silvestre de Sacy, né à Paris, fils et petit-fils de notaires parisiens. Il céda à une irrésistible vocation, qui fut encouragée par les entretiens qu'il eut dans les jardins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avec les bénédictins et notamment avec dom Berthereau.

A peine hors de page, Ruffin part pour l'Orient, et c'est à Constantinople, en Crimée, aux Dardanelles, que sa jeunesse s'écoule. A trente-deux ans il revient en France où il séjourne pendant vingt années, mais, en 1795, il retourne à Constantinople, comme secrétaire-interprète de l'ambassade, et jusqu'à sa mort, survenue en 1824, il ne quitta plus les rivages du Bosphore. Il passa donc en Turquie la plus grande partie de sa vie. Il parlait le turc à rendre jaloux les Turcs eux-mêmes, et leurs usages lui étaient familiers. Chargé d'affaires de France, il eut d'innombrables entretiens personnels avec les

ministres de Sélim III. Les textes qu'il traduisait c'était des textes vivants, les notes où était formulée la pensée toute fraîche du Divan avec ses finesses et ses roueries. Que de fois il tint entre ses doigts les anneaux de la chaîne de la politique française en Orient!

Jamais Silvestre de Sacy n'alla dans les pays orientaux. L'épisode de son exploration des archives de Gênes en 1805 mis à part, toute sa vie s'écoula sous le ciel de l'Île-de-France, à Paris l'hiver et l'été à Oignes, près de Nanterre-le-Haudouin. Profondément versé dans la connaissance de l'arabe, du persan et du turc, il puisa toute sa science de l'Orient dans les livres, dans les manuscrits, dans les lettres privées, dans ses conversations avec les voyageurs et avec nos agents consulaires du Levant, qui à leur passage à Paris se faisaient un devoir de venir le saluer.

Les relations entre ces deux hommes éminents, entre cet orientaliste des bords de la Seine et cet orientaliste des rivages du Bosphore, forment un sujet digne d'étude. Nous pouvons tenter de l'esquisser grâce à vingt et une lettres de Ruffin à Silvestre de Sacy, écrites entre le 25 août 1808 et le 3 août 1819, et aux minutes de cinq lettres de Silvestre de Sacy à Ruffin, comprises entre le 28 février 1813 et le 15 juillet 1815, qui sont conservées dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut.

## I

Ruffin accordait qu'il possédait l'usage de la langue turque, mais il se défendait d'être un savant :

Je parle et j'écris assez correctement l'idiome turc, depuis plus d'un demi-siècle, dans les camps ottomans, à la Sublime-Porte et dans les tribunaux mahométans de cette capitale, au jugement même des connaisseurs du pays<sup>(1)</sup>....

Comme je n'ai jamais eu, à beaucoup près, le loisir de me livrer, ainsi que je l'aurais désiré, à mon goût pour les langues orientales et que, par une fatalité bien singulière, je me vois encore dans ma vieillesse destiné à en exercer la pratique et non à en approfondir la théorie, au point d'avoir à peine le temps de parcourir quelques livres, je suis bien éloigné de me croire savant, je ne me connais que pour praticien (*in quo me non inficior esse mediocriter versatum*) et n'ai aucune foi à ma propre érudition<sup>(2)</sup>.

Mais Silvestre de Sacy ne se rendait pas à tant de modestie. Il traitait Ruffin en confrère, et jaloux de son suffrage, il ne manquait pas de lui envoyer ses savants mémoires, à mesure qu'il les publiait.

<sup>(1)</sup> 2 octobre 1813, Mss NS 375, n° 552.

<sup>(2)</sup> 15 août 1812, Mss NS 375, n° 550.

En 1812-1813 il le tient au courant d'une controverse engagée avec l'orientaliste allemand von Diez, à propos de la traduction d'un poème du turc Véïssi. Le sens véritable du mot *kilitch* figurant dans l'un des vers du poème turc est discuté notamment avec quelque chaleur entre les deux savants. Ruffin s'intéresse à cette controverse; il apporte à Silvestre de Sacy le concours de ses souvenirs et de son expérience, et il le fait d'une façon charmante :

Il m'est venu un trait de lumière qui me donne naturellement le sens de ce vers. Je me suis ressouvenu qu'étant en janvier 1769 avec M. le baron de Tott<sup>(1)</sup>, à Toubassar, sur la frontière de la Bessarabie et de la Pologne, déjà en marche pour le *tchiapoul* (ou l'incursion) que les Tartares avaient résolu de faire dans la Nouvelle Servie<sup>(2)</sup>, des sipahi albano-turcs vinrent présenter à Krim Guérai khan<sup>(3)</sup>, qui commandait cette expédition, deux enfants de sept à huit ans dans deux paniers posés sur un cheval. Le khan demanda avec curiosité ce que cherchaient ces enfants dans une armée et au cœur de l'hiver. Les sipahi répondirent que c'étaient deux *kilitch*, qui par défaut de présence perdraient leurs fiefs, seuls biens que leur avaient laissés leurs pères, récemment décédés en Albanie. « Il fallait, dit le Prince, amener aussi leurs nourrices. Pauvres guerriers! Je les exempte de marcher et leur assure leurs fiefs<sup>(4)</sup>. »

Les *kilitch*, ajoute Ruffin, sont des fiefs de 2 000, 3 000, et même de 5 000 *aspres*. Par extension ce mot désignait les possesseurs de ces fiefs.

Dans sa lettre du 2 octobre 1813, Ruffin continue à disserter sur certains passages de la même traduction du poème de Véïssi, et à propos du sens du mot *sépét*, il ouvre encore le trésor de sa riche expérience des usages ottomans :

Il n'y a pas de doute que le mot ne soit turc et ne signifie proprement panier, corbeille, et certain coffre ovale fait de joncs et revêtu d'une peau de cheval, qui, posé sur l'un des deux crochets du bât de la bête de somme et équilibré par un coffre pareil placé sur l'autre crochet forme une charge

<sup>(1)</sup> Le baron de Tott fut envoyé, en 1767, par le duc de Choiseul en Crimée pour résider auprès du khan des Tartares et le décider à entrer en guerre avec les Turcs contre Catherine II. Ruffin lui servait d'interprète. « Je ne fus pas moins heureux dans le choix que M. de Vergennes avait fait de M. Ruffin pour résider auprès de moi en qualité de secrétaire interprète », dit-il dans ses *Mémoires sur les*

*Turcs et les Tartares*, t. II, p. 105.

<sup>(2)</sup> Nouvelle Servie, région s'étendant au nord de la Crimée et de l'ouest à l'est entre le Bug et le Donetz.

<sup>(3)</sup> Le baron de Tott donne dans ses *Mémoires* de multiples détails sur Krim Guérai khan, dont Ruffin de son côté ne parlait jamais qu'avec une sorte d'admiration.

<sup>(4)</sup> Mss NS 375, n° 550.

complète. Nos caisses et nos malles sont par leurs formes et par leurs poids beaucoup moins portatives que les *sépéts*, quoique plus fortes et plus sûres, et plusieurs de nos voyageurs prennent le parti de les échanger, pour plus grande commodité, contre ces coffres du pays, dont les *kiradjis* ou voituriers turcs se chargent plus volontiers, parce qu'ils sont moins sujets à blesser leurs animaux. Les femmes que la jalousie musulmane commande de tenir voilées même dans les voyages, et les enfants encore hors d'état de se tenir à cheval sont ainsi mis dans ces paniers découverts et moyennant un autre panier placé de l'autre côté en contrepoids, ils vont en poste, au besoin par les chemins les plus difficiles et qui sont impraticables pour les *arabas* ou chariots. Les jeunes fils de MM. Dantan<sup>(1)</sup> et Fleurat, deux de nos interprètes de l'ambassade, ont été *novissime* conduits par la Bosnie et par l'Albanie de cette manière jusqu'aux frontières pour se rendre à Paris, où ils étaient appelés comme élèves de S. M. en langues orientales. Les héritiers des fiefs connus en Turquie sous le nom de *ziamet*, de *timar*, de *kilidg*, lorsqu'ils sont trop jeunes pour monter à cheval, devant cependant, par la loi constitutionnelle de l'État, comparaitre en personne à la revue générale sur le théâtre même de la guerre, s'y rendent en *sépét*, c'est-à-dire en panier, comme j'en fus témoin oculaire ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, en présence du fameux khan des Tartares, Krim Guérai, en 1768<sup>(2)</sup>.

Un passage d'une autre lettre montre l'attrait que les questions d'érudition avaient pour Ruffin. Silvestre de Sacy lui avait envoyé son *Mémoire sur les monuments et les inscriptions de Kirmanshah et de Bi-Sutoun et sur divers autres monuments Sassanides*, publié dans le tome II (1815) des *Mémoires de la classe d'histoire et de littérature ancienne*. Cette étude contient (p. 227 et suiv.) une longue dissertation sur les diverses étymologies données du mot *satrape*. Après avoir lu ce morceau, Ruffin exprimait à Silvestre de Sacy, dans une lettre du 1<sup>er</sup> août 1818, l'intérêt qu'il y avait trouvé, pour un motif personnel :

Pouvez-vous estimer la perte irréparable que j'eusse faite, si je n'eusse pas eu le bonheur de lire vos dix pages, pleines de recherches faites de main de maître, et enrichies de vos observations critiques et historiques sur les diverses étymologies du mot *satrape*, mutilé par les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Anglais, les Allemands, et tous les peuples modernes de notre Europe? J'ose me citer comme un des principaux perdants; parce que né en Levant et destiné depuis l'âge de huit ans à y retourner, placé conséquemment dans la

<sup>(1)</sup> Joseph Dantan, drogman de l'ambassade de France à Constantinople, partagea de 1798 à 1801 la captivité de Ruffin au château des Sept-Tours. Il mourut à Constantinople le 2 juin 1813.

<sup>(2)</sup> Ruffin commet ici une légère erreur de date. C'est en 1769 qu'eut lieu la campagne de Krim Guérai khan en Nouvelle Servie, ainsi qu'il l'écrivait dans la lettre citée plus haut. — Mss NS 375, n° 552.

Chambre, qu'on appelait alors la *Chambre des Arméniens* au collège de Louis-le-Grand, lorsqu'en 1755 déjà en troisième, ce mot exotique parut dans l'explication de Quinte-Curce, les yeux du Régent et de toute la classe se fixèrent naturellement sur moi, et je fus interpellé publiquement sur la vraie lecture et le vrai sens de la diction *Satrape*. A dater de ce jour, où je ne pus répondre à la question que l'on me faisait, jusqu'à celui d'aujourd'hui, je n'avais cessé de courir après sa solution. C'est donc à bon compte soixante-trois années d'attente que j'aurais perdues, si vous eussiez cédé à votre extrême modestie<sup>(1)</sup>.

## II

Toute sa vie, Silvestre de Sacy poursuivit la recherche des manuscrits orientaux par l'intermédiaire de ses amis résidant dans le Levant. Plusieurs passages de sa correspondance ont trait à cette question.

Il en avait entretenu le général Sébastiani pendant son ambassade à Constantinople et il lui avait envoyé, en 1806 ou en 1807, la liste de ses *desiderata*. Étant revenu sur le même sujet dans une lettre adressée à Ruffin, il en reçut la réponse suivante datée du 24 septembre 1809 :

S. E. M. le général Sébastiani m'avait en effet parlé dans le temps de la Note, que vous lui aviez transmise, d'ouvrages orientaux à procurer à la Bibliothèque Impériale. Je fus même consulté sur l'achat de certains Prolégomènes<sup>(2)</sup>, etc. Mais je ne sais point où cet ambassadeur en est resté de l'exécution de cette commission importante, dont il avait été distrait, malgré lui, par des objets majeurs survenus dans l'intervalle et qui ont pu même faire perdre de vue la Note en question et en rendre la représentation à M. Latour-Maubourg<sup>(3)</sup> très difficile, pour ne pas dire impossible. Je croirais donc que le parti le plus sûr serait que vous lui en fissiez tenir une copie, à moins qu'elle ne se trouvât, comme vous le présumez, au pouvoir de M. Ducauroy<sup>(4)</sup>. J'attends le retour de cet habile instituteur et de M. le Chargé d'affaires, qui tous deux sont à la campagne pour peu de jours, et je m'empresserai de m'entendre avec eux sur ce point. Vous ne devez point douter que l'un et l'autre, pleins d'estime pour votre personne et animés du désir de contribuer à l'avancement de la littérature orientale, ne fassent les plus grands efforts pour satisfaire à

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 558.

<sup>(2)</sup> Servi plus fidèlement par sa mémoire, Ruffin écrit dans une lettre postérieure datée du 5 mai 1810 : « Je me rappelle d'avoir contribué avec mon confrère M. Dantan à procurer à cet ambassadeur (le général Sébastiani) l'exemplaire des *Prolégomènes histo-*

*riques* d'Ebn Kaldoun qu'il envoya au ministère ». Mss NS 375, n° 546.

<sup>(3)</sup> Just Pont Florimond de Fay, marquis de La Tour-Maubourg, chargé d'affaires de France à Constantinople de 1808 à 1812.

<sup>(4)</sup> Directeur de l'École des jeunes de langues à Constantinople.

votre demande. Je sens qu'elle peut rencontrer des difficultés et exiger de longues recherches; mais ma faible conception répugne encore à comprendre qu'il soit aussi instant que vous paraissez le croire de prématurer une acquisition que *nous ne serions plus à temps de faire*. Je serais bien embarrassé s'il me fallait rendre raison de ma répugnance à cet égard. Provient-elle de la peine que l'on a dans un âge avancé à renoncer aux anciens systèmes et à saisir les grandes hypothèses? Serait-ce plutôt qu'en adoptant celle dont il s'agit, j'envisage seulement l'événement qui doit la réaliser comme moins prochain? ou enfin trouverais-je dans cet événement même, qui vous fait appréhender la destruction des monuments précieux de la littérature orientale plus de moyens et de facilités, que nous n'en avons aujourd'hui de nous enrichir de ces dépouilles opimes? Je ne me permets point d'option entre mes rêveries disjonctives, puisqu'en dernière analyse, elles tendent toutes à diminuer vos alarmes <sup>(1)</sup>.

Les dernières phrases un peu énigmatiques de ce passage faisaient sans doute allusion à la crainte exprimée par Silvestre de Sacy d'un bouleversement total de l'Empire ottoman, à la suite des graves événements survenus en 1807 et en 1808 à Constantinople : renversement et mort tragique de Sélim III, règne éphémère de Moustapha IV, avènement de Mahmoud II.

Silvestre de Sacy accepta le conseil donné dans cette lettre, et le 13 février 1810 il confia à Thomas Ruffin, retournant en Turquie, pour le remettre à son père un « État des manuscrits à rechercher à Constantinople pour la Bibliothèque Impériale », dont nous avons la minute <sup>(2)</sup>. Parmi les manuscrits demandés, qui sont au nombre de vingt-deux, figurent notamment ceux contenant les ouvrages d'Ebn Khaldoun, d'Ebn Abi Osaïba, de Masoudi, d'Aboul Faradj, d'Aboul Mahassen, de Makrizi, d'Iacout, d'Ebn Haukal, d'Ebn el Bakri, de Cazwini, d'Hamza ben Husein, de Novaïri, de Tabari, d'Edrisi.

Ruffin suit la question, et dans une lettre du 29 mars 1811, il témoigne du zèle que Ducaurroy déployait pour se procurer ces manuscrits et du grand désir de M. de Latour-Maubourg de faire « tout ce qui peut être agréable » à son éminent correspondant <sup>(3)</sup>.

En 1816, Silvestre de Sacy publia un ouvrage intitulé : *Livre de Calila et Dimna, ou fables de Bidpai en arabe, précédées d'un mémoire sur l'origine de ce livre et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient*.

Dès 1813, il recueille les éléments de ce travail et y intéresse Ruffin. Il

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 543.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 561.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 547.

l'en entretient dans une lettre du 28 février 1813 et revient sur ce sujet d'une manière plus détaillée le 28 septembre 1813 :

M. de Dietz a été cause que je me suis occupé de recherches historiques sur les fables de Pidpai. A cette occasion j'ai voulu connaître la version hébraïque de ce livre, faite d'après le texte arabe et qui, traduite en latin dans le XIII<sup>e</sup> siècle par un juif converti, nommé Jean de Capoue, a produit les premières traductions castillane, allemande, italienne et française. Cette version hébraïque faite, dit-on, mais sans preuves suffisantes, par un rabbin Joel n'a jamais été imprimée. Je n'en connais qu'un seul exemplaire manuscrit que possède la bibliothèque impériale de Paris, et j'ai fait une notice de ce manuscrit qui vient d'être imprimée dans le tome IX des *Not.*<sup>(1)</sup> Je désirerais bien savoir, si l'on pourrait trouver à Constantinople, ou dans le Levant, un manuscrit complet de cette version.... J'y mets d'autant plus d'intérêt que j'ai commencé une édition complète du texte arabe de ce livre et que ce texte ayant été fort altéré et interpolé par les copistes qui ont cru l'embellir, il serait utile de consulter la traduction hébraïque, qui selon toute apparence doit être au plus tard du XII<sup>e</sup> siècle<sup>(2)</sup>.

Dans ses lettres du 2 octobre 1813 et du 12 janvier 1815, Ruffin s'empresse d'assurer Silvestre de Sacy qu'il s'occupe de la recherche de ce manuscrit et y fait participer deux israélites protégés autrichiens, habitant Constantinople et particulièrement qualifiés pour y réussir, nommés Marco et Abraham Fua.

### III

Ruffin n'a laissé aucun ouvrage ni même aucun mémoire savant. Déplorant sa stérilité, il s'efforça de participer aux progrès des études orientales d'une manière indirecte : il dirigea et encouragea les jeunes gens qu'il jugeait aptes à faire des travaux, que ses lourdes fonctions administratives lui avaient interdits. Il ne doute pas d'intéresser Silvestre de Sacy en l'entretenant des progrès de leurs jeunes confrères.

Xavier Bianchi, après avoir été l'élève de Silvestre de Sacy, fut admis à l'École des jeunes de langues à Constantinople ; il fut envoyé comme drogman à Smyrne en 1811, et chargé, en 1829, d'une importante mission à Alger ;

<sup>(1)</sup> Notice d'un manuscrit hébreu de la Bibliothèque Impériale n° 510, contenant un fragment de la version hébraïque du livre de « Calila et Dimna » ou « Fables de Bidpai », le

roman intitulé « Paraboles de Sendabad » et divers autres traités. *Notices et extraits des manuscrits*, t. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 397-466.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 563.

il enseigna longtemps le turc à l'École des jeunes de langues à Paris. Dès sa jeunesse il s'était proposé de réserver une part de sa vie aux études. Il fut un collaborateur régulier du *Journal Asiatique*<sup>(1)</sup> et composa des ouvrages restés classiques parmi les orientalistes : ses Dictionnaires turc-français et français-turc.

Plusieurs passages des lettres de Ruffin montrent l'intérêt qu'il prenait à la carrière de Bianchi et comment il guidait ses premiers pas en Orient.

Il écrit, le 29 mars 1811, à Silvestre de Sacy :

M. Bianchi atteindra son but, s'il persiste, comme je n'en doute pas, dans le plan d'études qu'il s'est tracé lui-même. M. le Chargé d'affaires<sup>(2)</sup> qui suit avec intérêt les progrès de ce jeune homme qu'il distingue de ses confrères, lui a vainement offert deux postes dans les Échelles. Il l'a prié avec instance de lui laisser la faculté de profiter des secours que lui offre la capitale pour se rendre plus fort dans la théorie. Quelle maturité!<sup>(3)</sup>

De la fin de 1811 à 1815, Bianchi occupa le poste de drogman au consulat général de Smyrne. Ruffin s'étend complaisamment sur les menus faits de la vie de cet « aimable élève », auquel, en avril 1814, il transmet de la part de Silvestre de Sacy un exemplaire du mémoire sur l'*État actuel des Samaritains*.

Ruffin accorda aussi sa protection à Jouannin. Né en 1783, Joseph Jouannin arriva à Constantinople le 6 janvier 1803 avec le général Brune, comme élève de langue. Il accomplit de septembre 1803 à février 1804 un voyage sur les côtes de la mer Noire, dont les principaux épisodes ont été relatés par M. Henri Cordier dans une importante étude qui a été publiée dans les *Mémoires de l'Académie*<sup>(4)</sup>. De 1806 à 1810 il résida en Perse, et fut l'un des collaborateurs du général Gardane pendant son ambassade.

C'est au moment où Jouannin retourne de Perse en France et s'arrête à Constantinople que Ruffin le recommande à Silvestre de Sacy, dans une lettre datée du 6 avril 1810 :

Je me proposais de procurer à M. Jouannin, premier interprète de S. M. I. et R. et son chargé d'affaires près la cour de Théhran, l'honneur de votre

<sup>(1)</sup> Barbier de Meynard, *Notice sur la vie et les travaux de M. X. Bianchi*, *Journal Asiatique*, 6<sup>e</sup> série, t. V, p. 175-182.

<sup>(2)</sup> M. de Latour-Maubourg.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n<sup>o</sup> 547.

<sup>(4)</sup> Henri Cordier, *Un interprète du*

*général Brune et la fin de l'École des jeunes de langues* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVIII, 2<sup>e</sup> partie). Un vol. in-4, Paris, Imprimerie Nationale, 1911.

connaissance, à laquelle il aspire depuis longtemps et qu'il projetait d'enlever à tout prix à son arrivée à Paris.... M. Jouannin gagnera de plus en plus dans votre esprit, à mesure que vous pourrez apprécier ses talents, son habileté dans les langues orientales, son éloquence élégante et facile en persan, dont nous n'avons en général que la théorie, sa modestie et sa prudence prématurées et toutes ses rares qualités. J'ai l'honneur de parler à l'homme qui les réunit toutes lui-même, au plus parfait connaisseur. Je dois donc m'abstenir de tout éloge de mon élève et m'en référer avec pleine confiance au jugement que vous en porterez et à l'accueil que vous voudrez bien lui faire. Je me bornerai à vous assurer d'avance que je vous serai personnellement redevable de la bienveillance que vous jugerez convenable de lui témoigner et des preuves que vous pourrez lui donner de ce sentiment <sup>(1)</sup>.

Préoccupé de l'avenir de son protégé, Ruffin désire particulièrement que Jouannin ne s'adonne pas exclusivement à ses fonctions diplomatiques, mais qu'il consacre une certaine part de son temps aux études orientales.

Il écrit le 29 mars 1811 :

J'aime à présumer que votre retour en ville aura facilité à mon élève M. Jouannin les moyens de cultiver vos dispositions favorables pour lui et de vous en démontrer toute sa gratitude. J'avais été prévenu, comme vous, monsieur, de sa prochaine admission dans la carrière des auditeurs du Conseil d'Etat, titre qu'il attendait pour entrer dans celle des premiers secrétaires d'ambassade et céder au vœu de S. E. M. le comte Otto, qui l'appelait à Vienne en cette qualité; mais je n'ai rien appris, depuis lors, qui puisse me donner certitude à cet égard; et je me plais à penser que M. Jouannin aura mis à profit le temps de son attente à Paris pour vous voir et vous entendre avec assiduité. *L'intérêt de l'orientalisme m'inspire ce désir.* Personne, j'ose le dire, n'est plus sincèrement attaché que moi à M. Jouannin, et son avancement en général me fera toujours le plus grand plaisir; mais je ne souhaite pas moins ardemment que cet avancement puisse se concilier avec son goût décidé pour la littérature orientale, et que cette partie dans laquelle il a déjà fait de tels progrès, qu'ils nous en font espérer d'autres plus prodigieux encore, ne perde rien, ne subisse ni négligence, ni ralentissement quelconque dans le cœur de M. Jouannin, dût-il devenir un jour.... ambassadeur et ministre des R. E. ! Vous seul, monsieur, êtes en état de lui tracer la marche qu'il doit suivre pour combiner ses travaux de manière à ce que l'un ne nuise pas à l'autre et que l'Institut et l'État soient également contents. Je le suis, hélas ! si peu de moi-même, je me reconnais si maladroit à tenir ce juste équilibre que je me refuse pour conseiller sur ce point et ne compte pour mon cher Jouannin que sur votre sage direction <sup>(2)</sup>.

La carrière de Jouannin fut honorable sans doute, mais non exceptionnellement brillante, comme Ruffin se plaisait à l'espérer. Après avoir occupé

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 545.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 547.

divers postes, il fut, en 1826, nommé directeur de l'École des jeunes de langues à Paris; son œuvre scientifique n'eut ni grande étendue, ni beaucoup d'éclat.

Un autre jeune orientaliste dont s'occupa Ruffin fut Antoine-Jérôme Desgranges, né à Paris le 24 décembre 1784, jeune de langues en novembre 1793, et consul provisoire à Bassora le 27 novembre 1808.

Au moment où il partait de Constantinople pour Paris, Ruffin le recommandait en ces termes à Silvestre de Sacy, le 13 novembre 1811 :

Je suis enchanté de vous voir bien disposé en faveur de M. Desgranges. Il est petit-fils de feu M. Cardonne, mon maître, mon confrère et mon ami. A ces titres qu'il a transmis à M. Desgranges, ce jeune homme, devenu à son tour mon élève et mon confrère, a joint personnellement une foule de rapports sous lesquels je dois m'intéresser singulièrement à son bonheur. Permettez-moi donc, monsieur, de le recommander à vos bontés particulières. Il serait à désirer pour sa famille, dont il est resté le chef de si bonne heure, qu'il fût placé à Paris, où il se perfectionnerait sous votre savante direction dans la théorie des langues orientales, dont il a acquis la pratique<sup>(1)</sup>.

Desgranges revint en Orient, où il continua à bénéficier de l'appui de Ruffin, qui écrivait le 17 septembre 1815 à Silvestre de Sacy :

Quant à M. Desgranges vous avez été son premier et son dernier mot; car il est parti avec monsieur son frère pour Chypre et je dois les croire, dans ce moment-ci, déjà grimant l'Antiliban, qui est au moins le Pinde des Orientalistes. C'est là qu'ils se proposent de lire et d'étudier votre savante grammaire. Ils en connaîtront bien mieux le prix, à mesure qu'ils seront témoins de la justice que les Arabes rendent eux-mêmes à l'excellence de votre méthode et de vos principes d'enseignement. Ils ont emporté avec eux la grammaire de l'arabe usuel et très usuel de feu M. Savary. C'est un objet de comparaison qui peut leur être utile, à peu près comme une carte fautive, lorsqu'elle est accompagnée d'une bonne carte, l'est à un navigateur pour lui faire éviter tous les écueils et récifs omis ou faussement posés dans la première. Les deux frères sont animés du plus grand zèle et j'augure bien de leur voyage. Je les ai chaudement recommandés à nos consuls de Syrie, surtout à M. Regnault, de Chypre, qui est un homme de grand mérite<sup>(2)</sup>.

Comme Jouannin, Desgranges fit une honorable carrière de fonctionnaire; il fut nommé premier drogman à Alexandrie le 22 juin 1826, secrétaire interprète à Paris le 29 septembre 1829, et directeur de l'École des jeunes de langues en février 1844 à la place de Jouannin. Il prit sa retraite le 4 février 1857, et mourut à Paris en octobre 1864.

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 548.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 555.

Le consul Joseph Rousseau reçut de Ruffin des marques répétées d'amitié. Il avait composé en persan une ode pour célébrer le génie et la gloire de Napoléon. Ruffin en adressa la traduction à Talleyrand le 27 février 1806 avec le très bienveillant commentaire que voici :

M. Rousseau<sup>(1)</sup> m'ayant adressé il y a quelque temps une espèce d'ode persane composée et traduite en français par son fils à la louange de notre auguste empereur avec prière de la lire et de l'envoyer à Votre Excellence, si cet essai me paraissait mériter quelque attention, j'ai dû, à cause de mes continuelles occupations me refuser longtemps le plaisir d'une lecture qui flattait doublement mon goût et par le sujet de l'opuscule et par l'idiome dans lequel il est conçu ; mais ayant enfin trouvé un instant de loisir, je le consacrai à cette douce récréation ; d'après l'aveu que j'ai fait à Votre Excellence de mes motifs de prévention en faveur du jeune poète et de son travail, Elle ne sera pas surprise du jugement avantageux que j'en porte en me déterminant à en faire hommage à Votre Excellence<sup>(2)</sup>.

Joseph Rousseau étant entré en relation avec Silvestre de Sacy, comme nous l'avons exposé dans un chapitre précédent<sup>(3)</sup>, Ruffin facilite de son mieux leurs envois réciproques de lettres, de mémoires, et même d'objets tel que certain cachet persan que l'adjoint du général Gardane en Perse avait « fait graver à Théhran avec le plus grand soin » à l'intention du professeur de persan au Collège de France<sup>(4)</sup>.

L'entrée de Joseph Rousseau dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne en qualité de correspondant réjouit Ruffin, qui écrit à Silvestre de Sacy le 10 juillet 1809 :

M. Joseph Rousseau me fait part de la nouvelle obligation que sa nomination à l'Institut vient de lui faire contracter envers vous, Monsieur. Je partage bien sincèrement et sa reconnaissance et votre satisfaction d'avoir procuré à l'Institut l'acquisition d'un membre aussi laborieux que l'est M. Rousseau<sup>(5)</sup>.

Mais la bienveillance de Ruffin fut soumise à quelques épreuves.

La mésintelligence qui en 1809 divisa Joseph Rousseau, consul à Alep, depuis son retour de Perse, d'une part, de Corancez, consul général à Bagdad, et Jean Raymond, consul à Bassora, d'une autre, lesquels qualifièrent leur collègue de plagiaire pour s'être servi de leurs notes sans les nommer dans

<sup>(1)</sup> Xavier Rousseau, consul général à Bagdad, mais résident à Alep et père de Joseph.

<sup>(2)</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères, Turquie 211, f<sup>o</sup> 105.

<sup>(3)</sup> Correspondance de Silvestre de Sacy et du consul J.-B. Louis Joseph Rousseau, p. 1-5.

<sup>(4)</sup> Mss NS 375, n<sup>o</sup> 540.

<sup>(5)</sup> Mss NS 375, n<sup>o</sup> 542.

sa *Description du pachalik de Bagdad*, plaça Ruffin dans une situation pénible. Il souffrit de cette brouille, dont Joseph Rousseau, il le déclarait à Silvestre de Sacy le 29 mars 1811, lui paraissait l'auteur responsable :

M. Rousseau finit par me faire le résumé confidentiel de l'espèce d'apologie, qu'il vous avait directement envoyée, de sa conduite avec MM. de Corancez et Raymond, qui l'avaient, disait-il, accusé de plagiat dans sa notice sur le Pachalik de Bagdad. Cette inculpation avait éclaté ici dès l'apparition de l'imprimé, et j'en fus d'autant plus affecté que j'en prévoyais les suites, sans pouvoir les arrêter. Je suis autant l'ami des deux personnages estimables qui répétaient leurs propriétés que du tiers, non moins cher à mon cœur, dont ils se plaignaient. Rien n'est plus fâcheux pour un galant homme que d'en voir trois autres qu'il aime en contestation. Le jeune auteur manque d'expérience à mon avis et je ne le lui cacherai pas. Il aurait pu s'éviter le désagrément qu'il éprouve en rendant par une courte note dans son travail l'hommage dû à son devancier et à son ami de ce qu'il disait d'après eux ou comme eux. Un petit éloge transitoire n'aurait pu que donner plus de poids à ses observations et faire honneur à ses sentiments et à sa modestie. Il me paraît aujourd'hui ulcéré et gendarmé contre l'un et l'autre qu'il appelle ses détracteurs. Autre preuve de son inexpérience. Il se propose de prouver que M. de Corancez n'avait été que le traducteur de l'ouvrage d'un maronite nommé Didagos Frendjié sur les Véhabis. Qu'aura-t-il démontré? Que ce consul n'avait pas été lui-même sur les lieux ni puisé ses renseignements dans la source primitive et naturelle? Tout le monde en est convaincu et le ministère même, qui demande à ses agents des mémoires sur les peuples qui avoisinent leurs consulats, n'exige point de ces agents qu'ils aillent vivre avec ces peuples. M. Rousseau ne parle-t-il dans son ouvrage que de ce qu'il a vu? A sa place je préférerais à toute récrimination qui a toujours mauvaise grâce, une annotation que je chercherais d'insérer dans mon premier travail destiné au public et dans laquelle je me justifierais du reproche qu'on m'aurait fait d'avoir omis la justice due à MM. Corancez et Raymond dans mon travail précédent<sup>(1)</sup>.

En 1815 naquit une cause plus grave de refroidissement dans l'amitié de Ruffin pour Joseph Rousseau. A peine promu consul général de Bagdad, Rousseau voulut solliciter un congé. Ne considérant que le bien du service, Ruffin, qui pour la quatrième fois était chargé d'affaires de France en Turquie, le lui déconseilla :

Je lui répondis *netto e schietto*, écrivait-il plus tard à Silvestre de Sacy, ainsi qu'on le doit à ses véritables amis, que je ne pouvais point consciencieusement dissimuler à notre gouvernement mon opinion sur la chose, et que tout ce que je pourrais me permettre non sans quelque remords en faveur du désir ardent que mon ami me témoignait avoir de connaître son sol natal, serait de ne point contrarier formellement son vœu, en le transmettant à l'autorité supé-

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 547.

rieure; mais que si celle-ci daignait m'y consulter, je ne balancerais pas à émettre mon avis qui est que la demande d'un congé me paraissait peu discrète et inadmissible dans les circonstances<sup>(1)</sup>.

Joseph Rousseau alla en France en dépit des conseils de son vieil ami, qui malgré son indulgence, lui sut mauvais gré de son obstination.

Les lettres de Ruffin témoignent de sa bienveillance à l'égard de ses jeunes confrères, de son attention à leur aplanir les difficultés de début dans la carrière, surtout de son zèle à développer les germes de vocation scientifique qu'il suppose apercevoir chez eux. Il exerce discrètement une sorte de direction officieuse vis-à-vis de quelques sujets de choix : Bianchi, Jouannin, Desgranges, Joseph Rousseau, Jean Raymond, un certain Tabary, qui abandonna l'orientalisme pour entrer dans l'Université, un certain Vasse, qui fut consul à Pristina à la fin du premier Empire.

Professeur à l'École des langues orientales vivantes et au Collège de France, Silvestre de Sacy, de son côté, donna une grande partie de son temps à ses disciples; non content de les instruire, il les soutenait dans la vie et les faisait bénéficier des conseils de sa sagesse.

Les deux éminents orientalistes cheminaient donc de conserve. Leur correspondance les montre non seulement s'entretenant de questions d'érudition et de philologie, non seulement s'aidant mutuellement dans les recherches des manuscrits orientaux, mais encore préoccupés de se former des successeurs, qui deviendraient des savants comme eux et comme eux des serviteurs dévoués du pays.

<sup>(1)</sup> 25 octobre 1817, Mss NS 375, n° 557.

## VIII

### L'ORIENTALISTE DUCAURROY.

#### I

Le 8 frimaire an XI (29 novembre 1802) une escadre de quatre navires appareillait de Toulon pour Constantinople, portant le général Brune, ambassadeur de la République française près la Porte ottomane, et une nombreuse suite d'officiers et de fonctionnaires. Sur la liste des passagers de la *Syrène*, l'un des navires de l'escadre, figurait Antoine-Joseph Ducaurroy, qualifié d'« instituteur de langues étrangères ».

Longtemps directeur de l'École des jeunes de langues à Constantinople, puis drogman de l'ambassade, ami et collaborateur du général ambassadeur Andreossi, Ducaurroy n'est assurément qu'un personnage de second plan. Il tint néanmoins une certaine place dans l'orientalisme français pendant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Ayant à notre disposition treize lettres, que de Constantinople il adressa à Silvestre de Sacy, ainsi que les minutes de sept réponses de ce dernier, il nous a paru possible de tenter l'esquisse de cette figure à peu près inconnue.

Il naquit à Eu en 1775. Par suite de quelles circonstances ce Normand fut-il attiré vers l'étude des langues orientales et comment s'y initia-t-il, nous l'ignorons, mais il est certain qu'âgé seulement de vingt-trois ans, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VII (22 septembre 1798), il entra comme professeur à l'École des jeunes de langues à Paris, qui avait été reconstituée en l'an V par Talleyrand et annexée au collège Égalité (ancien collège Louis-le-Grand). Quatre ans après, le 6 brumaire an XI (28 octobre 1802) il était nommé « instituteur en chef de l'École des jeunes de langues à Constantinople ».

L'organisation de cette école et sa surveillance formaient l'une des tâches confiées aux soins du général Brune, comme le montre le passage suivant des *Instructions* qu'il reçut de Talleyrand le 29 vendémiaire an XI (21 octobre 1802) :

L'École des jeunes de langues pourra fournir dans la suite tous les drogman nécessaires au service et pour qu'elle remplisse ce but, il est important, lorsqu'elle sera organisée, que vous la surveilliez avec soin. Tout ce qu'il y avait de jeunes de langues à Constantinople ayant été remis en activité, on recomposera l'École de quelques jeunes gens qui se destinent au drogmanat, et dont le nombre sera porté jusqu'à 12 par l'addition de ceux des élèves de l'École de Paris qui seront jugés les plus instruits. Cette école de Constantinople sera divisée en deux classes, et les élèves de l'une et de l'autre jouiront d'un traitement qui sera incessamment déterminé. Lorsque le premier consul aura nommé ceux qui doivent entrer dans cette première formation, je presserai leur départ pour Constantinople <sup>(1)</sup>.

L'escadre française arriva à Constantinople le 16 nivôse an XI (6 janvier 1803). C'est seulement quatre ans et demi plus tard, le 5 octobre 1807, que commence la série des lettres de Ducaurroy à Silvestre de Sacy.

## II

Le sujet, dont il s'entretient le plus volontiers avec son éminent correspondant, c'est l'École même qu'il dirige, son organisation et sa mission.

Il écrit le 5 octobre 1807 :

Le nombre des brillants sujets nécessaires dans la carrière du drogmanat n'est pas ce que l'on doit le plus désirer; une ou deux places seules exigent des talents transcendants. Espérons que par suite, quand le travail, l'âge et l'expérience les auront mûris, l'École pourra se vanter de les avoir fournis. Mais ce qui est essentiel et pour le bien présent de l'École et pour relever par suite la classe des drogman, avouons-le, aujourd'hui si avilie, c'est de la moralité, c'est l'application à ses devoirs, que nous devons rechercher, c'est surtout l'esprit français si rare en Levant <sup>(2)</sup>.

Dans sa lettre du 26 janvier 1808, Ducaurroy donne d'autres détails sur son École, sur la formation de sa bibliothèque et sur les succès qu'il a déjà obtenus :

<sup>(1)</sup> Archives du ministère des Affaires      <sup>(2)</sup> Bibliothèque de l'Institut, Mss  
Étrangères, Turquie, vol. 205, f<sup>o</sup> 113.      NS 375, n<sup>o</sup> 187.

Je ne puis trop tôt vous exprimer toute ma gratitude pour l'intérêt que vous voulez bien témoigner en faveur de l'établissement, dont je suis le chef. Saisissant avec empressement l'offre que me fait votre bienveillance de se charger du soin de former l'assortiment des livres qui nous sont nécessaires, j'ai suivant vos conseils présenté ma demande à M. l'Ambassadeur qui l'a daigné accueillir, et m'a promis que ces livres nous seraient accordés. Comme il m'avait dit qu'il était nécessaire de spécifier le genre de besoins que nous avions, si je ne pouvais donner une liste détaillée, j'ai généralement indiqué : 1° les livres de principes; 2° les dictionnaires; 3° les traductions et commentaires; 4° les livres qui dirigés vers des points de recherche pourraient indiquer de bonne heure à mes élèves ce qui doit être par suite l'objet de leurs études. Quels heureux résultats, monsieur, si au lieu de simples machines à parler, la France pouvait compter dans ses drogman des littérateurs instruits, qui seraient répartis dans les pays qui sont le centre même de leurs recherches, quels enseignements précieux n'en obtiendrait-on pas. Ce zèle de la chose qui, j'oserais presque le dire, me dévore, qui m'a arraché de mon pays uniquement pour arriver à ce but, n'a pu s'amortir par les infinies contrariétés que j'ai rencontrées. J'ai lutté contre l'ignorance, contre l'envie et contre l'indifférence. Privé de tous moyens pour mes élèves, j'ai conçu le projet de me former, moi, bien sûr du succès pour eux, quand je dirigerai leurs pas. Je me suis donc fait mes ressources, et à mesure que j'acquerrais, je faisais participer mes élèves à mes nouvelles connaissances : ainsi sans être moi-même très avancé dans le persan, j'ai *seul* formé dans cette langue M. Jouannin, qui par suite envoyé dans le pays s'est suffi à lui-même, et offre aujourd'hui à son gouvernement un premier drogman distingué et un littérateur, dont le travail lui a déjà mérité de M. l'Ambassadeur les éloges publics les plus grands. Après lui sont venus successivement d'autres élèves; en un mot je me crois aujourd'hui sûr du succès <sup>(1)</sup>.

Silvestre de Sacy avait offert de choisir les ouvrages propres à composer la bibliothèque de l'École des jeunes de langues à Constantinople, mais le ministère des Relations Extérieures ne mit point à profit cette obligeante proposition, et ne suivit point cette affaire, si bien que deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 1810, Ducaurroy renouvelait auprès de M. de Latour-Maubourg, chargé d'affaires de France, la demande qu'il avait adressée en 1808 au général Sebastiani <sup>(2)</sup>. Nous ne savons pas s'il réussit finalement à former cette bibliothèque.

### III

Ducaurroy se complaît également à recommander à Silvestre de Sacy les jeunes orientalistes d'avenir. Les mêmes noms, qui figurent dans la corres-

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 188.

Sacy un double de sa lettre à M. de

<sup>(2)</sup> Ducaurroy envoya à Silvestre de Latour-Maubourg, Mss NS 375, n° 194.

pondance de Ruffin<sup>(1)</sup>, apparaissent dans ses lettres : Jean Raymond, Jouannin, Bianchi, Desgranges. Nous avons cité plus haut les lettres dans lesquelles il présenta Jean Raymond, consul à Bassora, à Silvestre de Sacy, et lui transmit ses observations sur le désert<sup>(2)</sup>.

Il écrit le 7 avril 1810 :

MM. Jouannin et Nerciat<sup>(3)</sup> veulent bien se charger de cette lettre. Je ne me permettrai pas de vous présenter ces deux interprètes de S. M. en Perse. Ils ont auprès de vous la meilleure recommandation dans les connaissances qu'ils ont acquises sur le pays dont ils viennent. Tous deux sortis de l'École à la tête de laquelle je me trouve, je désire que vous puissiez reconnaître en eux que les élèves, que forme l'École présente, ont la direction qu'il eût été à désirer voir dans l'ancien corps des drogmans, corps toutefois si utile et si respectable. Sûrement l'ardeur de MM. Jouannin et Nerciat n'a pu se satisfaire au milieu des nombreuses occupations et des difficultés qu'ont fait naître les circonstances. Il serait à souhaiter qu'un état fixe en Perse fournît les moyens de recherches sur un pays totalement inconnu, et nul n'y serait plus propre qu'eux. Vous trouverez auprès d'eux, je l'espère, des renseignements certains. Ne craignez pas de lasser leur complaisance : ils savent qu'elle ne peut être mieux placée qu'en déposant ce qu'ils auront recueilli chez celui, qui par l'étendue de son érudition peut les rattacher à l'ensemble des connaissances sur l'Orient, et qui depuis si longtemps est en possession de jeter une vive lumière sur une partie encore si peu approfondie<sup>(4)</sup>.

Quant à Xavier Bianchi, Ducaurroy fonde de l'espoir sur lui dès son arrivée :

J'ai reçu par M. Bianchi, écrit-il le 5 octobre 1807 à Silvestre de Sacy, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les soins que je donnerai à cet élève vous prouveront combien est puissante auprès de moi votre recommandation. L'application à l'étude, la régularité de conduite et la douceur de caractère, que d'ailleurs il a montrées depuis son arrivée, suffiraient pour s'intéresser à lui<sup>(5)</sup>.

Le consul Jean Raymond avait espéré que Bianchi l'accompagnerait à Bassora, mais ce projet n'eut pas de suite, et Ducaurroy en expose la raison le 4 mars 1811 :

<sup>(1)</sup> Pierre Ruffin et Silvestre de Sacy, voy. ci-dessus p. 82-94. Nous donnons dans ce chapitre une biographie sommaire des amis communs de Ruffin et de Ducaurroy.

<sup>(2)</sup> Les travaux de Jean Raymond, consul de France à Bassora, voy. ci-

dessus p. 38-39.

<sup>(3)</sup> Nerciat avait été l'un des premiers élèves de l'École des jeunes de langues de Paris, reconstituée en l'an V.

<sup>(4)</sup> Mss NS 375, n° 193.

<sup>(5)</sup> Mss NS 375, n° 187.

M. Raymond désirait emmener avec lui M. Bianchi, à qui il savait que vous vous intéressez ; mais les observations que lui a faites le jeune homme, celles que j'y ai jointes moi-même sur l'état maladif habituel et la disposition constante de M. Bianchi à l'hypocondrie, disposition telle que les médecins craignent qu'il ne puisse rester même dans ce pays, l'ont de suite détourné de ce dessein, dans la persuasion que ce serait peut-être le conduire à la mort, loin de procurer son avancement <sup>(1)</sup>.

Dans cette même lettre du 4 mars 1811, Ducaurroy présenta Antoine-Jérôme Desgranges dans les termes suivants :

M. Desgranges, qui veut bien se charger de cette lettre, est un de mes anciens élèves. Plusieurs missions qu'il a eues avant d'avoir pu se former l'ont détourné de l'étude des langues orientales littérales et l'ont plus exercé dans les langues parlées ; mais ce qui le distingue surtout c'est une grande moralité, qualité rare dans un jeune homme ; un jugement sain qu'il y réunit lui assure pour la vie une conduite irréprochable. Nommé provisoirement à Bassora, les circonstances l'ont empêché de s'y rendre ; mais cette première nomination lui a donné de justes espérances de continuer d'être employé dans les consulats et sûrement son aplomb, sa conduite et ses connaissances le distingueraient parmi ceux qui suivent cette carrière. Son attachement pour moi n'est égalé que par celui que j'ai pour lui ; et s'il est possible d'ajouter à la reconnaissance que votre bonté m'a commandée, vous y mettez le comble en voulant bien accueillir M. Desgranges avec votre bienveillance ordinaire.

#### IV

Les manuscrits orientaux forment l'un des thèmes habituels des correspondants de Silvestre de Sacy, dont les lettres ont été précédemment analysées ici. Ce sujet revient souvent aussi dans celles de Ducaurroy. La recherche, nous dirions volontiers, la chasse des manuscrits, c'était la distraction favorite de maint orientaliste-fonctionnaire établi dans les pays du Levant, et Ducaurroy s'y livrait avec autant d'ardeur que ses confrères.

Dans une lettre du 8 octobre 1808, il décrit ainsi sa bibliothèque :

Je ne me suis point formé encore une bibliothèque orientale à mon gré, quoique j'y consacre tous mes modiques appointements. J'ai pourtant quelques manuscrits précieux tels qu'un *Kulliat Sa'di* renfermant vingt-quatre œuvres de cet auteur avec sept œuvres de Nizami en marge ; ce recueil n'est que de trente à quarante ans postérieur à Sa'di ; une histoire de Tabari en persan ; une bonne partie des poètes persans, parmi lesquels un *Chah namé* ; quelques historiens dans cette langue entre autres *Vassaf* et son dictionnaire, une his-

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 196.

toire des Curdes très étendue. Parmi les poètes persans, je ne puis oublier un *divani ghousrev* de la plus belle écriture, sûrement il n'a pas son pareil.

Parmi les ouvrages arabes, je vous nommerai seulement un *milel u nihâl* également élégant pour l'écriture et la reliure, et infiniment supérieur à celui que j'ai eu l'honneur d'offrir à M. le général Sebastiani : le hasard ou plutôt les révolutions, dont nous avons été témoins depuis quelque temps, m'ont offert par la vente de la bibliothèque de l'intendant de la sultane validé, Yousouf aga, qui en a été l'une des victimes, la possibilité de remplacer celui que j'avais offert au général Sebastiani<sup>(1)</sup>. Je ne doute nullement qu'aujourd'hui vous n'ayez par M. de Volney ce livre à votre disposition. S'il en était autrement ainsi que du *léhdjêt ul langat* et des deux *tarifatî Seïïidi*, l'un pour vous, l'autre pour la bibliothèque impériale, je vous prierais, monsieur, de vouloir bien m'en informer ; j'aurais le plaisir de vous prier d'accepter les deux derniers ouvrages, que l'on peut se procurer, quoique rarement on trouve un *tarifat* aussi beau que celui que je vous avais destiné. Quant au *milel u nihâl*, comme il me serait impossible d'en trouver un que je puisse vous offrir, le mien vous serait envoyé, ainsi que tout autre livre que je puisse posséder, aussitôt que vous le désirerez, afin que vous y puisiez tous les renseignements qu'il peut contenir, que vous le fassiez même copier pour vous et la bibliothèque. Les livres n'existant que pour répandre les lumières, je hais la méthode du bibliomane qui ne communique point le livre rare qu'il a, précisément parce qu'il est rare. Je crois que cette raison exige une conduite toute opposée. Je me crois trop heureux, si je ne puis contribuer par moi-même au progrès des connaissances, de pouvoir en réclamer un peu le mérite par les livres que je possède. Et en quelles mains peuvent-ils être mieux confiés<sup>(2)</sup> ?

Dans une réponse datée du 3 juin 1809, Silvestre de Sacy remercie Ducaurroy de ses services. Il exprime sa crainte de voir disparaître ces monuments de la littérature orientale, dont l'étude constitua l'occupation principale de sa vie laborieuse, et qui lui étaient si chers.

M. de Volney a bien voulu me prêter le *Traité des religions et des sectes* de Schahristani ; ainsi je vous ai l'obligation de pouvoir consulter cet ouvrage. Je pourrais même en faire tirer ici une copie ; mais comme je remarque que le manuscrit n'est pas très exact, je préférerais qu'on en acquit un autre pour la Bibliothèque impériale ou qu'on en fit faire une copie sur un bon exemplaire à Constantinople. La position politique de ce pays a sans doute été cause que le Ministre n'a donné aucune suite aux demandes que vous avez faites pour le service de votre école ; mais cette position même devrait être un motif de plus pour ramasser quelques bons ouvrages, avant qu'une catastrophe inévitable ne

<sup>(1)</sup> Cet ouvrage avait été offert au général Sebastiani pour être envoyé à Volney. Ducaurroy écrit en effet le 29 janvier 1808 : « M. l'ambassadeur ayant témoigné le désir de faire à

M. de Volney l'offre d'un ouvrage rare, je me suis cru trop heureux de pouvoir le lui présenter ».

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 189.

détruise peut-être les derniers exemplaires. Nous nous récrions quelquefois sur la barbarie des Arabes et des Turcs, et cependant ce sont les Francs, qui, lors des Croisades, en incendiant plusieurs fois Constantinople, ont détruit beaucoup de monuments de la littérature et des arts. L'expédition d'Égypte a occasionné aussi la perte d'un assez grand nombre de manuscrits arabes et coptes. Et si le trône des Ottomans tombe, il entraînera encore dans sa destruction une partie de la littérature du moyen âge. Le soldat est partout le même, et ceux qui le commandent ne pensent guère à arrêter sa fureur et son esprit de destruction, que quand il n'en est plus temps. Je comptais beaucoup pour le succès de mes demandes, qui n'ont pour objet que l'utilité des lettres, sur le zèle de S. E. le général Sebastiani.

Je ne sais si M. (de) Latour-Maubourg mettrait quelque intérêt à cet objet, et d'ailleurs j'ignore ce que sa position politique lui permettrait de faire. Vous, monsieur, qui êtes sur les lieux, si vous jugez la chose possible, priez-le de se faire remettre sous les yeux les notes que j'ai envoyées.

Après quelques doléances sur les difficultés que les circonstances politiques apportent aux travaux des savants, Silvestre de Sacy termine par cette morale un peu désabusée :

Au surplus la science, comme tout le reste des choses du monde, est un hochet, auquel un homme sage ne doit pas mettre plus de valeur qu'elle n'en a réellement; et pourvu qu'il emploie du mieux qu'il peut les talents et les moyens extérieurs, que la providence lui a donnés, il doit se tenir content; car il en est des connaissances comme de l'or; ce n'est pas la quantité qu'on en possède, mais le bon usage qu'on en fait qui constitue la vraie richesse <sup>(1)</sup>.

Ducaurroy continua, nonobstant, ses recherches de manuscrits, et dans ses lettres du 27 avril 1811 et du 4 mars 1812<sup>(2)</sup>, il fait part à Silvestre de Sacy des résultats qu'il a obtenus.

## V

A vrai dire la seule passion de la science n'inspirait pas son zèle. Très fier de l'estime que lui témoignait Silvestre de Sacy, il comptait bien que le crédit de l'illustre orientaliste contribuerait aux progrès de sa carrière.

Pierre Ruffin avançait en âge, sa surdité augmentait, et Ducaurroy espérait le remplacer comme secrétaire interprète de l'ambassade. Cette ambition il l'avouait franchement à Silvestre de Sacy le 8 octobre 1808 :

Son Excellence <sup>(3)</sup> a daigné m'assurer qu'arrivée à Paris, elle s'occuperait

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 202.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n°s 197 et 199.

<sup>(3)</sup> Le général Sebastiani, qui, après

avoir terminé sa mission à Constantinople, rentrait à Paris.

efficacement d'obtenir, sinon à mes talents, du moins à mes efforts, à mon zèle et à ma conduite un poste beaucoup plus solide et avantageux pour moi, où je me trouve conduit naturellement par mon emploi même : celui qu'occupe aujourd'hui, du moins comme secrétaire et interprète, M. Ruffin, que l'âge appelle à une retraite honorable et digne des services qu'il a rendus pendant sa longue vie.

Mais Ruffin, qui d'ailleurs à cette époque désirait lui-même prendre du repos et rentrer en France, ne fut pas mis à la retraite par le ministre des Relations Extérieures, et Ducaurroy fut déçu dans son attente.

Aussi deux ans plus tard, le 2 octobre 1810, prie-t-il avec insistance Silvestre de Sacy d'intervenir au ministère en sa faveur.

Dans chacune des lettres dont vous daignez m'honorer et dans celles mêmes que vos relations avec les ministres de Sa Majesté à Constantinople vous donnent l'occasion de leur écrire, je trouve chaque fois de nouvelles preuves de l'intérêt que vous voulez bien me porter personnellement et de celui qui vous fait veiller au succès de l'École confiée à ma direction. Permettez-moi, monsieur, de vous en témoigner toute ma reconnaissance. M. de Maubourg m'a communiqué ce que votre lettre contenait de flatteur pour moi. Quand par votre recommandation, vous avez peut-être déterminé la démarche qu'il fait par le présent courrier en renouvelant une demande qu'il avait, il y a huit mois déjà, formée en ma faveur auprès du ministère, oserai-je, monsieur, assez compter sur la continuation de cette même bienveillance, pour espérer que vous daignerez couronner votre ouvrage, en interposant à Paris votre puissante médiation pour en assurer le succès.

M. le Chargé d'affaires expose dans sa demande que le service public exige que l'on jette les yeux sur un nouveau sujet, qui mis en activité, remplacerait les drogman que l'âge ou les maladies condamnent aujourd'hui à l'inaction. Il propose que ce soit moi, à qui l'on assurerait la survivance d'un des drogman, si les circonstances ne permettent pas de lui accorder dès à présent une retraite<sup>(1)</sup>.

La demande de M. de Latour-Maubourg n'eut pas d'effet immédiat, et le 27 avril 1811, Ducaurroy rappelle non sans quelque amertume, qu'à trente-six ans et après treize années de service il reste dans une position médiocre, avec trois mille francs d'appointements.

Quelques mois plus tard pourtant, cette position fut améliorée, et il l'annonça à Silvestre de Sacy le 9 novembre 1811 :

J'ai été appelé à de nouvelles fonctions. Je suis employé comme drogman de la douane, et quoique ce nouvel emploi ne m'offre nullement l'occasion d'appliquer le peu que j'ai acquis par l'étude, je le remplis avec zèle et j'ose dire avec succès. J'ai du moins obtenu de ceux avec qui je suis aujourd'hui en

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 195.

relation, quelques grossiers que puissent être des douaniers, qu'ils aient assez su me distinguer pour m'accorder une considération personnelle indépendante, même au-dessus de celle qu'ils me doivent comme drogman. Comme j'attribue surtout à votre puissante recommandation, monsieur, l'heureuse issue de cette affaire, permettez-moi de vous en offrir mes remerciements les mieux sentis <sup>(1)</sup>.

Lentement l'ambition de Ducaurroy fut satisfaite. Il fut nommé drogman de deuxième classe à l'ambassade de France à Constantinople le 1<sup>er</sup> octobre 1819, puis il passa de première classe, et fut enfin promu secrétaire interprète. Mais le détail de sa carrière nous échappe après le 9 juillet 1814, date de la dernière de ses lettres à Silvestre de Sacy. Toutefois nous savons qu'à la vente aux enchères des livres, des manuscrits et de l'argenterie de feu Thomas Ruffin, fils de Pierre Ruffin, qui eut lieu à Constantinople le 18 octobre 1826, Ducaurroy se rendit acquéreur de divers objets <sup>(2)</sup>. A cette époque il était donc encore à Constantinople. Il fut admis à la retraite en 1831 et s'établit à Eu, sa ville natale.

## VI

Il nous reste à dire quelques mots de l'œuvre littéraire de Ducaurroy, qui d'ailleurs est de courte étendue.

Son travail le plus important est intitulé : *Législation musulmane sunnite; rite hanefi, code civil*, comprenant deux grandes divisions : 1, droits des hommes sur les choses ; 2, droits et devoirs des hommes entre eux.

Ce travail fut publié dans le *Journal asiatique*, en huit articles, de 1848 à 1853 <sup>(3)</sup>.

Les articles de ce code musulman sont formulés d'une manière claire et concise. Au texte de chaque article Ducaurroy ajoute en manière de commentaire la traduction d'extraits de juristes musulmans ; enfin il éclaire texte et commentaire au moyen de notes très développées.

Ce code entre dans une infinité de détails ; il prévoit et résout des cas aussi multiples que minutieux. Pour l'annoter il fallait être profondément versé dans le droit et les usages musulmans. Ce travail donna donc l'occasion à Ducaurroy de faire bénéficier l'orientalisme du trésor de notions qu'il

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 198.

<sup>(2)</sup> Note sur la vente de feu Thomas Ruffin. Collection particulière de M. Fouques Duparc, ministre plénipotentiaire, qui a mis à ma disposition avec une obligeance et une bonne grâce, dont je désire lui exprimer ici

ma respectueuse gratitude, les documents qu'il possède sur Pierre Ruffin, son trisaïeul.

<sup>(3)</sup> *Journal asiatique*, 4<sup>e</sup> série, t. XII, p. 5 ; XIII, p. 120 ; XVI, p. 476 ; XVII, p. 211 ; XVIII, p. 290 ; XIX, 519 ; 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 39 ; II, p. 471.

avait accumulées pendant son séjour de près de trente années à Constantinople. Malheureusement il l'entreprit sur la fin de ses jours et le laissa inachevé.

Ducaurroy collabora encore à l'ouvrage du comte Andreossy, *Constantinople et le Bosphore de Thrace pendant les années 1812, 1813 et 1814 et pendant l'année 1826* (in-8, Paris, 1828).

Il y donna la traduction de deux fables du poète persan Saadi (p. xxxvi-xxxvii), ainsi que celle de deux odes de Djelaléddin, que les derviches mevlévi chantent pendant leurs exercices de danse en tourbillon (p. 104-107).

Andreossy se louait de cette collaboration en ces termes : « M. Ducaurroy, ancien chef de l'Institut des jeunes de langue à Constantinople, qui a fait une étude approfondie des auteurs orientaux et qui est en outre plein d'instruction et de goût, a bien voulu traduire et me communiquer ces fables et ces odes ».

Le chapitre x de l'ouvrage intitulé : « De l'esclavage et de l'affranchissement chez les Turcs comparé à l'esclavage et à l'affranchissement chez les Romains », fut révisé et annoté par Ducaurroy, qui en outre compulsa le texte des lois turques pour s'assurer de l'exactitude des citations.

Enfin Ducaurroy ayant revu les épreuves d'un autre ouvrage du comte Andreossy, *Voyage à l'embouchure de la mer Noire*, fut amené à rédiger des « observations sur la méthode de transcription des mots turcs en caractères français », lesquelles furent insérées dans *Constantinople et le Bosphore de Thrace* (p. 485-490)<sup>(1)</sup>.

Son ancien élève Bianchi cite encore dans la courte notice biographique qu'il lui consacra au *Journal asiatique* (5<sup>e</sup> série, t. II, 1853, p. 543) plusieurs œuvres de Ducaurroy restées manuscrites : un mémoire remis à la Commission algérienne de législation, un mémoire sur les Capitulations de la Porte avec la France et les autres puissances européennes, remis au ministère des Affaires étrangères, un mémoire sur les croyances et les usages des derviches mevlévi.

Ducaurroy mourut le 5 novembre 1853, ayant formé dans son École des jeunes de langues quelques sujets de valeur, ayant contribué pour sa part à conserver à la France la position éminente qu'elle occupait en Orient et ayant, somme toute, tenu une place fort honorable dans le groupe brillant des orientalistes français, qui florissait pendant le premier Empire et la Restauration sous l'égide affectueuse et éclairée de Silvestre de Sacy.

<sup>(1)</sup> Le texte de Ducaurroy est annoté la bonne entente régnant entre ces par Bianchi et Jouannin, ce qui prouve orientalistes.

## IX

### L'ACQUISITION DES MANUSCRITS ORIENTAUX D'ANQUETIL DUPERRON PAR LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE EN L'AN XIII.

Le 24 nivôse an XIII (14 janvier 1805) Anquetil Duperron, déjà fort malade, signait un testament dans lequel il exprimait la volonté que ses manuscrits orientaux fussent après son décès remis à Silvestre de Sacy, à charge par lui de verser le montant de leur valeur à ses héritiers. Mis en possession des manuscrits après la mort d'Anquetil, Silvestre de Sacy en proposa la cession aux Conservateurs de la Bibliothèque impériale. Les pourparlers aboutirent et le 12 floréal an XIII (2 mai 1805), la Bibliothèque s'enrichissait de ce fonds important.

Ce fait a été succinctement rappelé par M. Léopold Delisle dans son célèbre ouvrage : *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale* (t. II, p. 280). Certains documents inédits conservés à la Bibliothèque de l'Institut permettent de préciser les détails de cet épisode de l'histoire de l'orientalisme français.

## I

La mission confiée in extremis par Anquetil Duperron à Silvestre de Sacy s'explique par les relations amicales qu'il entretenait avec lui dans sa vieillesse, et dont quelques lettres nous ont conservé le souvenir.

Dans celle du 20 mars 1800, Anquetil Duperron exposait à Silvestre de Sacy ses projets de travaux :

J'ai achevé mon dictionnaire *samskrétam*, je vais commencer un dictionnaire *zend-latin-français*, tiré de *Vendidad*, de l'*Izeschné*, du *Vispered*, des *Ieschts* et *Neaeschs*, lequel avec le *Bengali* formera un *cinquième* volume au *Trésor* que j'ai annoncé. Si Dieu m'accorde encore quelques années et la jouissance de la main droite, qui me refuse quelquefois le service, je puis promettre la rédaction complète des cinq volumes, dont les matériaux sont dans mes cartons. Vous sentez quel champ vaste, pour les comparaisons au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, en terre ferme, dans les îles, que *quinze à vingt mille* mots zends ou *samskrétans* jetés sur la scène. Ce travail engagera peut-être les académiciens de *Kalcutta* sur le Gange à approfondir plus qu'ils ne font la littérature indienne....

Cicéron *philosophait* pendant les troubles, peut-être un peu forcément : il avait eu le malheur, car c'en est un, d'occuper les premières places de l'État. Libres comme nous sommes, tâchons de suivre son exemple. Les lettres offriront toujours la consolation la plus solide dans les crises politiques, qui bouleversent trop généralement et les fortunes et les santés <sup>(1)</sup>.

Silvestre de Sacy lui ayant fait part de la naissance de son fils Ustazade (le futur critique littéraire et membre de l'Académie française), Anquetil lui adressa le 19 octobre 1801 les félicitations suivantes :

Monsieur et cher confrère,

Un compliment tel que celui que j'ai à vous faire ne se diffère point. Recevez-le, je vous prie, comme partant du fond de mon cœur. Je prends une part sensible à l'heureux événement sur lequel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La race des honnêtes gens ne saurait trop se multiplier. Voilà encore un petit *oriental* et même un *perse* <sup>(2)</sup>. Que Dieu, car la religion est le seul appui solide dans ce *monde de malheurs*, daigne conserver la mère et l'enfant ! Je présente mes respects à la première ; j'embrasse le second ; vous aussi si vous le permettez et toute votre charmante famille <sup>(3)</sup>.

Anquetil Duperron s'intéressait beaucoup à la publication des œuvres posthumes du sinologue Joseph de Guignes. Il y fait allusion dans cette lettre du 19 octobre 1801 ; il y revient dans une autre du 12 novembre 1801 et ajoute :

Vous aurez pu apprendre par les *Papiers* que M. de Guignes le fils a été présenté le 15 brumaire (6 novembre 1801) au premier Consul, en qualité de

<sup>(1)</sup> Bibliothèque de l'Institut, Mss donné au nouveau-né.  
NS 375, n° 37.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 38.

<sup>(2)</sup> Allusion au prénom d'Ustazade

*Résident en Chine* par le ministre Talleyrand. Ce titre reconnu, qui n'est que celui qu'il avait, lui donnera peut-être la facilité d'achever et faire paraître ce que lui et son respectable père ont composé sur la littérature du vaste et ancien Empire<sup>(1)</sup>.

Les mêmes sentiments d'amitié se font jour dans deux lettres de Silvestre de Sacy à Anquetil Duperron, qui sont conservées à la Bibliothèque nationale.

Dans la première, qui n'est pas datée, il est question d'une invitation à dîner et d'ouvrages nécessaires aux travaux d'Anquetil, que son ami s'offre à lui prêter. Dans la seconde, datée « Oignes, ce dimanche 20 novembre 1803 », Silvestre de Sacy suggère un moyen de publier les travaux de M. de Guignes :

Je doute que pour l'impression de son Voyage<sup>(2)</sup>, M. de Guignes obtienne que le gouvernement en fasse les frais, mais je pense qu'on déterminerait facilement le gouvernement et les gouvernants à faciliter l'exécution de cet ouvrage par des souscriptions et avec cela on trouverait un éditeur ou, comme disent les Allemands, *einen Verleger*.

Dans cette même lettre, M. Silvestre de Sacy témoigne son mécontentement et explique les circonstances de la nomination de Dom Raphaël de Monachis, comme professeur adjoint d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales vivantes. Dom Raphaël était un ancien moine copte, né au Caire, qui avait rendu des services à l'armée française pendant l'Expédition. Il fut chargé de « donner des leçons publiques d'arabe [vulgaire] et de travailler à la traduction de ceux des manuscrits de cette langue déposés à la Bibliothèque, qui renferment des notions relatives à la littérature et à l'histoire de sa nation<sup>(3)</sup> ».

M. Dacier, écrit Silvestre de Sacy, vous a donc compté (*sic*) l'histoire de D. Raphaël Monachi. J'ai été fort choqué que la chose se fût faite sans que du moins on m'en ait prévenu. Je m'en suis expliqué assez vivement par écrit et de vive voix avec le ministre Chaptal, que je rencontrai le jour même<sup>(4)</sup> chez le

(1) Mss NS 375, n° 39.

(2) Probablement l'ouvrage intitulé : *Voyages à Peking, Manille et l'Île de France*, qui finalement fut imprimé aux frais de l'auteur à l'Imprimerie Impériale et parut en 1808.

(3) [Carrière.] *Notice historique sur*

*l'École spéciale des langues orientales vivantes*, in-8, Paris, Leroux, 1883, p. 20.

(4) Sans doute le 1<sup>er</sup> vendémiaire, an XII (24 septembre 1803), date de la nomination de Dom Raphaël de Monachis à l'École des Langues orientales.

consul Cambacérés. J'ai su depuis que le Ministre avait proposé tout autre chose pour D. Raphaël, et que c'était le premier Consul sur la proposition ou de Costaz, ou, si je m'en souviens bien, d'Estève, qui avait ordonné au Ministre de le placer à notre école. Mon chagrin en est passé. J'abandonne les suites à la providence <sup>(1)</sup>.

Lié, comme on le voit, avec Silvestre de Sacy, Anquetil Duperron lui confia donc tout naturellement le soin de disposer de ses manuscrits au mieux des intérêts de ses frères, ses héritiers.

## II

Anquetil vivait comme un ascète. Sa nourriture se composait de pain, de lait et de fromage; l'eau formait sa seule boisson; il couchait sur un dur grabat et se passait de feu. S'adressant aux Bramanes dans la préface du tome II de l'*Oupnek'hat*, paru en 1802, il décrivait lui-même ainsi sa vie plus qu'austère :

Quis sit meus vivendi modus, audite, quaeso. Cibi quotidiani, e pane, paululo lacte aut caseo et puteali aqua solum constantis; impensa quatuor *galliarum assium* est, seu *Indicae roupiae* 12<sup>ae</sup> partis : ignis hieme, super lecto calcitae, lintei, usus incognitus....<sup>(2)</sup>

Tombé malade, Anquetil ne pouvait être soigné dans l'inconfortable logis qu'il occupait 397, rue du Mont-Blanc, et l'un de ses frères le fit transporter, le 23 nivôse an XIII (13 janvier 1805), chez lui, 57, rue des Blancs-Manteaux. C'est là que fut dressé le testament, dont voici l'extrait :

\* Extrait du testament fait par Abraham Hyacinte Anquetil Dupéron, voyageur aux Grandes Indes, ancien Pensionnaire et directeur de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres et Interprete de France pour les langues orientales dem[eurant] ordinairement rue et division du Mont-Blanc n° 397, de present logé depuis hier chez M<sup>r</sup> Guillaume Louis Anquetil son frere chef de Bureau du Mont de Piété, rue des Blancs-Manteaux n° 57 division de l'homme armé, ce qui suit :

<sup>(1)</sup> Bibliothèque Nationale, Mss nouv. acquisitions françaises, 8872, f<sup>o</sup> 194-197.

<sup>(2)</sup> *Oupnek'hat* (*id est, secretum tegendum*) opus ipsa in India rarissimum,

*continens antiquam et arcanam doctrinam e quatuor sacris Indorum libris... excerptam studio et opera Anquetil Duperron, in-4, Argentorati, X (1802), t. II, p. XI.*

Je donne et legue a M. de Sacy mon ancien confrere a l'Academie des Inscriptions et Belles-Letres, tous les manuscrits écrits de ma main et d'autres mains contenant mes travaux sur les matieres orientales, formant plus de sept a huit volumes in folio et in quarto et autres formats ensemble les cartes generales et particulieres grand et petit atlas, manuscrits et imprimés ou gravés qui y tiennent ou en font partie.

Je veux et entend que tous les manuscrits orientaux écrits dans les differentes langues du pays que je possede soient remis [?] au meme M. de Sacy pour en disposer par lui ainsi qu'il avisera, a la charge par lui d'en regler la valeur et d'en payer le montant a mes freres cy après nommés.

Le dit testament signé du testateur le 24 nivose an 13 à quatre heures de relevée avec les temoins et les s<sup>rs</sup> Riolet et Boursier notaire qui a la minutte du d. testament <sup>(1)</sup>.

Anquetil Duperron mourut le 27 ou le 28 nivôse an XIII (17 ou 18 janvier 1805) <sup>(2)</sup>. Un service funèbre fut célébré le samedi 29 nivôse (19 janvier) à dix heures du matin, en l'église des Blancs-Manteaux <sup>(3)</sup>. Silvestre de Sacy prononça sur la tombe de son ami une allocution qui a été publiée dans le *Magasin Encyclopédique* de Millin (1805, t. I, p. 411-414).

Conformément aux dispositions du testament d'Anquetil, il fut mis en possession des manuscrits et en dressa un inventaire. C'est un petit cahier de 24 pages intitulé : *Manuscrits orientaux de feu M. Anquetil Duperron* <sup>(4)</sup>. Cent trente manuscrits y sont énumérés et répartis en six sections : A. Manuscrits zends, pehlvis ou persans et indous, relatifs à la religion ou à l'histoire des Parsis ou Disciples de Zoroastre (n<sup>os</sup> 1-12). — B. Manuscrits en samscrétan et autres langues indiennes (n<sup>os</sup> 13-28). — C. Manuscrits en langue arabe (n<sup>os</sup> 29-37). — D. Manuscrits persans (n<sup>os</sup> 38-127). — E. Manuscrits turcs (n<sup>os</sup> 128-129). — F. Manuscrits français (n<sup>o</sup> 130).

Silvestre de Sacy proposa ensuite la cession de la collection aux Conservateurs des Manuscrits de la Bibliothèque impériale. Ils procédèrent concurremment à l'évaluation. Deux volumes furent estimés 300 francs chacun ;

<sup>(1)</sup> Bibliothèque de l'Institut, Mss NS 375, n<sup>o</sup> 47.

<sup>(2)</sup> Dacier dit le 17 janvier 1805 dans sa *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Anquetil Duperron*, lue à la séance publique de la Classe d'histoire et de littérature ancienne du 1<sup>er</sup> juillet 1808, p. 33. Louis Anquetil, membre de l'Institut, dit le 28 nivôse

an XIII (18 janvier 1805) dans sa *Notice sur la vie de M. Anquetil Duperron*, s. d., p. 1.

<sup>(3)</sup> La lettre d'invitation au service d'Anquetil Duperron est conservée à la Bibliothèque de l'Institut, in-f<sup>o</sup>, HR 7, t. II, n<sup>o</sup> 21.

<sup>(4)</sup> Mss NS 375, n<sup>o</sup> 46.

un autre le fut 400 francs. Le titre de certains volumes reconnus sans valeur est suivi d'un zéro. Le total de l'estimation s'éleva à 6 690 francs. Dans la séance du Conservatoire de la Bibliothèque impériale tenue le 7 germinal an XIII (28 mars 1805), il fut résolu de proposer à Silvestre de Sacy de céder la collection pour une somme de 6 000 francs<sup>(1)</sup>. Cette offre fut agréée et le 12 floréal an XIII (2 mai 1805), la Bibliothèque étant entrée en possession des manuscrits, Langlès remit le reçu suivant à Silvestre de Sacy :

Paris, le 12 floréal 13.

Le Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale,

Reconnoit avoir reçu de Monsieur Silvestre de Sacy, membre de l'Institut national, etc., la collection de manuscrits orientaux provenant du cabinet de feu M. Anquetil du Perron, composée de cent trente articles et cédée par les héritiers de M. Anquetil à la Bibliothèque impériale moyennant la somme de six mille francs.

L. LANGLÈS<sup>(2)</sup>.

Un acte daté du 17 thermidor an XIII (5 août 1805) fait en double par Silvestre de Sacy et Guillaume Louis Anquetil, agissant comme fondé de procuration de ses co-légataires universels, termina l'opération<sup>(3)</sup>.

### III

Outre ses manuscrits, Anquetil Duperron laissait une bibliothèque, que Louis Anquetil a décrite en ces termes :

Sa bibliothèque, assez considérable pour un particulier, est composée... de beaucoup des ouvrages importants qui ont paru de son temps chez presque toutes les nations de l'Europe et de l'Asie. Quand il s'en publiait un dans une langue qu'il ignorait, il apprenait cette langue pour le lire dans l'original. Il se faisait à cet effet des grammaires pour lesquelles son érudition en ce genre lui donnait une grande facilité. Il était éclairé sur beaucoup de matières, curieux et ardent à la recherche des livres rares, dont un grand nombre sont chargés de ses notes. Se trouvant à Paris quand on a fait la vente des jésuites, il a acheté beaucoup de livres que l'on chercherait inutilement ailleurs<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ces renseignements m'ont été obligeamment donnés par M. Henry Omont, à qui j'adresse l'expression de mes respectueux remerciements.

<sup>(2)</sup> Mss NS 375, n° 49.

<sup>(3)</sup> Mss NS 375, n° 48.

<sup>(4)</sup> *Notice sur la vie de M. Anquetil Duperron*, p. 7.

A propos de cette bibliothèque, Silvestre de Sacy écrivait le 22 floréal an XIII (12 mai 1805) à l'orientaliste allemand Schnurrer :

Le catalogue des livres de M. Anquetil est sous presse et je vous le ferai passer aussitôt qu'il paraîtra; mais je vous préviens que beaucoup de livres sont maltraités par les vers<sup>(1)</sup>.

La vente eut lieu quelque temps après, et Guilhem de Sainte-Croix, membre de l'Institut, donnait à Silvestre de Sacy ces détails assez piquants dans une lettre datée du 14 septembre 1805 :

On vend très bien ses livres, et, comme il a eu la manie d'y mettre des notes, tout le monde les recherche; on va même courir chez les bouquinistes pour rattraper quelques-unes de ces notes, échappées à la vente, à cause du peu d'importance des livres auxquels elles étaient attachées. J'en ai lu plusieurs qui portent l'empreinte de son esprit tranchant, singulier et même bizarre. Il y juge quelquefois ce qu'il n'entend pas; celles qui m'ont [le] plus amusé, regardent la théologie et la métaphysique. Quoi qu'il en soit, je m'aperçois que cette vente a beaucoup augmenté sa réputation et que bien des gens regardent ses livres comme des reliques. Je ne sais pas si ceux de Villoison inspireront le même enthousiasme. Quelle différence entre ces deux hommes! Je crois que plus on connaît Villoison, plus il perdra. D'ailleurs il avait une sorte d'égoïsme de réputation qui lui a fait faire mille sottises pendant sa vie, et il ne s'embarrassait guère que cette réputation lui survécût d'une minute<sup>(2)</sup>.

Si, comme on le voit, les livres réunis par Anquetil Duperron furent dispersés, sa collection de manuscrits orientaux resta au contraire groupée et entra à la Bibliothèque nationale intégralement. Anquetil avait choisi pour en disposer le mieux qualifié assurément de ses amis. Silvestre de Sacy s'appliquant, avec sa diligence coutumière, à la tâche qui se présentait, sut concilier les intérêts des héritiers d'Anquetil et ceux de notre grande Bibliothèque : il favorisa ainsi les futures recherches des orientalistes, ses perpétuels obligés<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mss NS 375, n° 716.

<sup>(2)</sup> Mss NS 376, n° 16.

<sup>(3)</sup> Il est nécessaire de rappeler que bien avant 1805 une partie de la collection de manuscrits, faite par Anquetil Duperron dans l'Inde, était déjà entrée à la Bibliothèque. Le 15 mars 1762, il avait déposé à la Bibliothèque du Roi

« dix-huit manuscrits zends, pehlevis, persans et indiens contenant les ouvrages de Zoroastre ou des traités relatifs à l'ancienne histoire des Perses et à leur religion ». Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 433.

## TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION . . . . .	I
I. — Correspondance de Silvestre de Sacy et du consul J.-B.-Louis Joseph Rousseau . . . . .	1
II. — Correspondance du Comte Ouvarov avec Silvestre de Sacy. . . . .	6
III. — La déférence des orientalistes allemands pour Silvestre de Sacy . . . . .	17
IV. — Les travaux de Jean Raymond, consul de France à Bassora . . . . .	37
V. — Asselin de Cherville, drogman du consulat de France en Égypte et orientaliste . . . . .	48
VI. — Talleyrand et les chaires de langues turque et persane au Collège de France en 1805. . . . .	68
VII. — Pierre Ruffin et Silvestre de Sacy. . . . .	82
VIII. — L'orientaliste Ducaurroy. . . . .	95
IX. — L'acquisition des manuscrits orientaux d'Anquetil Duperron par la Bibliothèque impériale en l'an XIII. . . . .	105

---

## ERRATA

- Pages 1, 5, 13, au lieu de J.-B.-Louis-Jacques Rousseau, lire J.-B.-Louis-Joseph Rousseau.  
Page 20, note 2, au lieu de 1814, lire 1813.  
Page 69, au lieu de 25 avril 1801, lire 25 août 1801.

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

LIBRAIRIE HACHETTE

---

- ÉTUDES SUR L'AFRIQUE. Un vol. in-16, 1904 (*épuisé*).  
L'EXPANSION DES BOERS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE. Un vol. in-16, 1905. . . . 3 fr. 50  
LE GAP DE BONNE-ESPÉRANCE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. Un vol. in-16,  
1909 . . . . . 3 fr. 50  
DANS L'ATLANTIQUE. Un vol. in-16, 1912. . . . . 3 fr. 50
- 

- LE SOUDAN ÉGYPTIEN SOUS MÉHÉMET-ALI. Un vol. in-8, Paris, 1898. 6 fr. »
- 

- CATALOGUE DES MANUSCRITS DU FONDS CUVIER CONSERVÉ  
DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE (*Documents  
et correspondance scientifiques*). Un vol. in-8, Paris, Librairie Cham-  
pion, 1908 . . . . . 5 fr. »  
LE CLASSEMENT ET LES CATALOGUES DES OUVRAGES IMPRIMÉS,  
A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT. Une brochure in-8, Paris,  
1910.